

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022

Le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt-deux, s'est réuni en visioconférence le dix février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures et trente minutes, en application de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel).

Absente : GOUJA Sonia à l'ouverture de séance et à l'approbation des procès-verbaux.

Secrétaires : M. HOUCINI Mohamed est désigné secrétaire de séance du début de séance jusqu'à 01 h 19 et M. LE ROUZES Estéban de 01 h 19 jusqu'à la clôture de la séance.

M. le Maire : « Bonsoir à ceux que je n'ai pas encore salués. À nouveau bonsoir aux autres. Nous sommes réunis pour ce Conseil municipal du 10 février 2022, en distanciel. Je vous rappelle brièvement que, pour l'organisation de la séance, il est nécessaire de garder sa caméra allumée puisqu'il faut être visible dans le montage vidéo ; si on n'est pas visible, on est considéré comme absent de la séance. Par défaut, les micros sont coupés. Je vous demanderai, si ce n'est pas le cas, de couper le micro de façon à ne pas produire trop de bruits de fond. Nous avons désactivé le fil de discussion de façon à ne pas avoir de débat parallèle, si j'ose dire. Je vous rappelle que nous avons adopté, depuis maintenant quelques séances, la notion d'une pause toutes les deux heures. Pour les délibérations qui le nécessitent, nous aurons un vote par appel nominal puisque c'est plus conforme à un certain formalisme.

Je vais donc commencer ce Conseil municipal. Nous avons dix points inscrits à l'ordre du jour avec, en particulier, le débat d'orientations budgétaires. Vingt-deux décisions ont été prises pour le Conseil municipal. Une motion et huit questions seront débattues après l'ordre du jour.

Je profite du début de cette séance pour vous rappeler deux tristes nouvelles, qui sont les disparitions de deux anciens collègues, qui furent élus et adjoints, au personnel notamment, pour Anatole PIEAU et Monique LECANTE. Si nous avions été en présentiel, nous aurions bien évidemment observé une minute de silence ; j'ai proposé que nous la fassions ultérieurement en présentiel, la notion de silence étant difficile à avoir de façon formelle par vidéoconférence. Cela me paraît plus respectueux pour l'hommage que nous souhaitons leur rendre en cette occasion.

Je vais procéder à l'appel nominal. »

M. le Maire procède à l'appel.

M. le Maire : « Le quorum est largement atteint. Je vous rappelle qu'en plus, il était à un tiers des membres, compte tenu des règles qui s'appliquent aux Conseils municipaux en distanciel. Nous devons, selon l'usage, désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. HOUCINI. Quelqu'un y voit-il une objection ? Pas d'objection ? M. HOUCINI est donc le secrétaire de séance aujourd'hui. »

M. HOUCINI : « Merci, M. le Maire ».

M. le Maire : « Vous avez reçu par mail l'ensemble des vingt-deux décisions qui ont été prises par le Maire en vertu de ses délégations, depuis le dernier Conseil municipal. Y a-t-il des questions, objections, remarques ? Je n'en vois pas. Si, Mme LE FUR, peut-être. »

Mme LE FUR : « Oui. Il y a plusieurs décisions sur la mise à disposition de locaux municipaux. Je voulais savoir ce que c'était. »

M. le Maire : « Pour la plupart des cas, ce sont des locaux qui ont été formellement mis à disposition de professionnels de santé qui ont participé à l'organisation, au Centre municipal de santé, d'un centre de dépistage, en appui de ceux existants dans la ville, et qui permettent notamment de diminuer un petit peu les temps d'attente et de proposer aux Fontenaisiens des tests salivaires pour les enfants.

Est-ce que cela répond à votre question ? »

Mme LE FUR : « Oui, très bien, merci. »

M. le Maire : « Voilà. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

A priori, nous avons à valider les procès-verbaux des séances du 18 novembre et du 16 décembre 2021, qui ont été respectivement envoyés le 14 janvier et le 25 janvier derniers.

Pour celui du 18 novembre, nous avons reçu une remarque de forme de M. MERGY ; pour celui du 16 décembre, une remarque de forme de M. CHAMBON et quelques remarques de forme, me dit-on sans en préciser le nombre, de M. SOMMIER.

Bien évidemment, toutes ces remarques ont été prises en compte et intégrées dans les procès-verbaux. Ces modifications incluses, je vous propose de passer au vote. Je pense que nous pouvons ne pas faire de vote nominal pour cette approbation.

Je vous propose de commencer par l'approbation du procès-verbal du 18 novembre. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Ce procès-verbal est adopté.

Pour celui du 16 décembre, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est donc également adopté. »

Mme REIGADA : « M. le Maire, M. SOMMIER a demandé la parole.

M. le Maire : « Pardon. M. SOMMIER, je vous en prie. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Je voulais faire part de deux points. D'abord, je voudrais remercier le Directeur général des services pour la réponse détaillée qu'il m'a donnée et que j'ai transmise à mes collègues sur les aides de la CAF. Je tenais à le remercier.

En revanche, lors de la réunion du 18 novembre j'avais renouvelé une demande d'organigramme détaillé de la mairie. J'avais d'ailleurs été appuyé par un certain nombre de membres de la majorité. Je voudrais savoir si nous pourrions avoir cet organigramme car ça bouge beaucoup et j'avoue que je suis un peu perdu sur l'organisation interne de la mairie. Merci. »

M. le Maire : « Très bien, je vais le lui rappeler, avec insistance, soyez-en sûr. Ça devrait arriver très vite. Très bien.

Je passe à quelques points d'information.

En premier lieu, comme vous l'avez peut-être appris, nous avons eu, à Fontenay-aux-Roses, la visite d'une ministre, la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Mme Brigitte BOURGUIGNON, qui, compte tenu de l'actualité récente, sans aucun doute, a visité l'EHPAD du Parc le 4 février dernier.

Je dois dire que nous ne pouvons que nous en féliciter, puisque c'est le signe que le projet de rénovation en cours de la maison de retraite du Parc est un projet qui a été jugé comme exemplaire. D'ailleurs, pour toutes les premières phases, aujourd'hui terminées, je vous invite éventuellement à y faire un tour car c'est une maison de retraite désormais moderne, accueillante, et qui permet une prise

en charge beaucoup plus adaptée d'un certain nombre de problématiques liées à la perte d'autonomie et à la perte de mémoire notamment. C'était donc tout à fait positif.

L'autre élément extrêmement positif, c'est que la ministre a confirmé l'attribution, dans le cadre du plan de rénovation des EHPAD actuellement lancé par le gouvernement, d'un financement complémentaire de 1,2 million d'euros pour la fin de la rénovation de notre maison de retraite du Parc. Désormais, celle-ci est non seulement tout à fait moderne et accueillante pour les pensionnaires, mais elle est aussi exemplaire sur le plan des conditions de travail, notamment par l'équipement des chambres, qui permet de ne plus avoir les problèmes d'ergonomie que l'on pouvait rencontrer auparavant, avec la nécessité de soulever et de déplacer des personnes en perte complète d'autonomie, avec tous les problèmes physiques que cela peut occasionner chez les travailleurs de la maison de retraite.

Tout cela est synonyme de progrès et la bonne nouvelle est que, pour la dernière phase, qui est minime par rapport à ce qui a déjà été fait, les incertitudes qui perduraient sur l'obtention de son financement sont désormais levées. Nous aurons donc, dans quelques mois, un EHPAD entièrement rénové à Fontenay-aux-Roses. Je pense que tous les partisans du service public, en général, ne peuvent que s'en réjouir puisque l'on voit bien que le mélange d'organismes à but lucratif et du service public ne se fait pas toujours de façon optimale. Cela a encore pu être constaté dans les épisodes récents concernant les maisons de retraite. Là, en l'occurrence, je pense que nous pouvons être assez fiers de la prestation qui est offerte à nos anciens dépendants qui sont aujourd'hui accueillis à la maison de retraite du Parc. Voilà ce que je voulais dire sur ce point.

Le deuxième point d'actualité que je voulais évoquer avec vous concerne un événement important qui s'est produit à la Métropole du Grand Paris puisque, lors de la dernière séance, le Schéma de cohérence territoriale, le SCoT, a été adopté par la Métropole. Je voulais d'ailleurs faire une explication de vote, puisque je me suis abstenu sur le SCoT. Voici pourquoi je me suis abstenu : certes, le SCoT donne un certain nombre de prescriptions plutôt positives dans l'ensemble, puisqu'il vise notamment à augmenter les pourcentages de pleine terre en centre-ville, à protéger un certain nombre d'espaces verts, à protéger des espaces boisés. Tout cela est bien sûr positif ; c'est pour cela que je n'ai pas voté contre. En revanche, le SCoT comprend aussi des prescriptions qui peuvent, pour notre ville, avoir des résonances plus négatives, notamment la prescription qui vise à densifier les zones pavillonnaires autour des gares. C'est un élément qui, pour nous, diverge de ce qui a été défendu dans le PLU, c'est-à-dire la protection de toutes nos zones pavillonnaires. Nous nous attacherons, dans le PLUI, qui doit être conforme au Schéma de cohérence territoriale, à faire en sorte que l'organisation et la participation de cette zone pavillonnaire à la trame verte et bleue de notre ville soient un élément qui permette de justifier la poursuite d'une protection significative vis-à-vis des constructions.

J'ajouterai que la deuxième conséquence du vote du Schéma de cohérence territoriale est que les objectifs de construction de la Ville qui, depuis 2015, étaient fixés par le Schéma directeur régional d'Île-de-France, donc par la Région, à 1 500 logements avant 2030, se voient désormais complétés par le PMHH, le Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement. Ce dernier ne fixe plus un objectif de 1 500 logements nouveaux mais un objectif, pour notre Ville, de 3 000 logements nouveaux ou reconstruits. Cela change quand même assez sensiblement les objectifs de construction de la Ville de Fontenay. Cette évolution de 1 500 à 3 000 n'équivaut toutefois pas à une augmentation des constructions dans une proportion de 1 à 2 car, bien évidemment, fort heureusement pour nous, la rénovation et la reconstruction du quartier des Paradis font que nous allons reconstruire 833 logements, qui sont pris en compte dans cet objectif. Malgré tout, cela veut dire que l'objectif légal avec lequel devra logiquement être compatible le PLUI n'est plus de 1 500 logements mais d'environ 2 200 logements nouveaux. C'est quand même un élément que j'ai considéré, personnellement, comme négatif. Je vous rappelle en effet que notre équipe s'est inscrite dans le souhait de préserver une taille humaine à notre ville. Je me suis donc abstenu, compte tenu de ce constat et du fait que, malgré plusieurs interventions auprès du Président de la Métropole, il n'y avait pas eu de réponse significative sur ces deux préoccupations. J'avais notamment demandé que le vote du SCoT soit conditionné par une révision du PMHH, le Plan métropolitain, car il a été très largement imposé à nos Villes par l'État, il y a quelques années. Avec le Territoire, nous étions intervenus pour que certaines adaptations soient faites sur un certain nombre de prescriptions, notamment sur les zones pavillonnaires. Cela n'a pas été pris en compte. J'estime que cela a justifié mon abstention.

Troisième point d'information, la mise en service du gymnase du Parc. Comme vous le savez, l'équipement a été livré dans les délais prévus. Il est déjà en service aujourd'hui, avec, je crois, la satisfaction générale de tous les sportifs qui le fréquentent, dans un cadre de verdure, avec un niveau de confort et de modernité tout à fait significatif. Je n'en entends pour l'instant que des échos

favorables, en tout cas. Je vous rappelle qu'il s'agit quand même d'un investissement très important pour notre Ville puisqu'il était de 7 162 000 euros.

Nous inaugurerons officiellement le gymnase du Parc en présence du Président de notre Département le samedi 26 mars, à 10 h 00. Nous aurons l'occasion d'avoir quelques festivités avec les sportifs qui utilisent aujourd'hui ce nouvel équipement qui, je crois, est à la hauteur de la conception de notre Ville, c'est-à-dire à un vrai niveau d'excellence pour les équipements que nous reconstruisons ou que nous refaisons.

Quatrième et avant-dernier point d'information, un point Covid, bien sûr. S'agissant de l'épidémie, ainsi que nous le souhaitons tous, les chiffres diminuent aujourd'hui progressivement. Fort heureusement, la saturation des services de réanimation n'est plus d'actualité. Le nombre de personnes admises en soins intensifs diminue de façon régulière.

Il n'en reste pas moins que les différents protocoles qui ont été mis en place pour essayer de contrecarrer cette épidémie ont pas mal perturbé l'action de la Municipalité.

Je vous rappelle que, depuis le début de l'épidémie, nous nous sommes fixé comme objectif, d'abord, de faire en sorte qu'aucun agent n'ait de perte de revenus, y compris les gens qui n'étaient éventuellement pas titulaires. Les vacataires notamment sont les plus exposés puisque, théoriquement, lorsqu'ils n'effectuent pas la prestation, ils peuvent ne pas être payés. Nous avons fait le choix de maintenir ces rémunérations.

Nous avons privilégié, dans tous les cas, la poursuite du service public, à travers l'accueil des enfants, qui, notamment dans les crèches, a été réalisé avec un taux assez nettement supérieur aux autres Villes du territoire, ce qui est plutôt une fierté et le fruit d'un travail qu'il faut saluer de la part de nos agents. Dans les écoles, la restauration a été maintenue, malgré des taux d'absentéisme liés aux cas contacts ou aux cas positifs qui ont atteint, en janvier notamment, jusqu'à 40 % de l'effectif. Nous avons mis les moyens, nous avons notamment beaucoup fait appel à la société d'insertion avec laquelle nous travaillons, qui est FARAIDE. Cela explique d'ailleurs que, dans le compte administratif, nous pourrions remarquer que le budget de FARAIDE a considérablement augmenté durant cet exercice puisqu'il a finalement permis que le service public continue de fonctionner et, notamment, que tous les enfants aillent à l'école et aient un repas à l'école pendant toute cette période difficile.

Le télétravail a été mis en place. Nous avons d'ailleurs voté, la dernière fois, la charte du télétravail. Cela correspond aussi à un investissement significatif.

Comme je l'ai signalé à l'occasion de la question de Mme LE FUR, nous avons, en collaboration avec un certain nombre d'infirmières de Fontenay, ouvert un centre dédié au dépistage Covid dans le local qui est au rez-de-chaussée du Centre municipal de santé, qui est ouvert depuis le 18 janvier.

Je vous rappelle d'ailleurs à cette occasion que le CMS propose des plages de vaccination : il est possible de se faire vacciner au CMS, il suffit de prendre un rendez-vous.

Bien sûr, la Ville a mis en place toutes les mesures qui permettent de respecter ce que l'on appelle les gestes barrières ou les règles de distanciation et de précaution. Cela va du gel hydroalcoolique aux procédures de nettoyage avec les sprays désinfectants, en passant par les masques chirurgicaux, les masques en polypropylène ou les masques FFP2 depuis le 25 janvier dernier pour les agents qui le souhaitent et en font la demande. Le masque FFP2 est un masque certes un peu plus efficace en termes de filtration mais qui n'est pas toujours extrêmement facile à porter, notamment dans un exercice professionnel. C'est parfois assez pénible ; c'est très étanche, justement, ce qui est logique, puisque c'est le principe. Nous en fournissons à tous ceux qui le souhaitent.

Je voulais vous rappeler que la Ville fait face ; c'est la troisième année que nous sommes impactés par cette crise sanitaire qui n'en finit pas et je pense que nous l'avons fait en étant extrêmement participatifs. Nous avons mis en place des systèmes d'information, avec des envois de SMS, permettant aux parents d'être informés en temps réel en cas d'événement nouveau, telle une fermeture de classe ou une fermeture temporaire. Nous avons, lorsque l'épisode d'absentéisme a été maximal, réparti l'effort entre les familles, en faisant tourner les périodes de fermeture de façon qu'une école ne soit pas plus pénalisée qu'une autre. Il y a bien sûr des rapports réguliers entre les parents d'élèves et l'élus, de façon à assurer une transparence totale.

Nous avons, par ailleurs, mis à disposition à titre gratuit pour toutes les familles les moins favorisées de Fontenay, dont le quotient familial est compris dans les tranches 1 à 3, des boîtes d'autotests et des masques chirurgicaux, qui peuvent être retirées au CCAS. Cela représente quand même 9 800 masques chirurgicaux et 600 autotests, qui sont en cours de distribution. Aujourd'hui, près d'une cinquantaine de familles est venue récupérer cette dotation.

Voilà le point que je voulais vous faire sur la Covid, mais je pense que nous y reviendrons car c'est l'objet au moins d'une question orale en fin de Conseil.

Dernier point d'information, nous avons mis en place avec le Territoire, depuis le 1^{er} janvier 2022, un service qui s'appelle Vallée Sud Recycle, qui est un service d'enlèvement à la demande des

encombrants. Ce dispositif a des avantages, puisqu'il permet à la fois de ne pas être obligé de respecter une date mensuelle mais aussi de se débarrasser, dans la même action, tant des déchets d'équipement électriques ou électroniques, que des déchets de démolition, de bricolage, des produits toxiques, des peintures, toutes choses qui n'étaient pas jusqu'à présent récoltées dans le cadre de l'enlèvement des encombrants.

Bien sûr, nous maintenons les tournées de la régie propreté mais je pense que nous reviendrons aussi tout à l'heure, à l'occasion d'une question, sur le volume considérable de déchets et d'encombrants que nous ramassons chaque année, avec les agents de la Ville.

Nous avons par ailleurs un peu complété le dispositif de collecte pour les commerçants, rue Boucicaut notamment, avec deux collectes supplémentaires de déchets par semaine, ce qui permet de réduire le volume des déchets qui sont éliminés chaque jour. En contrepartie, et de façon à renforcer la lutte contre les déchets sauvages, qui bénéficiera probablement de l'installation et de la mise en service définitive de l'ensemble des caméras de vidéoprotection qui sont en cours de déploiement, j'ai, le 15 novembre dernier, pris un arrêté municipal nouveau, visant à sanctionner plus efficacement les dépôts sauvages. Mais nous y reviendrons aussi, en fin de Conseil municipal, dans la question qui est posée par l'un d'entre vous.

Voilà les points d'information que je voulais évoquer avec vous.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour de notre Conseil municipal, si vous en êtes d'accord. »

➤ FINANCES

1 - Rapport d'orientations budgétaires 2022

M. le Maire : « Après mon propos liminaire, je passerai la parole à Jean-Luc DELERIN.

Comme chaque année, mes chers collègues, nous nous retrouvons pour débattre des orientations budgétaires de notre Ville, avant la mise en forme définitive de notre budget, qui sera voté en avril. C'est bien sûr l'occasion d'évoquer la situation financière de notre Ville.

Je le rappelle chaque année : Fontenay-aux-Roses est une ville qui a un vrai handicap, qui est la faiblesse de ses ressources financières, une sorte de pauvreté qui tient au cumul de plusieurs facteurs.

D'abord, historiquement, nous avons toujours eu peu de ressources économiques. Notre ville a toujours compté peu d'entreprises. Ce nombre d'entreprises est déterminé, au niveau des revenus issus de la fiscalité économique, qui ont été transférés aux intercommunalités il y a près d'une quinzaine d'années. À l'époque, ils ont été compensés à leur niveau de ressources sous la forme de compensations financières que nous reversait l'Intercommunalité, et que nous reverse aujourd'hui théoriquement le Territoire. Pour Fontenay-aux-Roses, bien sûr, elles ont été fixées à un niveau très bas par rapport à de nombreuses Communes voisines.

Le deuxième élément structurel qui explique ce handicap est que notre ville compte 43 % de logements sociaux, ce qui est l'un des taux les plus élevés du département. Ce taux impacte nos ressources de façon importante, d'abord parce que les bailleurs sociaux bénéficient d'exonérations de taxe foncière, qui peuvent être totales. C'est le cas notamment pour les 1 500 logements de la vente ICADE, réalisée en 2010, dont les exonérations ont été prolongées au-delà de 2025, par l'État. Mais, même lorsqu'il ne s'agit pas d'exonération totale, ce qui en général concerne les quinze premières années, il y a de toute façon des exonérations partielles pour l'ensemble du patrimoine social, qui représente quasiment un tiers de notre patrimoine de logement. Cela représente plusieurs millions d'euros de pertes de recettes pour notre Commune chaque année.

Ensuite, bien sûr, et c'est naturel puisque c'est l'objet du logement social, les familles qui sont accueillies dans le parc social ont des revenus plus faibles et de faibles moyens, ce qui, mécaniquement, majore l'effort de solidarité de notre Ville. Les prestations de service public que nous fournissons sont indexées sur le quotient familial et cela correspond à un effort financier de la Ville qui est plus important. Cela contribue aussi, il faut le dire, à la minoration des recettes fiscales. Vous savez que, dans les indicateurs disponibles, notamment par l'INSEE, figure la richesse fiscale moyenne des foyers de chaque ville. Si notre Ville disposait d'une richesse fiscale moyenne équivalente à celle des Villes de son importance, de ce que l'on appelle la strate, à taux d'imposition

équivalent, c'est environ 1,6 million d'euros qui rentrerait en plus, chaque année, dans les caisses de notre Ville.

À ces faiblesses structurelles, s'ajoutent depuis quelques années des difficultés nouvelles.

D'une part, le désengagement de l'État, que nous avons maintes fois dénoncé, mais qui s'est manifesté en particulier pour notre Ville par une baisse historique de la Dotation globale de fonctionnement, dans une proportion qui n'avait jamais été vue sous la V^e République. Pour nous, ce sont plus de 2 millions d'euros qui ont été supprimés sur la Dotation globale de fonctionnement.

D'autre part, un resserrement des critères de la Politique de la ville. Vous savez que le quartier des Paradis était classé en quartier prioritaire de la Politique de la ville, ce qui déterminait un certain nombre de subventions. La sortie de la Politique de la ville, qui a été décidée par le Gouvernement de l'époque, en 2014, a conduit à la suppression de ces subventions pour des montants importants. C'était, pour notre Ville, de l'ordre de 700 000 euros, permettant le financement de nombreux postes, notamment dans les écoles, qui a été supprimé du jour au lendemain.

Ensuite, plus récemment, comme nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois, la crise sanitaire qui, pour le troisième exercice budgétaire successif, va poser lourdement sur notre budget. Je rappelle que nous avons évalué le coût de la crise sanitaire à 1,5 million d'euros en 2020 ; nous l'avons évalué et d'ailleurs probablement sous-évalué à 500 000 euros en 2021 ; nous estimons que l'impact sur l'année en cours sera à peu près équivalent, c'est-à-dire d'au moins 500 000 euros.

Bien sûr, l'impact financier tient à des éléments évidents, tels que les dépenses directes, à travers l'achat des masques, le renforcement des procédures de nettoyage, la communication sur un certain nombre de mesures sanitaires, l'achat de tests, l'installation du télétravail, avec les achats d'équipements que cela peut impliquer. Tout cela est facile à comptabiliser car ce sont des dépenses directes.

Mais aujourd'hui, le coût de la crise est au moins autant, voire plus, dans le défaut des recettes. Ce que l'on observe, depuis le début de la crise, c'est que, notamment, les jours de fermeture dans les écoles, que la fermeture concerne une classe ou qu'elle soit de plus grande ampleur, les fermetures temporaires des crèches, les absences, minorent les recettes. Cela minore, d'abord, les contributions parentales, mais aussi les subventions que nous verse ensuite la CAF, qui sont déterminées par l'activité que nous produisons : elles se réduisent également à la fin de l'année.

Je pense d'ailleurs que, globalement, il y a une vraie réflexion, liée à une grande modification dans l'organisation du travail, avec la montée en puissance du télétravail, dont l'on peut d'ailleurs probablement se féliciter à bien des égards, mais qui modifie aussi le recours à un certain nombre de services produits par la Ville, notamment tout ce qui concerne le périscolaire. Ce que nous observons, c'est que nous peinons à atteindre le niveau de fréquentation que nous avons en 2019. Probablement, en 2022, nous ne l'atteindrons toujours pas et il faut peut-être commencer à évoquer l'idée que, peut-être, nous ne le réatteindrons pas car un certain nombre d'habitudes, notamment dans l'organisation du travail, dans l'organisation de la semaine, a changé à l'occasion de la crise.

Enfin, je terminerai par un sujet que nous avons maintes fois évoqué : je soulignerai que notre Ville a souffert, depuis plus de vingt-cinq ans, et avant mai 2014, d'une faiblesse importante d'investissement et de rénovation de son patrimoine. Je vous rappelle qu'en 2014, lorsque nous avons été élus, nous avons fait plusieurs audits et conclu à l'absolue nécessité d'un programme ambitieux de rénovation et de modernisation, qui nous avons d'ailleurs chiffré à environ 300 millions d'euros. Cela représente bien évidemment, compte tenu de ce que j'ai dit préalablement, une somme considérable pour notre Ville.

Bien sûr, à cette nécessité d'investissement et de rénovation, vient s'ajouter le coût des enjeux climatiques, notamment le défi Zéro carbone à l'horizon 2050. Cela représente, pour notre Ville, plus de 30 millions d'euros d'investissements supplémentaires, d'ici à 2030, pour améliorer la performance énergétique de nos bâtiments.

Il résulte bien sûr de tout ce que je viens de dire que l'exercice budgétaire est, chaque année, un exercice difficile, à Fontenay-aux-Roses, car ces faiblesses financières nous imposent une grande rigueur budgétaire, et nous imposent de faire des choix clairs, correspondant à des priorités identifiées et assumées.

Depuis sept ans, c'est ce que nous avons fait. Notre Ville d'ailleurs produit aujourd'hui plus de services, et des services publics de qualité. Dans la dernière enquête de satisfaction que nous avons réalisée l'année dernière, plus de 40 % des Fontenaisiens avaient eu recours aux services de la Ville dans les six mois précédant l'enquête et plus de 92 % en étaient satisfaits ou très satisfaits. Il y a donc

une vraie satisfaction vis-à-vis de la production de services publics de la part de la Ville. Nous produisons toutefois ce niveau de service avec un effectif d'agents communaux qui est aujourd'hui inférieur de 6 % à ce qu'il était en 2014, ce qui nous a permis de contenir la masse salariale tout en absorbant un certain nombre de dépenses supplémentaires, liées d'une part aux revalorisations légitimes de nos agents, au surcoût de la refonte de leur régime indemnitaire, au financement de la mutuelle et du régime prévoyance. Nous avons une augmentation de la masse salariale qui est tout à fait contrôlée et contenue.

Depuis sept ans, nous avons aussi entamé un programme de modernisation et de rénovation sans précédent. Nous avons pu le faire grâce à cette gestion rigoureuse mais aussi en mobilisant nos partenaires : le Territoire, qui a investi depuis 2017 plus d'une quinzaine de millions d'euros dans notre ville et en investira plus d'une vingtaine encore pour notre théâtre, notre stade et notre voirie avant la fin de la mandature ; le Département, qui a investi plus de 15 millions d'euros sur les trois derniers contrats départementaux de développement qui ont été signés avec lui ; la Région, qui a contribué, pour 5 à 6 millions d'euros, notamment avec la rénovation de la maison de retraite du Parc, dont je parlais tout à l'heure ; plus récemment, des financements que nous obtenons de la Métropole du Grand Paris, aujourd'hui encore dans une proportion moindre.

Ces deux stratégies, à la fois la rigueur de la gestion et la mobilisation de nos partenaires, ont permis les nombreuses réalisations que nous avons déjà livrées, depuis sept ans, et celles qui sont à venir, sans que le poids de notre dette ne s'alourdisse de façon importante, et en gardant des taux d'imposition qui, je tiens à le souligner, restent parmi les plus faibles du territoire. En 2020, nous avions une taxe foncière à 25,2 %, et seule la Ville de Clamart avait un taux plus faible que le nôtre. Même après la revalorisation que nous avons dû opérer l'année dernière, nous restons dans les villes les moins taxées du territoire, en termes de taxe foncière.

Voilà pour le tableau général, qui change peu d'une année à l'autre, il faut bien le dire, puisque ce sont des données qui s'inscrivent dans des périodes largement pluriannuelles. Notre budget, en 2022, s'articulera autour de quatre priorités, qui sont les choix collectifs que nous avons faits au sein de notre équipe.

- D'abord, être aux côtés de nos concitoyens les plus fragiles, dont certains ont été fragilisés encore un peu plus par les conséquences de la crise sanitaire ;
- Donner aux enfants de notre ville toutes les chances de développer leur potentiel, ce qui répond d'ailleurs à la volonté de contribuer à l'égalité des chances, qui est l'une de nos valeurs républicaines fondamentales, mais aussi de créer les conditions d'une réussite optimale pour le plus grand nombre ;
- Poursuivre ce dont nous venons de parler, c'est-à-dire l'effort de rénovation et de modernisation de notre ville, dont le retard d'investissement a été seulement partiellement corrigé depuis sept ans. Notre objectif est d'atteindre, d'ici à la fin de la mandature, un niveau que je qualifierai de niveau voisin des villes qui nous entourent ;
- Garantir la sécurité, qui est la base indispensable au bien-vivre et à l'épanouissement des Fontenaisiens, et tenter d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Être aux côtés de nos concitoyens les plus fragiles, en 2022, va entraîner plusieurs actions importantes. D'abord, faire face aux accidents de la vie a été l'objet de la révision de notre règlement des aides facultatives, que nous avons voté récemment, d'ailleurs à l'unanimité, pour être plus réactif face aux situations d'urgence.

C'est aussi l'objectif de la réorganisation de notre service logement : nous l'avons désormais installé sur le même site que le CCAS, dans une logique d'unité de lieu, pour avoir plus d'efficacité. Je vous rappelle que l'année dernière, nous n'avons eu aucune expulsion locative, alors même que plus d'une douzaine était envisagée en fin de trêve hivernale. Cela permet de rappeler le travail remarquable des services et de Mme ANTONUCCI. Cette année encore, les services seront mobilisés et le sont d'ores et déjà pour que des solutions soient trouvées, à chaque fois que possible, pour éviter les expulsions. Aujourd'hui, c'est, je crois, plus d'une trentaine qui est envisagée. Les services y travaillent.

Être aux côtés de nos concitoyens, c'est aussi le sens de notre partenariat avec les associations caritatives, que nous avons renforcé avec Anne BULLETT depuis le début de la crise. Nous réaliserons, en 2022, des études préalables à la réalisation, dans les locaux de la Crèche fleurie, de la Maison des solidarités, qui était l'un de nos engagements de campagne. La solution que nous avons choisie et validée est donc de reconstruire les berceaux plutôt à la crèche des Paradis, qui va être financée dans le cadre de la ZAC, avec une crèche beaucoup plus importante, de soixante berceaux,

tandis que, sur le site de la Crèche fleurie, nous réaliserons la Maison des solidarités. Y exerce d'ailleurs déjà aujourd'hui un certain nombre d'associations caritatives, avec, je crois, une pleine satisfaction. Sur ce site, nous garderons une crèche de plus petite taille, d'une dizaine ou d'une quinzaine de berceaux.

Être aux côtés de nos concitoyens les plus fragiles, c'est aussi favoriser leur accès au droit. C'est le sens de l'ouverture d'une Maison labellisée France Services, à Scarron, avant l'été. C'est un choix qui correspond à un effort financier significatif de la Ville, qui vient s'ajouter dans ce quartier à notre appui à la Vestiboutique de la Croix Rouge ou au maintien de l'agence postale communale qui, je le rappelle, est subventionnée par la Ville de Fontenay pour pouvoir poursuivre son activité dans le quartier.

Être aux côtés de nos concitoyens les plus fragiles, ce sont aussi le maintien de notre attention particulière aux seniors qui, eux aussi, ont souvent été fragilisés et un peu isolés par la crise, et le renforcement, en lien avec le Département, de nos actions de prévention spécialisée pour les plus jeunes, avec l'ouverture du centre Joséphine Baker en 2021.

Le deuxième objectif est de donner toutes les chances de réussite aux enfants de Fontenay-aux-Roses.

Il s'agit d'abord de donner, à la petite enfance et au périscolaire, les moyens d'une prestation de qualité. Je rappelle, et c'est important, que bien que ces postes ne soient plus financés dans le cadre du contrat de Politique de la ville, nous avons fait le choix collectif de maintenir des effectifs de personnel dans les crèches qui sont supérieurs aux ratios imposés par la loi, ce qui permet par exemple de développer des projets pédagogiques intéressants tels que l'éveil à la lecture, en lien avec la médiathèque. Dans nos écoles, nous maintenons également des taux d'encadrement qui sont supérieurs à la norme légale pour les pauses méridiennes, ce qui permet de développer des projets culturels ou sportifs ambitieux, que nous allons reconduire et même renforcer dans le cadre du nouveau PEDT en cours d'élaboration avec la communauté éducative et par Dominique LAFON.

Donner toutes les chances de réussite, c'est aussi se donner pour objectif de favoriser la maîtrise de la lecture, avant la fin du primaire. C'est le sens des stages de soutien à l'apprentissage de la lecture, que nous avons organisés et qui seront répétés lors des vacances scolaires, puisque le premier opus qui s'est déroulé pendant les vacances de Noël dernier a été un réel succès. Nous allons le répéter plusieurs fois par an dans le cadre des vacances scolaires.

C'est aussi favoriser l'inclusion et la socialisation par le sport, qui est, à mon sens, mais je pense que c'est un avis assez consensuel, un puissant outil d'apprentissage de la citoyenneté. C'est là le sens non seulement des rénovations en cours de nos équipements sportifs, qui profitent à tous, mais aussi du chèque sport, qui a été un réel succès lors de la dernière rentrée et qui sera donc reconduit en 2022.

Travailler à l'égalité des chances, c'est aussi le sens du soutien renforcé que nous apportons dans ce budget aux associations qui œuvrent pour le soutien scolaire ou l'apprentissage de la lecture.

Donner toutes les chances à nos écoliers, c'est enfin donner à nos écoles un cadre d'accueil de qualité. C'est le but des modernisations que je qualifierai d'ambitieuses de nos écoles, puisque, cette année, le projet de rénovation complète de l'école Scarron sera exécuté. Nous aurons également la définition du projet de rénovation de l'école des Ormeaux.

C'est aussi l'objet du travail sur les cours d'école, avec le projet de cour d'école du futur, qui concernera la cour de l'école Jean Macé.

C'est aussi un travail sur l'amélioration de nos entrées d'école, pour obtenir une signalétique qui traduise véritablement l'entrée de l'école républicaine en tant que lieu particulier d'apprentissage et de citoyenneté. Je suis convaincu que l'école de la République doit bénéficier de locaux de qualité, pour accomplir au mieux ses missions.

Dernier élément, c'est permettre aux enseignants de disposer d'outils pédagogiques modernes et performants. Je suis assez fier que nous ayons pu profiter d'un certain nombre de financements de l'État pour boucler, beaucoup plus tôt que prévu, l'équipement de toutes les classes de primaire de notre ville en écrans tactiles numériques, qui d'ailleurs équiperont également les classes de grande section de maternelle. Je pense que c'est une avancée pédagogique qui a un vrai impact sur l'apprentissage aujourd'hui.

Notre troisième priorité est de poursuivre les rénovations et la modernisation de nos équipements et de l'espace public.

2022 verra, en centre-ville, le début des travaux qui permettront d'achever la place de la Cavée et, je l'espère, au début de la concertation qui s'ouvre, l'élaboration du projet de rénovation du mail Boucicaut.

Nous porterons cette année un effort particulier sur le quartier Scarron, avec la création d'un nouveau parc arboré, à l'angle de la rue des Bénards et de la rue des Saints-Sauveurs, ce qui permettra d'ailleurs la plantation de plus de trente nouveaux arbres.

Dans ce quartier, nous avons en effet autorisé plusieurs constructions de logements, dans le but de renforcer la mixité sociale qui, je le rappellerai encore, a été compromise jadis, en 2010, par une vente massive de logements privés à des bailleurs sociaux, ce qui conduit aujourd'hui dans ce quartier à une proportion de 60 % de logements sociaux avec, en perspective pour les années à venir, les difficultés de vivre ensemble que cela peut parfois occasionner.

Notre effort, outre le renforcement de la mixité sociale, portera sur l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier, et la création, déjà annoncée, d'une Maison France Services.

Nous continuerons bien évidemment les animations que nous avons mises en place, comme la fête de Noël, mais je suis aussi assez heureux que les échanges que nous avons avec les deux bailleurs principaux de ce quartier que sont HAUTS-DE-SEINE HABITAT et TOIT ET JOIE se traduisent aujourd'hui par une action concrète : HAUTS-DE-SEINE HABITAT est en train de rénover la résidence des Sorrières et TOIT ET JOIE commencera la rénovation de la résidence des Saints-Sauveurs en fin d'année.

Nous réaliserons aussi, par un accord que nous avons trouvé avec TOIT ET JOIE, la municipalisation des espaces qui sont situés autour du centre commercial, ce qui nous permettra de les rénover et d'améliorer véritablement le visage du quartier dans une période qui commencera en 2022 pour s'achever en 2023.

Plus anecdotiquement, mais c'est important pour certains, nous installerons à Scarron un deuxième pigeonnier contraceptif, après l'installation d'un premier en centre-ville. Cela a pour but de limiter la prolifération des pigeons, qui est l'un des problèmes du quartier, dans le respect de la vie animale, puisque nous espérons obtenir cette année le label Ville amie des animaux, dans le cadre de la délégation à la cause animale qui est portée par Mme COLLET.

2022 verra la mise en chantier des constructions de la phase 1 de la reconstruction des Blagis, ce qui est une étape très importante pour la re-perméabilité et le désenclavement de ce quartier.

Cette année verra aussi la livraison de la résidence des Potiers, en fin d'année, qui comptera trente-huit logements neufs permettant d'accélérer le relogement dans des conditions optimales de nos concitoyens, habitants des Paradis.

Cette année verra encore la mise en œuvre de la rénovation de notre centre de loisirs : le centre Pierre Bonnard sera en effet rénové et cette rénovation permettra d'ailleurs la mutualisation de deux salles supplémentaires, qui seront mises à la disposition des Fontenaisiens, tandis que dans le même temps, nous commencerons les travaux de l'espace Jean Moulin, pour la création d'une salle plus particulièrement dédiée à des activités artistiques.

L'année 2022 verra la poursuite de la rénovation de nos rues : rue Philippot, rue de Bellevue, rue Boris Vildé, rue Gambetta, etc. Je ne vais pas citer toute la liste mais l'effort de rénovation des rues que nous menons avec le Territoire ne se relâchera pas et va même s'intensifier au cours de cette année pour transformer peu à peu le paysage de nos rues, à Fontenay-aux-Roses. Je tiens à souligner l'implication dans ce dossier, tout autant de Pierre-Henri CONSTANT que d'Arnaud BOUCLIER, qui ne sont hélas pas présents ce soir.

Nous aurons aussi, dans le cadre de cette rénovation de l'espace public, un effort particulier pour la pratique des mobilités douces. Dans la ligne de la création de l'école municipale du vélo l'année dernière, nous inaugurerons dans quelques semaines une nouvelle station Vélib', à la gare, et la mise en œuvre, en 2022, d'un ambitieux programme de réalisation de parkings à vélos dans la ville sera à l'ordre du jour, sous la direction active de Mohamed HOUCINI.

Sur le plan sportif, nous inaugurerons le nouveau gymnase du Parc, dont j'ai déjà parlé. À la fin de l'été, ce sont les nouveaux vestiaires du rugby que nous aurons le plaisir d'inaugurer. En marge de la rénovation du centre de loisirs Pierre Bonnard, nous rénoverons le skatepark, les terrains de basket et les terrains de boules de la Coulée verte, qui seront donc réaménagés.

Est également prévue la programmation – pas encore la réalisation – des travaux de rénovation du stade du Panorama par le Territoire. Nous en profiterons pour rénover le gymnase du Panorama et faire la programmation de cette future rénovation. Ces deux opérations, qui correspondent à la définition du projet que nous allons réaliser, seront finalisées cette année.

Comme vous le voyez, c'est donc encore une fois, cette année, un programme très ambitieux de modernisation de notre ville qui est proposé par notre équipe, avec plus de 10 millions d'euros d'investissement, dont Jean-Luc vous fera le détail, sur notre budget, un engagement très fort de la part du Territoire, qui permet des investissements très significatifs dans notre ville. Je rappelle que grâce aux subventions de nos partenaires, du Département, du Territoire, de la Région, de la Métropole mais aussi de l'État, plus récemment, qui contribue sur plusieurs plans de façon significative, ce sont 40 % de nos investissements qui sont financés sans peser sur le budget de la Commune. Le poids de notre dette restera donc quasiment inchangé grâce à ces contributions externes et, il faut bien le dire aussi, par le fait que nous bénéficions de taux bancaires actuellement très favorables. Nous compléterons ces deux éléments par l'optimisation de notre patrimoine.

Dernier objectif et dernière priorité pour l'année à venir : renforcer la sécurité et la qualité de vie de nos concitoyens.

Nous avons parlé d'ailleurs lors du dernier Conseil municipal d'achever le plan de mise en sécurité dans nos écoles, le PPMS, comme il est convenu de l'appeler, hélas lié à la menace terroriste persistante. Cette année, verra la fin du déploiement des nouvelles caméras de vidéoprotection, ce qui nous amènera à plus de soixante sites couverts. Je tiens à souligner à cette occasion le travail de qualité réalisé par le service informatique, la police municipale, tout cela sous la bienveillante autorité de Jean-Claude PORCHERON, car ce projet a été rapidement et bien réalisé, et je crois qu'il sera un progrès important, que ce soit pour les dépôts sauvages, pour l'élucidation d'un certain nombre d'affaires qui se passent dans notre ville, pour une forme de prévention de la survenue de l'insécurité. De surcroît, nous menons actuellement un travail de concertation avec les services de l'État et avec les Villes voisines pour réorganiser, essayer de mutualiser et de rendre plus efficiente la sécurité aux Blagis.

La qualité de vie et le partage sont des éléments très importants de notre quotidien, tout autant qu'ils participent à l'inclusion et au vivre ensemble.

Notre politique culturelle, sous l'impulsion de Muriel GUILLEMINOT, s'inscrira cette année plus encore dans des événements qui valorisent la création artistique de Fontenay-aux-Roses, qui est une ville d'artistes, rappelons-nous, avec le nouvel espace Jean Moulin, dont j'ai déjà parlé, lieu d'exposition privilégié, mais aussi avec la poursuite du déploiement de la sculpture, sur l'espace public. Dans quelques semaines, est prévue l'installation d'une nouvelle œuvre, hommage à Boris Vildé, dans le jardin qui lui est consacré. C'est aussi la poursuite du festival Danses ouvertes, ou encore des fêtes de Noël, qui sont des événements hautement fédérateurs, et la montée en charge de la Folie numérique, dans notre médiathèque.

Sur le plan de l'animation, nous travaillons cette année à une évolution de la fête de la Ville. Philippe ROUSSEL y travaille avec beaucoup d'engagement. Cette fête devrait renouer, dès l'année prochaine, avec la traditionnelle fête des Rosati.

D'autres événements soulignent plutôt de grands enjeux de société, comme la journée des Droits des femmes ou le week-end vert, qui seront mis au point et sur lesquels travaillent Mme RADOARISOA et Despina BEKIARI.

Cette année verra aussi, et c'est important, la définition précise du projet de rénovation de notre théâtre, puisque le Territoire a prévu d'investir plus de 9 millions d'euros pour nous donner un outil de grande qualité, à la hauteur de la qualité artistique de ce qui est produit par le théâtre des Sources. Je vous rappelle qu'outre le fait qu'il est extrêmement fréquenté, et de plus en plus, par les Fontenaisiens, ce théâtre est désormais reconnu par le ministère de la Culture comme un centre de référence nationale pour les arts de la parole.

Enfin, pour conclure, je dirai qu'une ville attractive, c'est aussi une ville commerçante. La Ville s'attachera, plus encore cette année, à la valorisation de ses commerces, cette fois-ci sous l'impulsion d'Estéban LE ROUZES. Nouvelles animations autour du commerce, ouverture de nouvelles enseignes, nouveau marché du mercredi après-midi, soin particulier à compenser, pour certains de nos commerçants, les pertes financières qui ont été liées aux travaux du centre-ville : tout cela devrait nous permettre de continuer à accroître le redressement de notre commerce local. Je pense que nous avons déjà fait pas mal de chemin, qu'il en reste à faire mais que nous sommes en bonne voie.

Voilà ce que je voulais vous dire en termes d'orientations budgétaires et d'éléments importants pour le budget à venir. Jean-Luc DELERIN, notre Grand Argentier, va rentrer plus en détail dans les orientations et la stratégie financière, afin de vous donner toutes les informations nécessaires à la transparence de notre exercice budgétaire.

Cette année, en tout cas, les taux d'imposition de la Ville resteront inchangés, par rapport à 2021, et notre Ville continuera d'être cette ville à taille humaine, où chacun trouve sa place, et qui nous offre une qualité de vie à laquelle nous sommes très attachés, la ville que nous aimons.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Merci à vous.

La parole est à Jean-Luc DELERIN. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire. Je vais essayer de télécharger le document de support. Rassurez-vous, je ne vais pas lire les trente-trois ou trente-quatre pages du rapport. Nous avons préparé, avec les services, un petit *PowerPoint*, que je charge. Il faut attendre que ça réagisse. Je vais essayer de vous faire une intervention si possible d'environ d'une demi-heure, pour passer en revue l'essentiel du rapport d'orientations budgétaires.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que le rapport d'orientations budgétaires est une obligation prévue par le Code des collectivités territoriales, qui rend obligatoire ce débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants, qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, lequel aura lieu lors de notre séance du Conseil municipal du 4 avril.

Le DOB a pour objectif de renforcer l'information et la participation des Conseillers municipaux en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Collectivité.

Bien qu'obligatoire, il ne donne pas lieu à un vote, mais à une prise d'acte de sa tenue. C'est d'ailleurs pour cela qu'on appelle cela un débat. Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires, qui vous a été adressé, qui doit présenter la structure des effectifs ainsi que les perspectives d'évolution de la masse salariale, la durée effective du travail, la structure anticipée de la dette pour l'exercice à venir et les hypothèses retenues en matière de construction budgétaire.

Le ROB vous a été remis parmi les éléments du Conseil municipal. Je vous rappelle aussi que, dans un délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, le ROB sera transmis au Président du Territoire, mis à disposition du public sur le site internet de la Ville ainsi que la présentation. Il pourra être consulté à la Direction des finances aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

S'agissant des enjeux du budget, je serai un peu plus synthétique que M. le Maire.

Le premier est d'adapter le budget communal aux effets de la pandémie : malheureusement, nous ne savons pas encore à quelle sauce nous allons être mangés cette année, si je peux m'exprimer ainsi. Nous sommes déjà à cinq vagues ; nous souhaitons que cela s'arrête mais il faut quand même en tenir compte : ça a eu des effets, ça continue à en avoir, et il y en aura encore.

Le deuxième objectif est de maintenir les efforts de maîtrise des dépenses tout en poursuivant nos actions de solidarité et de préservation de l'égalité des chances. M. le Maire en a parlé.

Enfin, il s'agit d'optimiser le financement de l'investissement fontenaisien pour toujours mieux rénover et moderniser nos équipements.

Un petit rappel de macroéconomie : l'économie générale de la France est marquée par les effets induits de la crise. Nous avons eu le plan de soutien et le plan de relance en 2021, qui continuent à faire des effets. C'est ce que l'on a appelé le « quoi qu'il en coûte », même si la Loi de finances réduit un peu la voilure. Nous avons un chômage en net recul, qui se situe environ entre 7,5 et 7,8 % de la population active. On voit bien que, malheureusement, il y a des difficultés à recruter dans certains secteurs d'économie. Il y a peut-être nécessité de revoir certaines politiques salariales dans certains secteurs. La reprise économique est forte : la croissance du PIB est de 7 % ; elle a été annoncée à 8 % mais elle fait suite à une récession de 9 % donc on n'a pas retrouvé les niveaux de 2019.

Le déficit public est très important, à hauteur de 7 %. Je tiens à rappeler que le critère de Maastricht, c'est 3 %. La dette publique se creuse puisque nous serions à 116 % du PIB.

Un facteur est assez inquiétant et va peut-être nous pénaliser : l'inflation s'accélère. Avaient été annoncés 2,8 % pour l'année ; on est à 2,9 % à fin janvier. Une récente publication de l'INSEE, dont

vous avez dû entendre parler en début de semaine, annonce une inflation à 3,5 % au milieu de l'année, tout en disant bien que la France est parmi les pays européens qui ont les plus faibles taux puisque bon nombre de pays ont des inflations de 5, 6, 7 %.

Un autre élément pénalisant est la pénurie des matières premières. Nous avons eu, cet après-midi – M. SOMMIER en faisait partie – une commission d'appel d'offres, sur la zinguerie de l'école Scarron et nous avons pu constater que les tarifs sont assez revus à la hausse.

S'agissant de la Loi de finances, elle peut être qualifiée de pré-électorale et ne comporte pas de grandes nouveautés. C'est un retour à la normale, la fin du « quoi qu'il en coûte ».

Ses principales caractéristiques sont :

- Maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation : je rappelle que, pour ceux qui n'étaient pas exonérés, il y a eu un abattement de 30 % l'année dernière sur la taxe d'habitation et il y aura un abattement complémentaire de 35 % cette année. Cela portera la réduction globale à 65 % ;
- Élément plus embêtant, une réforme des indicateurs financiers : je ne vais pas trop rentrer dans les détails, c'est très technique. Mais il fait savoir que les différents fonds de péréquation, le Fonds de péréquation intercommunal, qui est au niveau national, et le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France, sont basés sur des valeurs potentielles fiscales qui étaient très liées à la taxe d'habitation. La suppression de cette dernière va entraîner une révision des modalités de calcul, en intégrant d'ailleurs d'autres éléments tels que les droits de mutation. Il est clair que dans un fonds de péréquation national, si l'on intègre les droits de mutation, les communes d'Île-de-France ou des régions qui connaissent de fortes valeurs immobilières, donc des droits de mutation importants, risquent fort d'être pénalisées ;
- La mise en place d'une compensation de l'exonération de taxe foncière pour les logements sociaux neufs : les effets de la crise ont fait que la production de logements sociaux était très nettement inférieure aux objectifs. Je crois qu'il y a eu 85 000 ou 87 000 nouveaux logements sociaux pour un objectif de 110 000 constructions. Il semblerait que l'une des raisons soit que les Maires soient assez réticents à bâtir des logements sociaux compte tenu de l'exonération de taxe foncière, évoquée par M. le Maire. L'État s'est donc engagé, pour tous les projets sortis entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2026, à compenser l'exonération de taxe ;
- La reconduction du soutien à l'investissement local, qui n'appelle pas de commentaire ;
- La stabilisation des enveloppes du Fonds de péréquation intercommunal et du Fonds de solidarité de la Région Île-de-France.

Le FPIC est maintenu à 1 milliard d'euros. Pour le Fonds de péréquation intercommunal et communal, le calcul est fait au niveau du Territoire : c'est la richesse du Territoire. Il est vrai que, comme l'a dit M. le Maire, dans le territoire Vallée Sud - Grand Paris, nous sommes sans doute l'une des Villes les moins dotées. Mais nous avons une solidarité intercommunale et nous contribuons à hauteur de 2,6 % du fonds de péréquation que reverse le Territoire. C'est quand même une somme de plus de 300 000 euros que nous reversons.

En revanche, le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France est maintenu à 350 millions d'euros. Nous en avons déjà parlé, j'en reparlerai : nous sommes bénéficiaires pour environ 1 200 000 euros et nous pensons que cela devrait légèrement augmenter. J'y reviendrai ;

- La bonne nouvelle, si l'on peut dire, tout au moins pour l'Adjoint aux Finances, car elle l'est peut-être moins pour le contribuable, c'est la revalorisation des bases fiscales, liée à l'indice des prix à la consommation. Les bases fiscales sont revalorisées de 3,4 %. Nous allons tous voir nos impôts – taxe d'habitation pour ceux qui la payent, et taxe sur le foncier bâti – augmenter automatiquement au minimum de 3,4 %. Mais il ne faudra pas nous incriminer : nous n'y sommes pour rien.

Au niveau de la Commune, en 2021, nous avons eu des dépenses en augmentation, qui s'expliquent notamment par une reprise d'activité. Même si la crise s'est poursuivie en 2021, elle était quand même moins profonde qu'en 2020. Il n'y a pas eu de confinement de l'importance de ce que nous avons connu en 2020.

Nous avons aussi une croissance du fonds de compensation des charges transférées à VS GP.

Si l'on regarde les courbes, on voit l'effet du transfert à 100 % de la compétence voirie à VS GP. Nous avons eu, sur VS GP, une augmentation de notre contribution qui est due à l'effet de fiscalité. Vous savez que la Commune perçoit désormais les impôts locaux que percevait auparavant Sud-de-Seine. Nous percevons donc ces fonds et nous les reversons à l'euro près à VS GP. Compte tenu de la dynamique des bases fiscales, il y a eu une augmentation de nos versements de 58 000 euros. Nous avons eu l'effet quasi plein du transfert de la voirie, qui nous a coûté 180 000 euros, dont 115 000 euros de frais de personnel. Mais si ce transfert de frais de personnel entraîne une

augmentation de notre contribution à VSGP, il a aussi pour effet de baisser à due concurrence la masse salariale.

Comme l'a dit M. le Maire, nous avons eu, sur la Covid, de moindres dépenses : elles ont baissé d'environ 300 000 euros. Mais nous avons quand même un maintien de la baisse des recettes.

Sur les subventions et participations, le cas de la Caisse des écoles explique la baisse constatée. Auparavant, nous dotions la Caisse des écoles qui, depuis, a été en quelque sorte municipalisée. Cette participation de 38 000 euros a donc disparu mais cette somme se retrouve dans les charges courantes.

La subvention d'équilibre du CCAS a également légèrement baissé puisque le CCAS, de manière assez surprenante, a vu son activité baisser en termes financiers. Le principe de la subvention d'équilibre veut qu'elle soit ajustée au montant des dépenses.

En revanche, au niveau de certaines activités, les dépenses pour l'enfance ont augmenté de 300 000 euros. M. le Maire a déjà parlé de différentes mesures.

Pour l'inclusion sociale, les dépenses ont aussi augmenté de 150 000 euros.

Nous avons eu, du fait de la crise sanitaire, des dépenses supplémentaires en matière sanitaire, pour le nettoyage, la désinfection et les achats de produits et d'équipement individuels de protection.

S'y ajoute le recours à FARAIDE, évoqué par M. le Maire, notamment pour remplacer les absences à la fois au niveau des cantines, à la cuisine centrale et dans les écoles, et du personnel d'entretien.

Voilà ce que je peux vous dire. Peut-être aurez-vous des questions. Je ne veux pas trop vous assommer de chiffres car je sais qu'assez rapidement, ça devient difficile.

La crise sanitaire occasionne une perte nette de 750 000 euros, répartis entre la Ville (435 000 euros) et le CCAS (330 000 euros).

Le CMS a subi en 2020 une perte importante de recettes, liée aux consultations médicales non effectuées ; en parallèle, il a constaté une croissance de ses dépenses, due à des équipements complémentaires.

Les charges de personnel, en 2021, sont très détaillées dans le rapport. Nous avons aussi, en délibération n° 10, un rapport sur l'égalité hommes-femmes dans la Collectivité. Je ne vais donc pas trop entrer dans les détails.

Les charges de personnel en 2021 s'élèvent à près de 20 millions d'euros (19,9 millions), en croissance de 1,2 % par rapport à 2020. Cela signifie que nous avons une quasi-stabilité, surtout que, dans la hausse qui peut être observée, figurent 254 000 euros qui proviennent du PPCR, de la hausse du SMIC, qui a été revalorisé à deux reprises, et du forfait élection, qui a été augmenté de 50 %, puisque vous savez que lors des élections de l'année dernière, nous avons eu deux tours en un : nous avons à la fois les départementales et les régionales.

Je tiens à rappeler qu'un tour d'élections, ce sont 25 000 euros. On avoisinait donc les 40 000 euros.

Ces données s'entendent hors allocations de retour à l'emploi et hors participations au CNAS (Centre national d'action sociale). Il n'y a pas de comité d'entreprise dans les collectivités locales ; il y a des structures un peu volontaristes. Dans les finances, il y a l'ATSCAF ; dans les hôpitaux, il y a le comité de gestion des œuvres sociales. Pour le CNAS, nous prenons en charge les adhésions individuelles de tous les agents. Cela nous coûte 105 000 euros. Les données présentées n'incluent pas non plus l'assurance du personnel.

Il faut voir aussi qu'en 2021, nous avons poursuivi notre effort de résorption de l'emploi précaire, pour diminuer l'emploi vacataire. Ce sont treize postes nouveaux qui ont ainsi été ouverts, soit à la titularisation, soit à la stagiairisation, puisqu'avant d'être titulaire, il faut passer par le stage. Ces personnes entrant dans le cadre de la Fonction publique nous coûtent un peu plus cher que lorsqu'elles sont vacataires, même si nous avons revu à la hausse le prix des vacances, ce qui a d'ailleurs aussi un impact.

Les recettes sont en augmentation, liée à la fois à une petite sortie progressive de la pandémie en 2021, qui a permis un retour dans les services, et à l'effet du levier fiscal.

Est relevé un regain relatif du produit des services. Nous avons eu environ 440 000 euros de plus, mais je dois dire que nous n'avons pas encore récupéré le niveau de 2019 : le produit des services était alors de 3,8 millions d'euros ; nous pensons terminer à 3,6 millions d'euros en 2021. Nous étions à moins de 3,2 millions d'euros en 2020. Nous prévoyons un retour à la normale en 2022.

Est ensuite à noter un effet de rattrapage des années antérieures.

L'effet fiscal résulte notamment de :

- La croissance des bases fiscales qui, même modeste, a généré 250 000 euros de produits supplémentaires ;
- La hausse de la fiscalité, donnant lieu à 1 270 000 euros supplémentaires ;
- Un quasi-retour à la normale des droits de mutation, puisque nous sommes revenus au montant habituel d'environ 1,2 million d'euros, ce qui représente 250 000 euros de mieux. En 2020, les transactions immobilières avaient baissé ;
- La hausse déjà évoquée de l'attribution du Fonds de solidarité de la Région Île-de-France, pour environ 300 000 euros.

À l'inverse, nous avons une baisse des aides, liée à la disparition des aides exceptionnelles perçues en 2020 et visant à compenser les effets de la crise. Cette baisse atteint 350 000 euros.

Il y a donc un léger retour à la normale des produits de service mais ce n'est pas encore ça et ça reste fragile.

M. le Maire a déjà évoqué la fiscalité. A été préparé un petit histogramme, sur lequel vous pouvez constater qu'en matière de fiscalité sur le foncier bâti, pour 2021, à Fontenay-aux-Roses, le produit est de 447 euros par habitant. La moyenne des Communes avoisinantes est de 512 euros. Seule la Ville de Clamart, qui est à 425 euros par habitant, est plus basse que nous. La palme revient à Sceaux, avec 706 euros par habitant.

J'ai fait un petit calcul : en moyenne, pour notre fiscalité sur le foncier bâti, nous sommes inférieurs de 12,7 % à la moyenne des communes avoisinantes, du panel qui vous est présenté.

Ce qui est surprenant, mais n'y voyez aucune allusion, c'est qu'une Ville comme Bagneux, qui a pourtant un important parc locatif, a quand même un montant supérieur au nôtre. Peut-être qu'un jour il faudrait que nous en parlions avec nos collègues de Bagneux.

En faisant la synthèse de l'évolution des charges et des produits de fonctionnement, il apparaît que, globalement, entre les moins et les plus, nous arrivons à un résultat positif, ce qui était quand même annoncé dans le BP 2021, à hauteur de 1,6 million d'euros. Nous avons 620 000 euros de charges supplémentaires, par rapport à 2020, qui sont légèrement compensées par des dépenses inférieures pour 344 000 euros. Du côté des recettes, l'augmentation est de 2,2 millions d'euros, malgré la disparition de 350 000 euros d'aides que nous touchions.

Si nous ne nous sommes pas trompés dans les calculs, le solde doit faire 1,6 million d'euros.

Cela se traduit par des ratios financiers nettement plus sympathiques que ceux de 2020. Vous vous rappelez, en 2020, nous avons un taux d'épargne brute qui était très bas ; nous avons eu un résultat négatif, donc un taux d'épargne brute de 2,8 %. Les pointillés rouges que vous voyez sont le ratio minimal qu'il faudrait faire, qui est à 5,4 %. Au niveau national, la barre est mise à 7 % mais il y a des spécificités notamment pour la Métropole du Grand Paris, où les fonds de compensation faussent quelque peu ces données. C'est assez simple : dans nos produits, il y a environ 6 millions d'euros de produits de fiscalité que nous percevons mais que nous reversons à Vallée Sud - Grand Paris ; ça sort complètement des ratios. Si l'on sort des 7 % ces relations avec le Territoire, l'on arrive à une ligne de flottaison de 5,4 %. Nous sommes donc repassés au-dessus puisque nous sommes à 6,2 %, ce qui est assez satisfaisant. C'était aussi, quelque part, ce que nous recherchions en augmentant la fiscalité directe.

Un autre ratio est le délai de désendettement : on prend le capital restant dû et on regarde, par rapport à notre épargne, combien d'années il faudrait pour rembourser. Nous étions en 2020 à 27 ans, ce qui est encore pire que les jeunes ménages qui empruntent sur 25 ans pour acheter leur premier appartement. C'était une année assez atypique. Nous avons eu des contacts avec la Trésorerie en leur disant qu'il n'était pas possible de tenir compte d'une année exceptionnelle. Je tiens à rappeler que le déficit de Maastricht est de 3 % et je crois qu'en 2020, l'État était à 9 %. On n'allait pas mettre le Premier ministre en prison pour cela. S'il y a une situation exceptionnelle, il faut en tenir compte. Nous sommes revenus pratiquement à la ligne en pointillé, qui est fixée à 12 ans. Nous sommes à 12,7 années, ce qui équivaut à revenir dans les clous.

M. le Maire vous a déjà parlé des investissements ; je vais essayer de vous en montrer.

En 2021, les dépenses d'investissement ont été partagées entre des projets d'envergure, en faveur de l'amélioration du cadre de vie, pour lesquels nous avons quand même investi 6,7 millions d'euros, et l'entretien du patrimoine et de l'espace public, à hauteur de 4,3 millions d'euros.

Vous avez deux illustrations, présentant une vue extérieure respectivement du nouveau gymnase du Parc et du vestiaire du club de rugby qui sera bientôt livré.

12,7 millions d'euros ont été investis ; 4,2 millions d'euros restent à réaliser. C'est quand même un investissement important, financé en majorité par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, mais aussi par des ressources propres (TVA, taxe d'aménagement) et des subventions d'investissement.

Au diagramme circulaire, sont associés quelques chiffres.

En matière de subventions d'investissement, nous avons perçu l'année dernière 4,9 millions d'euros.

En une année, nous avons ainsi touché plus que durant les quatre années précédentes. Il faut en remercier les services et les élus qui vont à la chasse aux subventions car c'est un très beau résultat. Cela fait presque 40 %, comme l'a dit M. le Maire.

Le fonds de compensation de TVA et la taxe d'aménagement nous ont rapporté 3 millions d'euros.

S'y ajoute l'autofinancement, pour 600 000 euros.

Nous avons fait des emprunts, négociés en 2020 et débloqués en 2021, pour 4,5 millions d'euros.

L'encours de la dette est d'environ 31 millions d'euros. La dette par habitant peut être arrondie à 1 200 euros ; elle est l'une des plus faibles des Communes voisines, qui sont en moyenne à près de 1 800 euros de dette par habitant.

Fontenay connaît donc à la fois des impôts et une dette par habitant parmi les plus faibles.

Nous allons désormais passer aux perspectives pour 2022.

Nos dépenses de fonctionnement sont centrées sur des priorités affirmées, dont M. le Maire a parlé et qu'il a bien détaillées.

Nous avons tout d'abord la réussite scolaire.

Nous allons maintenir l'opération chèques sport. M. le Maire a relevé qu'environ 350 enfants de la ville en ont bénéficié.

La politique de soutien à l'apprentissage sera affirmée.

Sont également prévues la croissance des subventions versées dans le cadre du PEDT et la croissance des fonds alloués aux projets pédagogiques.

Notre deuxième axe est l'inclusion sociale et les solidarités. M. le Maire a déjà parlé, notamment, de l'ouverture d'un espace France Services, dans les anciens locaux de la CAF à Scarron. Il est également question du soutien aux commerçants, de l'augmentation de la subvention versée au CCAS, sur laquelle je reviendrai, le soutien aux associations et l'aide au relogement pour les habitants du quartier des Paradis. Nous en avons parlé au mois de novembre ou de décembre, lors d'un Conseil municipal.

S'agissant de l'amélioration du cadre de vie, sont prévues des actions en faveur du développement durable, l'organisation de manifestations fortes et structurantes et la poursuite des actions dédiées à la cause animale.

Tout cela doit se faire en sécurisant nos finances, pour préserver notre capacité à agir dans un complexe rempli d'incertitudes. Tout ce que je vous dis reste en effet tributaire de la situation à la fois sanitaire et économique, notamment à l'égard de l'inflation. Je vais y revenir.

Nous avons une évolution des dépenses à la fois importante et contrainte.

En matière de dépenses de fonctionnement, nous subissons les conséquences macroéconomiques du redémarrage post-confinement, avec l'augmentation du prix des fluides, de l'énergie – je pense que vous regardez tous la télévision ou que vous écoutez la radio ; la hausse de la consommation d'eau ; la flambée des prix des matières premières, sans précédent depuis la fin de la spirale inflationniste des années 1970 et 1980.

Nous estimons – et, à mon avis, compte tenu des dernières données, cela me paraît un minimum – que cela devrait nous coûter 190 000 euros de plus. Je tiens à rappeler, là aussi, les dernières informations émanant de l'INSEE, avec 3,5 % d'inflation à la mi-année. Les produits agricoles ont augmenté de 18 % ; au niveau de la restauration scolaire, je pense que ça va être assez difficile. Je tiens à rappeler que nous avons revu nos tarifs municipaux de 1,12 % : on est quand même très loin. C'est ce que j'ai appelé un effet ciseaux très négatif.

Nous avons aussi une croissance contrainte des charges dans le secteur de l'éducation (frais de transport, augmentation des élèves fréquentant la cantine et partant en classe découverte, montée en

puissance des charges générées par les projets culturels et pédagogiques dont M. le Maire a parlé). Cela représente globalement une centaine de milliers d'euros supplémentaires.

Est aussi à noter l'augmentation du Fonds de compensation des charges transférées, liée à la croissance mécanique et aux transferts de compétences, pour 234 000 euros. Nous avons de la fiscalité transférée, l'année pleine du transfert de la voirie à 100 % et nous allons avoir la valorisation du transfert du stade du Panorama. Ce dernier sujet pèse assez lourdement en fonctionnement mais nous faisons d'énormes économies en investissement car, comme M. le Maire l'a évoqué, le coût de la rénovation du stade du Panorama est assez pharaonique.

Bien que la croissance des charges de personnel soit modérée, nous prévoyons tout de même une hausse de 140 000 euros, soit environ 1,2 %, liée :

- À l'effet mécanique du GVT, le glissement vieillesse technicité, qui est automatique ;
- Au reclassement en catégorie B des auxiliaires de puériculture qui étaient en catégorie C, par l'effet du Ségur de la Santé, ce qui va nous coûter un peu d'argent ;
- À la reconduction du GIPA : je vais en dire deux mots ; certains vont découvrir ce que c'est. Il s'agit de la garantie individuelle du pouvoir d'achat. C'est un dispositif qui existe dans la Fonction publique, et qui résulte d'une décision de l'État. Il permet aux agents qui, sur une certaine période, n'auraient pas vu leur rémunération augmenter, ou seulement de façon inférieure à l'inflation, parce qu'ils n'auraient pas eu d'avancement par exemple, de bénéficier d'un rattrapage. Cela peut représenter des sommes intéressantes ;
- La revalorisation du taux de rémunération des vacataires, déjà évoquée, pour la première fois en année pleine.

Est encore observée la croissance des dépenses liées à la politique enfance, dans un contexte d'inégalités qui se creusent. M. le Maire en a parlé. S'il y a des questions, Dominique LAFON pourra intervenir. Cela concerne le chèque sport, les subventions versées au titre du Plan mercredi, le développement des dispositifs nécessaires à la réussite scolaire (soutien à la lecture, partenariats avec certaines associations locales et les acteurs du secteur). Cela entraîne une augmentation de 75 000 euros par rapport à ce qui était déjà versé.

Sont à noter de nouveaux projets et la reprise d'activités dans les secteurs de la santé, du social et de l'inclusion : Maison France Services, pour 60 000 ou 70 000 euros, *a minima* ; convention pour la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé, dont nous avons parlé en décembre ; relance des activités de la maison de quartier qui, en 2021, étaient plus que réduites, faute de combattants. Le problème de recrutement rencontré, que nous sommes en train de résoudre, a aggravé les effets de la crise. Nous voyons donc là une augmentation de 135 000 euros de nos participations.

La ligne suivante concerne l'indemnisation aux commerçants et l'aide au relogement. M. le Maire en a parlé.

En lien avec les travaux de la Cavée et de la place de Gaulle, nous avons monté, à l'instar de ce que nous avons fait pour la place de l'Église, une Commission locale d'indemnisation. Nous avons budgété 150 000 euros pour indemniser les commerçants. Une réunion est prévue prochainement, fin mars ou début avril. Nous en avons déjà tenu une.

L'autre élément a également déjà été présenté : il s'agit de l'accompagnement des habitants concernés aux Blagis pour les doubles déménagements. Nous envisageons une dotation de 15 000 euros.

S'agissant du soutien aux partenaires et du développement de nos actions, nous mettons sur la table une enveloppe de près de 1,6 million d'euros (1 580 000 euros), dont 730 000 euros pour le CCAS, 260 000 euros pour le CCJL, hors Plan mercredi (42 000 euros). Pour les associations, nous prévoyons de verser près de 550 000 euros de subventions.

On peut se demander, après toutes ces charges nouvelles, si l'on aura un peu de produits nouveaux. En matière de recettes de fonctionnement, il existe quand même quelques perspectives plus favorables.

La revalorisation des bases fiscales correspond à une hausse de 3,4 %, jamais vue depuis trente ans. Cela devrait faire, mécaniquement, 750 000 euros supplémentaires.

Les recettes d'exploitation sont caractérisées par un retour progressif au fil de l'eau (+ 280 000 euros). Je ne vous cacherai pas qu'il convient d'être prudent ; espérons que la crise sanitaire... »

M. le Maire : « Jean Luc, c'est la bonne diapositive, que tu commentes ? »

M. DELERIN : « Ah, elle n'est pas passée ? »

M. le Maire : « Tu es reparti en arrière, je pense. »

M. DELERIN : « Oui, excusez-moi. Merci, M. le Maire. Il y en a au moins un qui suit ! »

M. le Maire, concomitamment : « C'est terrible, parce que je vois qu'il n'y en a qu'un qui suit, en fait ! »

M. DELERIN : « Oui !

La revalorisation des bases fiscales entraîne donc une augmentation des recettes pour 750 000 euros.

Pour les recettes d'exploitation, est prévue une évolution de 280 000 euros mais je pense que nous devons être prudents car nous ne savons pas si cette année, ce satané virus va encore muter et nous réserver des surprises.

Comme l'a dit M. le Maire, on peut craindre qu'il y ait des changements de comportement, notamment avec le développement du télétravail. Beaucoup d'entreprises, même s'il y a un retour à la normale, ont décidé de maintenir des jours de télétravail. Généralement, ce ne sont malheureusement pas les caissières ou les agents d'entretien qui vont pouvoir faire du télétravail ; ce sont plutôt les cadres. Si les cadres font du télétravail, ils risquent de ne plus mettre leurs enfants dans les cantines ou dans le périscolaire et, comme ce sont eux qui ont *a priori* les quotients familiaux les plus élevés, ce sont eux qui payent le plus. Nous risquons donc d'avoir une érosion de nos recettes, par la diminution des catégories socio-professionnelles les plus aisées.

À l'inverse, nous avons, en recettes de fonctionnement, une diminution liée à la municipalisation des deux crèches (crèche Péri, crèche des Pervenches), sujet déjà connu. Nous allons perdre 90 000 euros de recettes.

Quant aux autres recettes, elles ne devraient pas connaître de croissance significative.

Tout cela nous donne quand même un résultat de fonctionnement positif. La croissance des charges de fonctionnement est plus rapide que celle des produits de fonctionnement. Nous prévoyons une diminution du solde d'épargne nette, mais celui-ci resterait quand même positif.

Est prévu le dégagement d'une capacité nette pour financer l'investissement, de sorte que nous aboutirions à un taux d'épargne de 5,2 %, légèrement en régression par rapport à 2021 mais nous étions à 2,8 % en 2020. Cela ne devrait être que ponctuel puisque nous anticipons une amélioration nette en 2023, du fait de l'existence de charges très ponctuelles et non reconductibles les années suivantes et de produits qui, je l'espère, reviendront à la normale, voire connaîtront une certaine croissance. Comme le dit un certain candidat à la présidentielle, les jours heureux sont devant nous.

Compte tenu des évolutions récentes de la crise et des incertitudes, les résultats de fonctionnement issus des hypothèses posées doivent être considérés avec prudence. Certains auraient dit "toutes choses égales par ailleurs" ; je crois qu'il faut quand même être assez prudent et modeste en la matière.

En matière d'investissement, a été fixé un programme d'investissement d'envergure pour le mandat. La diapositive présente le plan pluriannuel d'investissement.

Pour 2022, nous prévoyons un peu plus de 10 millions d'euros sur des projets d'investissement. Je crois que, dans le rapport qui vous a été envoyé, il y a une erreur de légende dont je me suis rendu compte. Il convient d'inverser les légendes. Apparaissent ainsi en rose orangé les projets en cours ou contractualisés ; en bleu, sont mentionnés les projets en phase prévisionnelle.

Nous pouvons les balayer rapidement :

- Les Ormeaux ;
- Les travaux du gymnase du Parc, qui devraient être finis, et qui feront l'objet de la deuxième délibération, qui sera beaucoup plus brève ;
- Les travaux de la place de Gaulle, avec les phases 1 et 2 qui vont se terminer ;
- Le complexe sportif du Panorama, qui représente quand même un investissement important, puisque pour les cinq années à venir, cela fera 3,5 millions d'euros ;
- Le centre de loisirs Pierre Bonnard, pour lequel nous prévoyons 1,1 million d'euros cette année et 2,2 millions d'euros l'année prochaine ;
- Les travaux de la Cavée ;

- La maternelle Scarron, 2 150 000 euros cette année, ce qui représente une part importante, étant précisé que nous avons déjà eu deux commissions d'appel d'offres et que nous espérons que cela travaille bien ;
- Le pôle rugby, qui devrait s'achever d'ici l'été ;
- La réhabilitation de la sécurité de l'école du Parc, ce qui est quand même important et représente 600 000 euros cette année ;
- L'espace culturel Jean Moulin, pour 150 000 euros cette année, et 1,3 million d'euros l'année prochaine ;
- L'achèvement de la fibre optique et de la vidéoprotection, qui est prévu pour 2022, pour 600 000 euros ;
- Les travaux de rénovation de l'église ;
- La phase 3 de la place de Gaulle et la halle du marché, pour laquelle nous avons un projet d'amélioration ;
- L'aménagement du parc Sainte-Barbe et de la ferme refuge ;
- La végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école, ce qui est un gros projet ;
- La rénovation du cimetière, qui est là aussi un projet important : ce n'est pas que les occupants s'en plaignent mais il en a bien besoin car certaines parties du cimetière sont quand même assez délabrées, en mauvais état ;
- L'acquisition du foncier pour la "Cuisine près de chez nous" ;
- Le skatepark et le basket, dont M. le Maire a parlé ;
- La création d'un jardin public à Scarron.

Ce sont autant de projets importants auquel il faut rajouter les travaux courants.

Ainsi, sont prévus :

- Une enveloppe de 2 millions d'euros pour l'entretien et les renouvellements courants ;
- 1 825 000 euros pour le complexe du Panorama ;
- 840 000 euros d'investissements ni récurrents, ni structurants, qui sont notamment les parkings, la participation à HAUTS-DE-SEINE HABITAT et l'aménagement du restaurant municipal.

Cela fait un ensemble de près de 15 millions d'euros d'investissements – prenez des notes, M. MERGY – auquel s'ajoutent un peu plus de 4 millions d'euros de reports. Nous avons d'ailleurs découvert 1,7 million d'euros de factures du SIPPEREC, qui datent depuis des années, qu'il ne nous a jamais envoyées. Nous allons regarder si nous ne pouvons pas faire jouer la prescription. Je ne sais pas si l'on peut parler de prescription commerciale, mais une prescription, car cela fait des années qu'on lui demande de bien vouloir nous les titrer, de nous envoyer les factures, et il ne le fait pas. Vous savez que, si l'on n'a pas de titre, on ne peut pas payer.

Le financement de l'investissement se fait par :

- L'autofinancement, issu de la section de fonctionnement ;
- Les ressources propres de la Collectivité, avec environ 4,5 millions d'euros de produits de cessions. Avant que vous ne me les demandiez, je vais vous les donner : il y a 1 million d'euros au titre du conservatoire, de l'espace Jean Moulin ; 3 350 000 euros pour les appartements du 2, place Charles de Gaulle – nous avons passé cela lors d'un précédent Conseil municipal, à l'automne ; 200 000 euros pour le 14, avenue Lombart, qui correspond à l'espace occupé par le CRÉDIT LYONNAIS au mail Boucicaut ;
- Des recettes au titre du fonds de compensation et de la taxe d'aménagement, pour un peu plus de 2 millions d'euros ;
- Des financements extérieurs, subventions et participations.

Normalement, nous limiterons le recours à l'emprunt à hauteur de 1,9 million d'euros, ce qui correspond au capital que nous rembourserons cette année. Cela permettra de ne pas aggraver l'endettement de la Ville.

En conclusion, l'exercice 2022 s'inscrit, pour la troisième année consécutive, dans un contexte de perturbations engendrées par la pandémie et par une situation économique fortement perturbée. Espérons que les événements géopolitiques à l'est de l'Europe ne viendront pas compliquer la situation.

Les priorités d'actions sont centrées sur la réussite scolaire, l'inclusion culturelle, sportive et sociale, et l'amélioration du cadre de vie.

La pression fiscale ne bougera pas et restera modérée grâce à notre gestion rigoureuse.

Une politique d'investissement soutenue et ambitieuse se poursuit, tout en conservant un encours de dette stable.

J'en ai fini ; M. le Maire, je vous rends la parole. »

M. le Maire : « Merci, Jean-Luc. Je pense qu'il n'y a pas d'intervention, devant une telle démonstration. Si, je vois que M. MERGY demande la parole. »

M. DELERIN : « Attendez, je vais essayer d'enlever le partage d'écran. »

M. le Maire : « Oui, ce serait bien car j'ai du mal à me repérer sur mon tableau. J'ai tout le Conseil municipal sur quatre centimètres. »

M. DELERIN : « Bon, c'est écrit en gros, "arrêter la présentation". »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. MERGY a la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire.

Je voudrais tout d'abord saluer l'engagement des services municipaux, aussi bien le service finances que les collègues des services opérationnels.

Je voudrais également saluer l'amélioration formelle du rapport d'orientations budgétaires, par rapport à l'an dernier. Je rappelle que l'an dernier, il y avait seulement six pages qui portaient sur les demandes et les exigences du législateur lors de la Loi NOTRe ; on avait un rapport qui était assez caricatural. On l'avait dit en séance ; on a saisi également le préfet au titre du contrôle de légalité et les services de la préfecture nous avaient indiqué en retour qu'un rappel avait été fait à la Ville de Fontenay-aux-Roses de mieux respecter l'esprit et la lettre des attentes et des demandes du législateur. Vous l'avez fait cette année ; je tiens à le souligner.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention, M. le Maire, votre long propos liminaire. Je partage un certain nombre de points de vue, notamment sur le désengagement de l'État ou sur l'impact pour la Ville des effets de l'épidémie de la Covid. Je considère aussi qu'un certain nombre d'actions mises en œuvre par la Ville va dans le bon sens, notamment la lutte contre les expulsions locatives.

En revanche, je suis en totale opposition avec votre vision de la ville de demain.

Depuis 2014, finalement, vous n'avez eu de cesse que de réduire le nombre de logements sociaux, de changer la sociologie des habitants de la ville et finalement de stigmatiser les personnes à faibles ressources.

Je crois vraiment que la richesse d'une ville, c'est sa mixité sociale et je combats aussi bien la ville ghetto pour riches, comme Neuilly ou le Vésinet, qu'une ville où il n'y aurait que des classes populaires, car ce n'est pas du tout ma vision d'une ville ouverte, d'une ville accueillante, d'une ville dynamique, d'une ville solidaire.

Je voudrais maintenant à la fois aborder en quelques mots l'exécution budgétaire de 2021, dont nous aurons l'occasion de parler de manière plus approfondie au moment du vote sur le compte administratif 2021, et apporter quelques éclairages sur les grandes rubriques de votre rapport d'orientations budgétaires.

Sur 2021, sur la base des éléments à la fois du rapport et de la présentation de Jean-Luc, il semblerait que l'exécution budgétaire soit meilleure que les prévisions budgétaires. De mon point de vue, cela s'explique, d'une part, par une certaine rigueur de gestion, que je salue, mais aussi par une surestimation, qui me paraît volontaire, des effets de la crise de la Covid-19, tant au niveau des dépenses de l'exercice que des prévisions de subventions ou de recettes fiscales.

Pourquoi avoir noirci volontairement le tableau en début d'année 2021 ?

Sans doute pour deux raisons. Je n'exclus pas que l'une des raisons soit l'application de ce que j'appellerai le principe de précaution. Mais je pense qu'essentiellement, la raison pour laquelle vous avez noirci le tableau en 2021, c'était pour mieux justifier la hausse massive et sans précédent de la fiscalité et l'augmentation de la taxe foncière.

Vraiment, cette stratégie financière qui consiste à noircir le tableau pour augmenter les impôts, alors que le pouvoir d'achat de nos concitoyens est déjà fragilisé, je la trouve, permettez-moi de le dire, choquante.

Sur l'évolution des dépenses de l'exercice 2021, nous avons, à plusieurs reprises, demandé de mettre l'accent sur les dépenses sociales et de solidarité, et vous avez affirmé, à plusieurs reprises, que c'était effectivement votre priorité.

Ce n'est pourtant pas ce qui ressort des éléments qui figurent notamment aux pages 8 et 9 de votre rapport.

Vous mettez en avant une évolution de + 150 000 euros sur les dépenses dites de cohésion et d'inclusion sociale, mais dans ce paragraphe, on a aussi bien les expositions que les festivités de Noël ou du 14 juillet.

Objectivement, ce sont des animations très sympathiques ; j'ai trouvé que les animations de Noël étaient sympas jusqu'au moment où le préfet nous a obligés à les fermer, mais soyons clairs : ce n'est pas avec des manèges, ce n'est pas avec de la barbe à papa, que nous allons aider nos concitoyens à passer le cap de la crise économique et sanitaire.

L'absence de distribution de masques aux élèves ou aux agents en relation avec le public, ou le nouveau marché de restauration scolaire qui conduit à la suppression d'un élément du repas, soit l'entrée, soit le dessert, ont contribué à dégrader la qualité du service public à Fontenay-aux-Roses, en 2021.

J'espère donc que, au moment du vote du compte administratif 2021 et du budget 2022, nous aurons des preuves plus tangibles de vos actions en matière de solidarité et d'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles.

En revanche, j'ai entendu que vous avez continué à croître le nombre de caméras de vidéosurveillance, sans jamais d'ailleurs nous dire quel est le bilan objectif, le bilan quantitatif de ces caméras en matière de lutte contre la délinquance. À mon avis, le bilan est aussi faible que dans l'ensemble des études qui ont eu lieu en France sur l'impact réel de la vidéosurveillance sur la lutte contre la délinquance. La Cour de comptes l'a dit à plusieurs reprises ; le rapport qui a été rédigé à la demande de la gendarmerie nationale l'a également dit.

Je pense qu'il faut mettre en place une vraie politique en matière de prévention, de lutte contre la délinquance, de lutte contre le proxénétisme, qui se développe malheureusement dans notre commune. Cela oblige à faire des choix, en lien avec la police nationale, en lien avec les services du procureur de la République, et pas simplement d'installer un peu partout des caméras qui font plus joli qu'autre chose.

Quelques points sur la situation financière de la Ville, à la fois sur les investissements, sur l'évolution de la dette, sur la programmation pluriannuelle des investissements et enfin sur l'évolution de la fiscalité.

Sur les investissements, en 2021, vous avez réalisé 8,5 millions d'euros d'investissements, au sens réel et comptable du terme, c'est-à-dire, globalement, des investissements qui sont effectivement mis en service, parce qu'on ne compte pas les restes à réaliser. Je sais que vous englobez tout mais, formellement, les restes à réaliser ne sont pas des investissements qui ont été achevés et mis en service sur l'exercice.

Par rapport aux prévisions, le taux de réalisation est de 75 %, ce qui, objectivement, est un taux correct. Dans le détail, en revanche, par rapport aux engagements pluriannuels que vous aviez présentés l'an dernier, finalement, vous êtes très en deçà sur ce que j'appelle les investissements récurrents, à la fois en matière de transition énergétique mais aussi d'entretien lourd du patrimoine puisque, sur ces deux postes, si j'en crois les chiffres de votre rapport, vous avez investi 4,3 millions d'euros – et encore, en comptant les restes à réaliser, donc avec les réserves que je viens de souligner – pour un engagement pluriannuel, qui était le vôtre, de 5,5 millions d'euros. Par conséquent, loin de rattraper le soi-disant retard en matière de maintien en conditions opérationnelles du patrimoine de la ville, vous contribuez à faire vieillir encore ce patrimoine de la ville et les équipements publics de Fontenay-aux-Roses. D'ailleurs, nos concitoyens le remarquent chaque jour.

En 2022, vous annoncez – j'ai entendu ce qu'a dit Jean-Luc DELERIN à la fin de sa présentation – 15 millions d'euros d'investissements. Chacun sait que ce chiffre ne sera jamais atteint, pas par manque de volonté politique – je ne mets pas en cause sur ce point précis votre volonté politique – mais parce que notre maîtrise d'ouvrage est calibrée pour faire autour de 10 millions d'euros d'investissements. Je l'ai dit, déjà, à plusieurs reprises. Je vous reproche donc, de manière récurrente en l'occurrence, d'afficher des chiffres inatteignables en matière d'investissement, sans donner les leviers et les moyens aux services municipaux pour atteindre vos objectifs. C'est sans doute pour cela qu'un certain nombre d'agents des services municipaux s'en va de Fontenay-aux-Roses, parce qu'à un moment donné, ils ont des injonctions contradictoires, entre les objectifs qu'on leur fixe et les moyens qu'on leur donne pour les réaliser.

Sur la dette, Jean-Luc a pour habitude de faire une présentation très optimiste sur le niveau de la dette.

Je rappelle quand même quelques chiffres, sans vous assommer de chiffres.

En 2013, la dette de la Ville était de 23 millions d'euros ; en 2020, elle était de 28 millions d'euros ; en 2021, elle est à 31 millions d'euros.

Je partage l'analyse de Jean-Luc, à savoir que la dette est sans risque, au sens de la charte Gissler. Pour autant, une partie de cette dette est à taux variable ; avec les perspectives d'augmentation des taux par la Banque centrale européenne, on aura un effet mécanique sur le montant des intérêts financiers payés par la Ville.

Ce qui me choque, surtout, c'est le décalage entre l'évolution de l'investissement et l'évolution de la dette. L'augmentation du niveau d'investissement, par rapport au dernier mandat de votre prédécesseur, c'est autour de 6 % par an ; l'augmentation de la dette, c'est 35 %, ce qui est considérable au regard de l'impact sur l'investissement.

Je considère, pour ma part – contrairement à Jean-Luc, avec qui je partage un certain nombre d'analyses mais pas celle-ci – que c'est un point de fragilité potentielle majeure pour la Ville et qu'il ne faut pas le balayer en quelques lignes. Cette évolution de la dette me paraît plus inquiétante que ce que vous laissez entendre.

Sur la présentation pluriannuelle des investissements, qui est un élément nouveau par rapport aux années précédentes, je trouve que le tableau est intéressant, page 32. En revanche, il mélange un peu tout, à la fois des projets qui ont déjà été votés ou qui sont en autorisations de programme / crédits de paiement, des projets qui ont été simplement évoqués et des projets dont on n'avait jamais entendu parler, comme la phase 3 de la place du Général de Gaulle, la ferme refuge ou la nouvelle étape de réhabilitation de notre église.

Dans notre programme municipal, on avait pris l'engagement de consulter les Fontenaisiens dès la phase d'émergence des grands projets d'investissement. Vous n'avez pas pris cet engagement et je sais que vous refusez de le faire parce que vous appliquez une démocratie participative *a minima*. Mais je me dis que, puisqu'en début de Conseil municipal – d'ailleurs, c'est intéressant ce que vous nous dites, M. le Maire – vous nous informez de la situation de la Ville, vous pourriez peut-être dire quelques mots des projets qui sont à l'étude par les services municipaux, sans rentrer dans le détail, mais pour évoquer les projets sur lesquels vous travaillez, en phase d'émergence. Cela permettra à tout un chacun de savoir sur quoi travaillent les services de la Ville et, le jour où le projet apparaît, soit dans le magazine municipal, soit au budget, on ne pourra pas dire qu'on n'était pas au courant. Je pense que ce serait un gage de transparence utile.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur l'évolution de la fiscalité. Les résultats prévisionnels 2021 montrent finalement que l'augmentation massive des impôts, à hauteur de 1,3 million d'euros, je le rappelle, qui pèse sur tous les propriétaires fontenaisiens, y compris les plus modestes, n'était pas utile. Elle n'était pas utile et cela confirme bien nos prises de position, l'an dernier, au moment du vote du budget primitif. Pour 2022, au regard de la dynamique prévisionnelle de croissance des ressources fiscales, j'en appelle à une baisse des taux d'imposition, ce qui permettra de donner du pouvoir d'achat aux Fontenaisiens. Je vous ai envoyé une motion sur le sujet ; on peut, à votre convenance, en débattre avant la prise d'acte du DOB ou en fin de Conseil municipal. Ce que je constate, c'est que, sur la base de votre épargne nette prévisionnelle, qui doit être autour de 100 000 euros, pour 2022, si on diminue par deux la hausse des impôts de 2021, on arrivera à une épargne nette prévisionnelle à -400 000 euros, ce qui me paraît totalement acceptable puisqu'on sait bien qu'en exécution budgétaire, on fait beaucoup mieux qu'en prévisionnel. On pourrait donc redonner du pouvoir d'achat aux Fontenaisiens.

Pour conclure, je voudrais dire que ces orientations budgétaires ne permettront pas de faire de Fontenay une ville où il fait bon vivre, contrairement à votre communication sur le classement qui a été réalisé par Terres d'optimisme. Vous avez souligné que la ville de Fontenay-aux-Roses était classée à la 258^e place au niveau national. Très bien. En revanche, vous avez occulté le fait que la ville de Fontenay-aux-Roses est 26^e sur 36 dans les Hauts-de-Seine, ce qui n'est quand même pas un classement remarquable, et surtout qu'elle avait perdu une place par rapport à l'année précédente, ce qui est encore moins remarquable. Je dirai qu'il n'y a pas de quoi mériter la médaille d'or que vous vous auto-attribuez sur les réseaux sociaux ; peut-être pourriez-vous faire preuve d'un peu de modestie sur le sujet.

Voilà ; je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY, pour ces leçons de modestie.
La parole est à Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Vous avez fait une très longue présentation ; M. DELERIN aussi ; M. MERGY également. Je vais me permettre six observations... »

M. le Maire : « Très longues ? »

Mme POGGI : « Non, elles ne sont pas longues (...).

Premier point que j'ai remarqué, comme vous tous, c'est l'augmentation des impôts et une petite citation du ROB sur ce sujet : je voudrais dire aux Fontenaisiens que ce qui est indiqué est que l'amélioration des recettes de la Ville résulte principalement de l'augmentation du taux de taxe foncière de 3,15 points de pourcentage. Il était indiqué "votée par le Conseil municipal" mais je préciserai "votée par la majorité en 2021".

La première chose que je veux faire, par rapport à ce ROB, c'est remercier les Fontenaisiens qui, grâce à l'augmentation des impôts, ont réussi à redresser la barre. Ce sont d'abord eux qui l'ont fait et c'est grâce à eux que ça se fait.

De façon usuelle, pour justifier cette augmentation des impôts, il a été évoqué en propos liminaire le désengagement de l'État. Je regrette qu'aucun chiffre précis ne soit communiqué. Ce qui est dommage, c'est qu'on aurait pu quantifier ce désengagement, qui est toujours un petit peu diffus, confus, et qui est utilisé à tort et à travers pour justifier un peu tout. J'aurais souhaité qu'il soit quantifié pour que nous puissions évaluer sa mesure.

Je rappellerai quand même que, lors de votre campagne, M. le Maire, vous aviez évoqué le fait que vous n'augmenteriez pas les impôts. Je constate – et c'est un constat purement factuel – que cet engagement de campagne n'est pas rempli.

Je rappellerai enfin que cette augmentation des impôts est bien supérieure à l'évolution des retraites, bien supérieure à l'évolution des salaires en général ; c'est une décision qui vous appartient et qui fait baisser le pouvoir d'achat des Fontenaisiens et ça, il faut qu'ils en soient informés.

Deuxième point de ce ROB, je note que l'évolution de l'annuité de la dette est largement à la hausse puisque, entre 2016 et 2021, elle a augmenté de 500 000 euros par an. Il est justifié, ça, je l'ai bien noté, que les taux sont bas, que l'endettement des Fontenaisiens est mineur en comparaison de leurs voisins. Ce sont des justifications, mais ce ne sont pas des explications suffisantes puisque je pense que, pour une augmentation de 25 % en cinq ans, il aurait été utile d'avoir un peu plus d'éléments sur ce sujet.

En conclusion, je remarque que les annuités de la dette augmentent, mais aussi les impôts. Je regrette que des explications de ces augmentations ne soient pas plus marquées.

Le ROB 2022 est quand même bien plus étayé sur certains points. Mais je lis quand même entre les lignes. Après toutes les augmentations de budget que nous avons votées lors des précédents Conseils municipaux, pour les grands projets, je pense que finalement, la véritable explication de ces augmentations, c'est l'évolution de certains dossiers d'importance, notamment sur les coûts non maîtrisés de certains projets. Ces projets sont essentiels. Je le précise car je sais ce qui va m'être répondu : "vous ne voulez pas faire de travaux", "vous ne voulez pas faire de gymnase". Ce n'est pas vrai, je le redis et je le pointe. Moi, ce que je ne veux pas, c'est que les chantiers ne soient pas bien suivis et que ce soient les Fontenaisiens qui doivent subir des augmentations des budgets. J'ai noté, l'année dernière, en moyenne, environ 15 % d'augmentation des budgets pour chacun des grands projets. Je pense notamment à la place du Général de Gaulle ou au gymnase du Parc. Encore une fois, je le répète pour ne pas vous faire dire ce que je ne dis pas : je suis pour ces projets, mais je suis contre les dérives budgétaires qui s'en sont suivies.

Le troisième point que je voudrais aborder concerne les investissements. J'ai bien noté qu'il est question de 6,7 millions d'euros d'investissements dans le ROB 2022, en page 17. J'ai comparé par rapport au ROB 2021 : je suis allée pointer quel était l'investissement en 2021. Il était mentionné 7,7 millions d'euros. J'aurais souhaité avoir une explication sur cette baisse de 1 million d'euros qui, pour moi, est significative.

Dans le programme des investissements, j'ai noté avec intérêt le tableau. Il y a quelque chose qui m'a sauté aux yeux, paradoxalement parce que je ne l'y ai pas vu. Cela m'étonne un peu parce qu'il a été avancé dans une réunion avec les copropriétaires, tout récemment, que 2 millions d'euros auraient

déjà été engagés sur ce sujet – ça me paraît énorme mais pourquoi pas : c'est la rénovation du mail Boucicaut, qui est un sujet majeur de notre commune. Est-ce que c'est parce que celui-ci est géré par la société d'économie mixte VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT ? Encore une fois, cela prouverait finalement son opacité, en ne mentionnant pas ses activités dans le ROB 2022, ce qui est un peu gênant. Ou est-ce un oubli ? Peut-être pourrait-on évoquer ce point-là.

Quatrième point, les transferts de compétences à Vallée Sud - Grand Paris, notamment sur la voirie. À chaque Conseil municipal, il nous est rappelé que grâce au transfert de compétence de la voirie à Vallée Sud - Grand Paris, nous payerons moins d'impôts, finalement ; ça ne coûtera rien du tout, quasiment, on a l'impression que ce transfert de compétence sur la voirie permettrait de sortir ces dépenses de voirie de notre budget. Ce n'est pas tout à fait ça et, d'ailleurs, c'est bien ce qui est noté, à deux reprises, en pages 11 et 21 de ce ROB : l'évolution de ces transferts de compétence est néanmoins neutralisée par la diminution des frais de personnel et des dépenses en matière de réfection de la voirie.

Ce qui se passe, c'est que c'est un phénomène de vases communicants. Dès lors que l'on transfère la voirie à Vallée Sud - Grand Paris, on doit, et c'est normal, lui payer des sommes pour qu'elle procède à cet entretien. C'est pour cela qu'il faut informer les Fontenaisiens : ce n'est pas parce qu'on ne paye plus directement les frais nécessaires à la voirie que ça nous revient à zéro euro. Moi, ces vases communicants, ça me pose question. Je me demande finalement à quoi ça sert puisque nous perdons de la compétence au sein de notre Commune mais nous payons toujours la même chose.

Cinquième point, je note des éléments positifs, notamment sur le soutien à l'éducation via l'apprentissage appuyé de la lecture et la poursuite de l'opération Chèques sport, mais aussi des actions pour valoriser l'attractivité de la ville et participer au soutien des commerces et artistes locaux ; ce sont des choses essentielles pour faire briller Fontenay, si je puis dire. Le sentiment d'appartenance des fontenaisiens est valorisé. Ça me perturbe toujours quand les gens disent qu'ils sont de la région parisienne : moi, je pense que je suis de Fontenay-aux-Roses, et je pense qu'il faut qu'on le valorise.

Sixième et dernier point, sur la forme du ROB. Effectivement, il est beaucoup plus détaillé que la dernière fois. Je note une augmentation du nombre de pages et des exemples un peu plus marqués. Mais j'ai fait des comparaisons – un jeu des sept erreurs, si je puis dire – et j'ai constaté qu'on ne retrouve pas les mêmes éléments. Du coup, ça empêche de faire une comparaison précise et une mise en perspective. Pour exemple, en 2022, vous avez indiqué que les subventions sont à un niveau jamais atteint, s'élevant à 4,7 millions d'euros. Quand j'ai essayé de retrouver les investissements dans le ROB de 2021, il était indiqué un chiffre de quasiment 7 millions d'euros, mais qui comprenait cette fois les subventions et les dotations. Le fait que les dotations soient incluses dans ce chiffre ne permet pas une véritable comparaison objective.

En conclusion, et pour laisser la place à mes collègues ensuite, j'ai encore beaucoup de questions à la lecture de ce ROB 2022, même s'il est bien mieux étayé que celui de 2021. Je trouve que la mise en perspective, même si ça a été largement commenté au début, est insuffisante. Voilà, vous êtes la majorité, donc vous présentez d'une certaine façon, on ne va pas vous en vouloir, c'est le jeu, c'est comme ça. Mais en tout cas, je pense qu'un peu plus d'objectivité dans le ROB aurait permis de mieux mettre les choses en perspective. Cette mise en perspective est pour moi le préalable à un travail intellectuel d'importance, qui devrait nous amener, normalement, à éviter une augmentation des impôts des Fontenaisiens. Si on veut bien travailler, il faut qu'on travaille sur des postulats précis et les postulats précis impliquent un ROB complet.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

M. le Maire : « Merci, Mme POGGI. Je crois que Mme LE FUR a également demandé la parole. »

Mme LE FUR : « Tout à fait. Merci, M. le Maire.

Je vais essayer de compléter plutôt que répéter les propos des deux premières personnes qui ont commenté ce ROB. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. »

Mme LE FUR : « Comment ? »

M. le Maire : « Je disais merci, parce qu'on nous a reproché d'être longs mais je pense que ça va être plus long sur l'opposition que sur la majorité, finalement. »

Mme LE FUR : « Je ne suis pas sûre, vous avez quand même fait une heure et demie, on est un peu large ! »

M. le Maire : « Mais ce n'est pas à vous que je fais le reproche, bien sûr. »

Mme LE FUR : « Je vais commencer par quelques questions, puis formuler quelques remarques.

Ma première question porte sur la Crèche fleurie. Vous en avez un peu parlé dans votre présentation introductive. Il me semble avoir compris que cette crèche ne réouvrirait pas, contrairement à vos engagements pris lors de la dernière campagne. Vous n'ouvrirez que quinze berceaux, si j'ai bien compris. En tout cas, on ne voit pas cela apparaître dans les projets d'investissement de la Ville pour les années à venir : il n'y a rien sur la crèche en tant que crèche, avec des berceaux ; rien non plus sur la Maison des solidarités dont vous avez parlé. J'aimerais bien que vous nous en disiez un peu plus et, surtout, que vous nous donniez cette information de la diminution, ou pas, de l'offre de service de la petite enfance dans notre commune.

Mon deuxième point porte aussi sur ce qui manque dans ce tableau d'investissement. Au vu du vieillissement de la population à Fontenay et en France en général, je ne vois pas de dépense d'investissement prévue en direction des personnes âgées. C'est un peu étonnant, à la suite de vos interventions sur l'EHPAD du Parc, qui a été largement financé par le Département et par la Région. Je m'attendais à voir des choses dans ce ROB et je voudrais que vous nous éclairiez sur vos orientations de ce côté-là.

Comme Mme POGGI, je ne vois pas apparaître le réaménagement de la rue Boucicaut, alors qu'il est vrai que vous en faites un élément central de votre politique.

Comme M. MERGY, je m'interroge sur différentes choses qui apparaissent dans le tableau, comme les travaux de la place de Gaulle, avec une phase 1, une phase 2, là, j'avais suivi, mais une phase 3, pas vraiment. Le coût, de 3,9 millions d'euros, est augmenté de 1,1 million d'euros.

L'aménagement du parc Sainte-Barbe avec une ferme, c'est pareil : il est indiqué que ça a été voté en AP/CP, je n'en ai pas le souvenir, en tout cas, sur mon mandat. J'aimerais donc en savoir plus.

Enfin, sur la cuisine centrale, on voit apparaître seulement l'acquisition du foncier pour 400 000 euros, au Département. Déjà, je m'étonne du fait que ce soit la Ville qui acquière ce fonds, pour l'ensemble du groupement de Communes. Ensuite, il est vrai qu'on n'a aucune projection sur les dépenses supplémentaires liées à ce projet, rien que pour la construction du bâtiment.

Enfin, dans ce ROB, vous annoncez une augmentation de notre dotation sur le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France du fait d'une dégradation des critères de richesse de la Ville – je cite le rapport : richesse fiscale potentielle par habitant et revenu fiscal par habitant. J'aimerais savoir comment vous expliquez cette baisse, notamment après avoir affirmé devant cette Assemblée que la Covid n'avait pas d'impact sur le revenu des Fontenaisiens. Là, j'ai l'impression que vous revenez un peu sur vos propos.

Voilà pour mes questions.

Quelques remarques, rapidement. Je ne vais pas revenir longtemps sur la question des impôts, qui a déjà été remise sur la table deux fois. En tout cas, ce qu'on voit, c'est que, certes, la Covid a entraîné des dépenses supplémentaires et de moindres recettes, mais on voit aussi qu'il y a eu une diminution des dépenses ; c'est ce qu'on nous a montré dans la présentation et dans le document. De plus, une aide exceptionnelle a été accordée à la Ville pour pallier la Covid, outre plusieurs aides. L'augmentation des impôts ne répond donc pas du tout à cette urgence liée à la crise sanitaire.

Sur la partie projection, pour les années à venir, je vous avoue que je suis assez déçue, un peu comme M. MERGY, sur l'investissement consacré aux économies d'énergie. On avait noté mieux, donc j'espère que ce sera mieux dans les années à venir.

Les actions décrites en termes de politique durable sont, pour moi, assez vagues, d'autant qu'elles s'appuient surtout sur votre charte de l'environnement, dont je vous avais déjà dit que je la trouvais assez légère.

Pour finir, comme d'habitude, je ne critique pas du tout le fait de dépenser pour améliorer la qualité de vie des Fontenaisiens, bien au contraire, je rejoins tout à fait les ambitions de la Ville sur le sujet. Mais je n'aurais pas du tout fait les mêmes choix que vous, qui, pour moi, sont plutôt une frénésie de dépenses d'investissement un peu tous azimuts, sans priorité ni recherche de solutions sobres. Pour moi, ils risquent d'endetter la Ville durablement, ce qui retombera sur le dos des contribuables dans les années à venir.

Voilà ; j'en ai fini pour mes remarques sur ce ROB. »

M. le Maire : « Excusez-moi ; je prends des notes, pour répondre tout à l'heure.

Très bien. Je crois que M. MESSIER avait demandé la parole.

M. MESSIER, la parole est à vous. »

M. MESSIER : « Merci. Ce n'est pas toujours facile de passer après plusieurs collègues, donc je vais commencer mon intervention en faisant deux constats essentiellement.

D'abord, sur le budget de fonctionnement, on voit bien que la Commune double son excédent brut, qui atteint 3 millions d'euros, d'après le document qu'a présenté M. DELERIN. Comme cela a été expliqué, c'est la forte hausse de la taxe foncière qui en explique une bonne part, à peu près la moitié, 1,3 million d'euros. On en a beaucoup parlé ; on voit bien que cette hausse des impôts locaux, non seulement trahissait votre promesse de ne pas le faire, mais qu'en plus elle n'a plus beaucoup de justification puisqu'on nous annonce que les bases vont augmenter de 3,4 %, ce qui est un chiffre qui n'avait plus été vu depuis longtemps – M. DELERIN a évoqué trente ans ; elle ne se justifie plus.

Je vous souhaite bien du courage pour refaire une campagne électorale sur le thème du ras-le-bol fiscal après avoir pris par surprise les Fontenaisiens par deux fois, en 2016 et en 2021, avec de fortes hausses des impôts locaux, non annoncées. J'ai bien compris votre technique qui consiste à le faire en début de mandat pour ensuite ne plus les augmenter pendant cinq ans en espérant que les Fontenaisiens l'oublie mais vous pouvez compter sur nous pour le leur rappeler régulièrement.

Mon deuxième constat porte plutôt sur les investissements. Le document liste effectivement l'ensemble des investissements prévus jusqu'à la fin du mandat, pour un montant de 45 millions d'euros. J'approuve le principe des investissements qui sont centrés sur les missions essentielles et obligatoires de la Commune, je pense en particulier à quatre projets, qui sont la rénovation des écoles des Ormeaux, de Scarron, du Parc et du centre de loisirs Pierre Bonnard.

En revanche, je continue de penser que beaucoup de dépenses d'investissement pourraient être revues à la baisse, en choisissant la sobriété, comme l'a dit Pauline LE FUR, plutôt que le prestige. Je pense en particulier à la rénovation des places de Gaulle et de la Cavée, qui pèsent pour près de 8 millions d'euros, où la fontaine, qui est déjà faite, et la Folie, à venir, me semblent inutiles.

C'est le cas aussi du complexe sportif du Panorama, qui pèsera 3,4 millions d'euros pour la Commune, où, plutôt que de vous concentrer sur la rénovation de ce qui est dégradé, c'est-à-dire la piste d'athlétisme, le terrain en pelouse et les vestiaires, vous choisissez de tout raser et de tout refaire, y compris le gymnase inauguré il y a moins de trois ans, et le terrain synthétique construit en 2013.

C'est le cas du vestiaire de rugby, pour 2 millions d'euros, au prix de l'abattage d'arbres et de la réduction de la place de la Coulée verte à cet endroit, alors qu'un vestiaire dédié, dans le nouveau gymnase du Parc, aurait été moins coûteux et livré plus rapidement.

Enfin, dernier exemple, c'est le cas de la vidéosurveillance, pour 1,6 million d'euros. C'est pour moi typiquement la fausse bonne idée puisque beaucoup de gens croient que c'est quelque chose d'efficace mais on sait maintenant, par la Cour des comptes, comme l'a dit Gilles MERGY tout à l'heure, que ce n'est pas efficace, ce qui a été confirmé plus récemment par une étude de la gendarmerie nationale.

Je pense que les priorités d'investissement devraient porter plus fortement sur les compétences obligatoires de la Commune, mais également sur la réduction de notre empreinte carbone. Il faudrait reprioriser un peu plus les investissements sur les bâtiments publics pour réduire nos consommations d'énergie.

Il y a aussi des manquements, dans ce budget d'investissement, telle l'adaptation de la voirie, qui n'est pas prévue, à la transition écologique, c'est-à-dire la piétonnisation de certains espaces. Je pense en particulier au centre-ville et aux abords des écoles. Il y a la nécessité de construire des pistes cyclables – je sais que vous vous y opposez – et de végétaliser les espaces publics.

Enfin, il faudrait concentrer une plus grande part de nos investissements dans les quartiers populaires de notre ville, qui ont souvent le sentiment d'être un peu les laissés-pour-compte, essentiellement au profit du centre-ville.

Voilà ; je vous remercie pour votre attention. »

M. le Maire : « Merci, M. MESSIER. Nous avons M. SOMMIER, maintenant. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Je vais essayer de reprendre tous les points qu'ont évoqués mes cinq collègues précédents. Non, je plaisante. »

M. le Maire : « En les développant, j'espère. »

M. SOMMIER : « Non, je vais être très sobre.

Vous nous avez donné un peu les orientations budgétaires dans ce ROB mais surtout dans votre déclaration orale d'une heure qui a précédé. Je crois d'ailleurs que cette déclaration nous a appris beaucoup plus de choses que le ROB lui-même.

Nous aurons effectivement des détails plus précis lors du vote du budget 2022, mais d'ores et déjà, je voudrais faire deux ou trois remarques. J'insisterai ensuite uniquement sur un axe auquel je suis assez sensible.

Dans le rapport, on voit que les dépenses augmentent ; je ne sais pas si c'est de 4 % ou de 6,5 %, selon que l'on se réfère à la page 11 ou à la page 20 du rapport ; disons, entre les deux, entre 5 et 5,5 %. Par rapport à 2019, qui est quand même une année de référence, on est à + 11,5 %. Je comprends bien l'incertitude qu'il y a.

Écoutez, ce sont les chiffres que j'ai relevés dans le ROB. »

M. le Maire : « Les services, qui sont avec moi, ne comprennent pas. Pourriez-vous préciser ce que vous nous dites ?

Les deux financiers qui ont fait le budget avec nous ne comprennent pas ce dont vous parlez, car ils n'ont pas ces chiffres. »

M. SOMMIER : « Ça fait 11,5 %, quand on regarde... »

(Intervention concomitante inaudible de M. le Maire.)

M. SOMMIER : « Sur les 4 ou 4,5 %, vous nous avez donné, au niveau des dépenses, en page 11, 36,4 millions d'euros ; en page 20, 37,2 millions d'euros. Je ne sais donc pas quels chiffres prendre pour 2021.

Sur les recettes...

On ne va pas reprendre les chiffres ; pour moi, ces chiffres, vous les reprendrez dans le rapport qui a été fait.

Néanmoins, compte tenu de cette augmentation des dépenses, comme l'ont dit mes collègues précédents, je pense qu'il faudrait se résoudre à une gestion plus sobre.

Je ne vais pas reprendre les différents axes mais l'un me soucie, comme je vous le disais. Je voudrais donc insister sur ce dont le rapport d'orientations budgétaires ne parle pas : c'est le social, sauf, effectivement, sous l'angle de l'insertion sociale par le sport et la culture.

J'ai pris quelques notes. Vous avez corrigé, oralement, en nous indiquant que c'était la première de vos quatre priorités, ce qui n'apparaît pas dans le ROB, avec une attention particulière sur le logement, que je ne peux qu'approuver, sur le lien avec les associations caritatives, avec une Maison des associations, que je ne peux qu'approuver également. Il est aussi question de favoriser l'accès au droit, avec l'antenne France Services à Scarron, même si je m'interroge sur celle qui se trouve à Sceaux et sur l'accessibilité à celle de Sceaux par les habitants des Blagis.

Ceci étant, je pense que, dans cette période où se développe le repli sur soi, minant notre société, et où se développent toutes les agressivités, ce qui se constate même dans le cadre de l'élection présidentielle à venir, les propositions qui sont faites par rapport au social ne sont pas à la hauteur des enjeux.

En effet, pas un mot sur les aides sociales, alors que vous-même avez souligné une précarisation accrue des familles fontenaisiennes et une dégradation de la situation.

Quid du renforcement du CCAS et des moyens d'intervention mis à sa disposition afin de venir en aide aux familles en difficulté et aux plus démunis, et de prévenir la dégradation de cette situation ?

Quid du renforcement des effectifs de la maison de quartier ? Vous nous indiquez que ses activités ont été considérablement réduites par la Covid mais je pense que la Covid n'est pas la seule fautive : il y a un manque crucial de personnel dans cette maison de quartier.

De nombreuses familles sont en souffrance. Ces souffrances sont accrues, comme l'a souligné Jean-Luc DELERIN dans la présentation de ce rapport, par l'augmentation des prix, à un niveau jamais atteint, tant sur l'électricité que sur les denrées alimentaires et les fluides, entre autres. On a besoin de soutenir un peu plus fortement les familles fontenaisiennes.

Je salue la proposition qui a été faite par le CCAS d'essayer d'assouplir le cadrage de ses aides de façon à permettre un accès pas forcément plus facile mais mieux justifié et mieux suivi. C'était vraiment un effort particulier qui a été fait et que je salue.

Néanmoins, ce sont d'abord des moyens humains supplémentaires, qu'il leur faut. Certes, il y a eu un renforcement par rapport à la personne qui s'occupe du logement, vous l'avez souligné et je vous félicite par rapport à l'absence d'expulsion en 2021. Il y a actuellement 34 dossiers sur la table, si j'ai bien compris ; j'espère que l'on pourra essayer de les résoudre au mieux. Mais un renforcement du CCAS me paraît quand même important.

Le renforcement doit aussi porter sur les aspects financiers car le CCAS n'a pas un budget à la hauteur des besoins des familles fontenaisiennes.

Il faut une écoute attentive, il faut aller vers ces personnes car, quand on est dans la difficulté, on ne va pas forcément faire l'effort d'aller voir une assistante sociale à Bagneux ; il faut que le CCAS développe encore ses actions de façon à soutenir les Fontenaisiens les plus fragiles.

Je comprends bien que vous avez prôné l'insertion sociale par l'aspect événementiel et par les inaugurations, ce qui me paraît très important, mais ces aspects-là ne touchent pas les familles qui sont le plus dans la difficulté.

Pour moi, un effort sur ces secteurs-là en particulier est possible. Vous avez souligné les recettes supplémentaires sur le potentiel financier de la Commune, ce qui donne lieu à des attributions complémentaires, sur la compensation des exonérations de taxe foncière et de la taxe d'habitation à l'euro près, sur la réévaluation des bases fiscales.

Tout cela permet, à mon sens, de donner une marge de manœuvre supplémentaire pour aider les familles fontenaisiennes qui sont dans la difficulté.

Je reste uniquement sur ce point car je crois que les autres sujets ont été largement développés par mes collègues. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. SOMMIER. Mme REIGADA voulait ajouter quelque chose. »

Mme REIGADA : « Je sais que vous allez répondre, M. le Maire, point par point, comme vous le faites toujours, avec beaucoup de talent, mais j'aimerais quand même souligner quelque chose sur l'ensemble de ces interventions, que j'ai écoutées très attentivement.

Je suis sincèrement désolée de vous le dire, mais il y a quelque chose qui me gêne un peu. M. MERGY trouve qu'on ne fait toujours pas assez de logement social, quand on est à 43 %, et prône la mixité sociale. Mais il ne comprend pas que l'on puisse, à un moment donné, augmenter les impôts. Qui paye ? Quelle est votre définition de la solidarité ? Quand nous avons fait ce choix-là, c'est bien pour aider à porter ces populations si fragiles.

M. SOMMIER nous parlait du CCAS. Nous avons en effet revu le règlement des aides intérieures pour pouvoir faciliter ces aides d'urgence. Encore une fois, un CCAS, c'est facultatif. Les Villes ne sont pas censées forcément en avoir un, si telle est leur volonté. Elles peuvent le faire de manière intercommunale ; elles peuvent le faire de manière beaucoup plus distanciée. Nous avons un Centre communal d'action sociale et, encore une fois, ce sont des aides facultatives d'urgence, c'est-à-dire que nous sommes là pour répondre aux premiers besoins mais nous n'avons pas la responsabilité pleine et entière du social. Ce n'est pas nous, Ville, qui supportons tout cela, vous le savez bien.

Ces espèces d'affichages ont tendance à me gêner un petit peu. Surtout, ce sont toujours des injonctions totalement contradictoires : sobriété, dépenses de prestige, la fête de Noël. Mais écoutez, justement, la fête de Noël a été le temps fort de l'année où tout le monde a pu se revoir, avec tant de joie. Nous l'avons tous vu ; nous étions tous tellement heureux de se retrouver sur cette place, cette fête était une grande réussite et un symbole du vivre ensemble, où on est tous ensemble. C'est certainement la fête qui draine le plus de monde. Encore une fois, ce ne sont pas des dépenses d'apparat ou d'autre chose, c'est gratuit, mon dieu, c'est justement pour les gens qui ne peuvent pas

offrir des tours de manège à leurs enfants, le reste de l'année, qu'il y a cette fête de Noël. C'est gratuit.

Je ne comprends pas ce double discours, où l'on veut toujours plus de social mais toujours moins d'impôts, où l'on nous reproche de ne pas faire de sobriété énergétique alors que nous rénovons des bâtiments de manière exemplaire, que nous avons déjà un prix pour l'école Scarron, pour laquelle nous serons déjà aux normes de 2050 à la fin du projet. J'ai un peu de mal à vous suivre dans ce genre de discours, que je trouve, pardon, mais un peu populiste.

Merci de m'avoir écoutée. »

M. le Maire : « Merci, Mme REIGADA. Je vous propose, mes chers collègues, de faire la réponse, parce que là, on est parti pour un grand débat et je pense qu'on aura oublié les questions à la fin du débat si je n'y réponds pas maintenant.

Je vous propose de répondre et, éventuellement, si vous voulez compléter mon intervention, ce sera bien sûr avec grand plaisir.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention aussi, comme Mme REIGADA, mais comme nous tous d'ailleurs, les interventions de l'opposition. Je regrette quand même que les questions qui sont, pour un certain nombre d'entre elles, quand même très ponctuelles, très factuelles, n'aient pas été posées, encore une fois, pendant les commissions municipales. Nous avons, à votre demande, avancé les commissions municipales ; elles se tenaient une semaine avant le DOB, vous avez reçu tous les documents avant ces commissions, ce qui était un énorme effort des services, et finalement, on se retrouve avec un certain nombre de questions relativement ponctuelles qui auraient pu y trouver leurs réponses, je pense, beaucoup plus facilement, telles que des demandes d'éclaircissement. Tout cela se fait pendant les commissions. On est là plutôt pour débattre des orientations budgétaires, pas du budget qui n'est pas encore au vote.

Accessoirement, je voudrais préciser pour certains d'entre vous que l'orientation budgétaire dont nous débattons ce soir est bien celle de 2022. Donc Mme POGGI, quand on ne voit pas les travaux de la rue Boucicaut, c'est normal, puisqu'ils sont prévus en 2024 et que, pour l'instant, nous en sommes seulement aux phases d'études. Accessoirement, ils ne sont pas dans le budget de la Commune puisqu'ils seront inscrits au budget de Vallée Sud - Grand Paris, qui a désormais la compétence voirie. Tous ces éléments d'ordre technique auraient pu très aisément vous être communiqués pendant les commissions. Je regrette qu'on occupe une partie de la soirée à faire cela.

La deuxième chose, c'est que je remarque que les avis sont très divergents en fonction des différents membres de l'opposition qui ont parlé, donc ça m'interpelle.

M. MERGY, je reprends un peu dans le désordre vos questions, mais quand vous affirmez que notre politique est de réduire le nombre de logements sociaux, c'est un double non-sens.

D'abord, notre souhait n'est pas de réduire le nombre de logements sociaux. Le nombre de logements sociaux est ce qu'il est et, d'ailleurs, nous n'avons pas même le droit, légalement, de les réduire. Mais de toute façon, ce n'est pas à l'ordre du jour. En revanche, nous constatons en effet que les bailleurs de logements sociaux – vous êtes bien placé pour le savoir puisque vous êtes dans un grand groupe immobilier qui fait du logement social – ne payent pas les mêmes taxes foncières que les logements privés. C'est comme ça, c'est la loi française, et d'ailleurs, c'est tellement comme ça que l'État commence à réaliser que, peut-être, il pourrait faire un effort pour compenser cette perte de revenus pour les Communes. Dans la Loi de finances, des dispositifs sont ainsi prévus, pour les logements sociaux que l'on construirait, pas pour ceux qui sont déjà construits. On peut espérer cependant que ceux que nous allons reconstruire dans la commune bénéficient de cette disposition, si elle est pérennisée.

Mais en fin de mandat, M. MERGY, il y aura plus de logements sociaux à Fontenay qu'il n'y en avait en 2014. Notre objectif est que la proportion de logements sociaux ait baissé, en effet, parce que, pour faire une solidarité de qualité, pour prendre soin des gens qui en ont besoin, il faut des moyens et ces moyens ne nous tombent pas du ciel. Aujourd'hui, la seule ressource financière des communes, sur laquelle elle a la main, c'est la taxe foncière. Il n'y en a plus d'autre. La taxe d'habitation est en voie d'être supprimée et la fiscalité économique est partie il y a quinze ans. Ce sont ces recettes qui, accessoirement, peuvent éventuellement, dans certains cas, être soumises à de fortes fluctuations.

Sur les caméras de vidéoprotection, c'est un débat. En effet, la Cour des comptes, il y a quinze ans, a sorti un rapport – je ne sais pas si cela fait dix ou quinze ans – disant que l'efficacité n'était pas prouvée. »

M. MESSIER : « 2018. »

M. le Maire : « Je ne sais pas d'où vous sortez vos références mais, ce que je constate, c'est que tous les professionnels de la sécurité que nous rencontrons, que ce soit à la préfecture, à la police ou dans le cadre du CLSPD, nous disent tous que les caméras de vidéoprotection, ça marche. Je pense qu'il faut qu'on se mette autour d'une table et qu'on regarde parce que, moi, tant de professionnels qui se trompent en même temps, ça peut arriver, c'est sans doute déjà arrivé, mais il ne faut quand même pas énoncer des contre-vérités que démentent aujourd'hui tous les professionnels de sécurité dans ce pays. On peut en discuter, si vous me démontrez que ce n'est pas efficace. Mais ce que je constate, dans notre commune, c'est que partout où nous avons mis des caméras, on a vu les quartiers se sécuriser ; globalement, je n'ai plus le nombre en tête, mais un très grand nombre d'affaires ou d'incidents sur l'espace public s'est résolu avec l'aide des caméras et de la vidéoprotection. On peut vous fournir les chiffres pour Fontenay-aux-Roses. Mais on le voit bien : l'annonce même de l'installation d'une caméra sur certains parkings de HAUTS-DE-SEINE HABITAT a entraîné la suppression, comme par hasard, du jour au lendemain, des nuisances qui s'y trouvaient. Ce n'est pas le ressenti que nous en avons, à travers notre expérience ; ce n'est pas ce que disent tous les professionnels que nous rencontrons, dans le cadre des discussions que ce soit autour du quartier des Blagis, dans le cadre de la convention que nous sommes en train de mettre en place avec l'État, avec la police, avec la justice. Je veux bien qu'on dise tout et n'importe quoi mais il ne faut pas non plus tordre la réalité. Il y a des vérités d'il y a quinze ans qui ne sont plus des vérités aujourd'hui. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à penser que la vidéoprotection est un outil. Certes, il n'y a pas que cela, mais c'est un outil extrêmement utile pour sécuriser une ville.

Vous m'expliquez qu'on aurait noirci le tableau l'année dernière, pour justifier l'augmentation des impôts. Mais je vous rappelle quand même que le budget primitif 2021 indiquait 4,2 millions d'euros de recettes ; sur le compte administratif, nous en avons réalisé 3,6 millions. Il y a déjà 600 000 euros de recettes en moins. Ce n'est pas de l'estimation, c'est du réalisé. On voit bien que, l'année dernière, on a quand même eu des difficultés importantes.

D'après votre vision, vous nous avez démontré qu'on investissait de moins en moins, si j'ai bien compris ; qu'en fait, quand vous regardez les colonnes de chiffres, en tordant les chiffres, vous arrivez à nous expliquer que la Ville investit de moins en moins et, de toute façon, pas beaucoup plus qu'avant. Pour moi, si vous voulez, s'agissant de la vision comptable de l'investissement, je vous l'accorde bien volontiers, je pense que les Fontenaisiens voient qu'en sept ans, on a construit une nouvelle maison de la musique et de la danse, que nous avons financée, puisque, même si le projet datait d'avant, c'est quand même nous qui l'avons payée, sur nos crédits d'investissement ; que nous avons livré un sixième gymnase au Panorama ; que nous avons rénové l'école de la Roue, démoli le bâtiment amianté qui était à l'abandon depuis des années dans la cour ; que nous avons livré et inauguré un nouveau gymnase du Parc qui, effectivement, est un très bel équipement sportif – sans doute trop beau pour certains, qui considèrent que Fontenay devrait se contenter d'une forme de misérabilisme permanent et que nous sommes condamnés à vivre chichement parce qu'il ne faut pas dépenser de sous. Non, je suis désolé : un gymnase, on en construit un tous les demi-siècles, ce n'est pas pour faire des économies de bouts de chandelle. C'est une insulte faite aux Fontenaisiens que de penser cela, à mon sens.

Ils ont vu aussi que nous avons rénové tout notre espace public de centre-ville. L'espace public du centre-ville n'est pas une dépense d'apparat ou de prestige, M. MESSIER. C'est marrant, parce que quand on vous écoute, au Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses vous nous expliquez que l'espace public, ce sont des dépenses de prestige, mais quand c'est la Ville de Bagneux qui refait son centre-ville et qui dépense d'ailleurs beaucoup plus que nous pour mettre des pavés, comme par hasard, ce n'est ni un grille-pain, ni un îlot de chaleur, mais un merveilleux investissement au service du vivre ensemble. Il faudrait quand même que vous soyez un tout petit peu cohérent. On ne peut pas dire une chose dans une enceinte et le contraire, systématiquement, ailleurs. C'est juste impossible. Bien évidemment, que l'espace public, c'est important. C'est sur l'espace public que se créent les rencontres, que se créent les relations humaines, que se crée la mixité sociale, que se crée la tolérance, que se crée l'apprentissage de l'autre. C'est à l'occasion de ce que l'on y fait que ça se passe. Ce n'est pas juste pour faire joli ; c'est un non-sens que de penser cela. D'ailleurs, c'est marrant, parce que vous ne le pensez pas ailleurs. J'ai un bel échantillonnage de vos *tweets*, notamment de certains des membres de l'opposition, qui s'extasiaient devant un certain nombre d'aménagements de l'espace public dans d'autres villes, qui ont coûté en général beaucoup plus cher que chez nous, accessoirement. Au mètre carré, la place de Gaulle est l'une des moins chères en termes de rénovation, parce que nous avons beaucoup reperméabilisé les sols du coin. C'est un peu surprenant.

Nos concitoyens ont vu aussi que nous avons fait de nombreuses rues, depuis 2014.
Ils ont vu aussi que nous avons refait en partie notre théâtre, la suite étant à venir.
Ils ont vu que nous avons refait la crèche des Pervenches, où nous avons d'ailleurs augmenté le nombre de berceaux.
Ils ont vu que nous avons créé un nouveau jardin public en centre-ville, que nous en avons rénové au moins deux autres avec Georges Pompidou et la roseraie de l'avenue Lombart.
Ils voient les choses.

Après, vous nous faites une démonstration extrêmement tortueuse pour nous expliquer, en retirant 2 et je retiens 3, que finalement, c'est moins qu'avant. Non : le résultat est visible et, d'ailleurs, si j'ai été réélu, M. MERGY, c'est parce que c'était visible. Sinon, ils ne m'auraient pas réélu.

Globalement, on a l'impression que vous êtes fixés sur l'augmentation d'impôts que nous avons faite. Oui : nous avons été contraints d'augmenter les impôts parce que ce sont plus de 3 millions d'euros, au total, entre les subventions liées à la Politique de la ville et la Dotation globale de fonctionnement, dont ont été amputés nos revenus, à Fontenay. La somme de ce que nous avons fait comme augmentation d'impôts, en produits, est à peu près équivalente à ce qu'on nous a retiré. Si nous n'avions pas subi cette baisse de dotations de la part de l'État, nous serions quasiment à budget constant depuis 2014. C'est ça, la vérité. Vous avez une mémoire courte parce que j'ai bien étudié les budgets des années précédant mon arrivée aux affaires. Je sais très bien qu'entre 2002 et 2012, vous avez augmenté les impôts tous les deux ans, M. MERGY, et de manière extrêmement significative, dans une période où la DGF augmentait encore chaque année, alors que pour nous, ça a été complètement occulté.

Avec ces leçons de gestion, je veux bien recevoir des leçons d'humilité, de modestie, *etc.*, mais rappelez-vous quand même un tout petit peu de la façon dont vous gérez la ville quand vous étiez aux affaires. Vous avez augmenté les impôts un certain nombre de fois. Je regrette que Pierre-Henri ne soit pas là, d'ailleurs, parce qu'il en avait la liste. Il avait fait le calcul car les membres de mon équipe qui étaient dans l'opposition de 2008 à 2014 se souviennent des augmentations d'impôts que vous avez faites.

Nous ne le faisons jamais de gaieté de cœur.

Mme POGGI, quand vous nous expliquez, avec des trémolos dans la voix, que c'est l'argent des Fontenaisiens, que les Fontenaisiens vont payer plus d'impôts, nous sommes conscients de tout cela. Mais je vous rappelle quand même que l'année dernière, la taxe d'habitation a baissé de 30 % ; que cette année, elle va baisser de 35 %. Vous allez me dire, oh là là, ce n'est pas vous qui l'avez décidé. Mais c'est l'argent de la Ville, quand même. La taxe d'habitation qui a été supprimée, c'est de l'argent de la Ville, donc on est quand même un peu impliqué. Il se trouve que, quand on regarde la compensation de l'État, au nom de la taxe d'habitation, c'est compensé, comme c'était prévu, sauf que dans toutes les autres cases, ça continue de baisser, et cette année encore, pour 2022, nous perdons 200 000 euros de dotations diverses.

Le fait que l'on soit contraint de compenser par la taxe foncière est certes regrettable mais en même temps, cette année, il y aura 60 % de taxe d'habitation en moins et, l'année prochaine, il n'y aura plus du tout de taxe d'habitation. Certes, ce n'est pas nous qui l'avons décidé ; c'est d'ailleurs tout à l'honneur du gouvernement actuel. Mais il n'empêche que c'est de l'argent de la Ville que l'on parle. Bien évidemment, si le compte n'y est pas, il faut régler le système, mais cela laisse encore une très grosse baisse des impôts locaux pour nos concitoyens, ce dont je suis ravi. Aujourd'hui, la quasi-totalité de nos concitoyens, à de rares exceptions près, verront au cours de ces dernières années une baisse significative de leurs impôts locaux, et pas une augmentation, comme vous le répétez jusqu'à ce que ça devienne une réalité, du moins l'espérez-vous.

J'aimerais quand même vous rappeler quelque chose, à vous tous. On a l'impression que vous découvrez notre programme mais c'est bizarre, parce que vous avez dû le lire pendant la campagne, quand même. Je vous rappelle qu'il y a ce magnifique opuscule – j'en ai encore quelques-uns, je peux vous en passer si vous voulez : tout y est. Tous les projets dont nous parlons, nous ne les avons pas inventés ; ils étaient dans notre programme. Ils ont été validés par les Fontenaisiens, les gens ont lu et voté, donc nous ne les prenons pas en traîtres, on ne découvre pas des choses en cours de mandat. Tout est dans le programme. Demandez le programme ! »

M. MERGY : « Même la hausse des impôts, M. le Maire ? »

M. le Maire : « Mais oui, absolument, il y a tout. S'agissant de la hausse des impôts, je ne me suis jamais engagé à ne pas augmenter les impôts. Nous nous sommes engagés à le faire le moins possible, compte tenu des impératifs de gestion. On ne peut pas avoir la langue de bois. Je n'ai pas

pris d'engagement à ne pas augmenter les impôts, pas plus que vous ne l'avez fait en 2008, M. MERGY. Cela étant, il est toujours regrettable de le faire, ce n'était pas de gaieté de cœur et c'est d'ailleurs un débat dans l'équipe car c'est toujours un débat, c'est une décision qui est compliquée à prendre. En même temps, quand on a une ville qui n'a pas été rénovée pendant vingt-cinq ans, qui, par structure, comme je l'ai expliqué d'ailleurs, a très peu de ressources, à un moment, on n'a pas tellement d'autres solutions.

Finalement, si, la même année, il y a une baisse très significative de la taxe d'habitation, ça permet d'ajuster les choses de façon que la Ville puisse continuer à jouer son rôle. Je pense que l'échelon communal est un échelon capital et s'il n'a pas les moyens de jouer son rôle, ce sera une grande perte pour notre démocratie.

Mme LE FUR, vous avez évoqué la Crèche fleurie. Nous avons envisagé de la rénover mais, comme je l'ai déjà dit, même en Conseil municipal, il y a eu d'autres éléments.

Premièrement, la Maison des solidarités, installée à cet endroit, au départ de façon un peu transitoire, y fonctionne très bien, avec une vraie acceptation ; c'est un lieu qui paraît convenir à tout le monde et qui, finalement, paraît assez idéal en termes de fonctionnement pour la Maison des solidarités. Nous avons donc validé l'idée de laisser la Maison des solidarités dans les locaux de l'ancienne Crèche fleurie, tout en y laissant malgré tout quinze berceaux pour qu'en termes de maillage territorial, il n'y ait pas de trou significatif dans la raquette, si j'ose dire, même si on est quand même une toute petite ville et que, bien souvent, des gens du bas de Fontenay sont déjà très contents d'avoir une place aux Pervenches.

Je vous rappelle que nous avons refait complètement la crèche des Pervenches ; nous avons augmenté sa capacité de vingt berceaux. Comme je l'ai expliqué, nous allons doubler le nombre de berceaux de la crèche des Paradis, qui va passer de trente à soixante. Nous allons de toute façon en faire quinze à la Crèche fleurie. Nous augmentons donc le nombre de berceaux, étant précisé que nous sommes plutôt dans une période où la natalité diminue. Objectivement, l'offre de petite enfance augmente ; il est prévu de l'augmenter dans les années à venir.

La rue Boucicaut est prévue en 2023 mais je vous rappelle que nous avons transféré la voirie, donc il est normal que ce ne soit pas dans le budget de la Ville de Fontenay : puisque c'est VSGP qui paye, c'est dans le budget de VSGP qu'on va trouver les travaux de la rue Boucicaut. Il est prévu qu'elle soit rénovée en 2023. J'espère que nous trouverons un accord avec les copropriétaires puisque cela puisse se faire dans un cadre plus global. Si tel n'est pas le cas, nous referons la rue Boucicaut et, de toute façon, à l'impossible, nul n'est tenu. Je ne fais pas les choses contre la volonté des gens qui sont propriétaires des lieux.

La ferme du parc Sainte-Barbe est dans notre programme, encore une fois. Regardez dans le programme : c'est simplement annoncé depuis la campagne électorale.

Concernant l'acquisition du foncier, par la Ville, pour La Cuisine près de chez Nous, c'est-à-dire notre cuisine intercommunale, il n'y a rien d'opaque. On a l'impression qu'on oublie les choses ; prenez des notes ! On en parle quasiment à chaque Conseil municipal. On a expliqué douze fois que ce foncier, nous l'acquérons grâce à une aide bienveillante d'ailleurs du Conseil départemental ; cela faisait partie de notre contrat départemental. Nous allons en rester propriétaire. Nous pourrions le revendre à la société publique locale d'investissement qui va gérer la cuisine centrale, mais nous préférons rester propriétaire de ce foncier, parce que cela nous donne, à terme, une sorte de certitude que, de toute façon, nous restons chez nous, d'une certaine façon.

Ensuite, il y aura évidemment une compensation financière, sous la forme d'un loyer, qui sera payé par la société publique locale qui va gérer la cuisine centrale. C'est tout à fait transparent. Cela nous permet d'être sûrs qu'en fin de bail, nous sommes dans la propriété de la Ville, et d'avoir un poids particulier, de cranter l'avenir pour que, de toute façon, cet objet, qui est intercommunal, quels que soient les aléas qui pourront arriver dans les vingt ou trente ans à venir, sera sous le contrôle final de Fontenay-aux-Roses. Cela, nous l'avons toujours dit, et ce n'est pas du tout une nouveauté.

Vous parlez de la baisse du revenu moyen des Fontenaisiens. Oui : cela fait quatre fois qu'on en parle, aussi, en Conseil municipal, excusez-moi. Globalement, il y a les effets de la crise, que nous mesurerons probablement grâce aux études qui seront publiées l'année prochaine ou dans deux ans, parce que c'est le délai. Ce qui peut être observé aujourd'hui, c'est essentiellement qu'il y a eu 1 500 logements – je ne sais pas si vous vous rendez compte, cela représente 10 % des logements fontenaisiens – qui étaient des logements en location privée qui, en 2010, ont été vendus aux bailleurs sociaux. Que se passe-t-il : au début, il ne se passait rien, parce que c'étaient les mêmes locataires. Mais au fil des années, les locataires ont changé et sont arrivés progressivement des gens qui ont des

revenus moins élevés puisque ce sont bien évidemment des gens qui sont tributaires de logements sociaux. Inéluctablement, une espèce de machine à voir baisser les revenus s'est mise en route. Nous n'échapperons d'ailleurs pas à une poursuite de la baisse du revenu moyen, sauf à contrecarrer un peu cet effet avec le renouvellement urbain, qui nous permet de construire un certain nombre de logements privés, d'ailleurs prévu par la Loi, le SDRIF, le PMHH, dont j'ai parlé tout à l'heure. Cela permettra de rétablir un peu la balance et ainsi de garder les moyens pour être aux côtés notamment de nos concitoyens les plus fragiles, mais aussi d'entretenir notre patrimoine et de fournir des services publics de qualité.

Vous nous expliquez que vous n'êtes pas convaincus par notre programme d'économies d'énergie mais, excusez-moi, le gymnase du Parc était quand même bien une passoire thermique ; celui que nous avons construit est extrêmement performant sur le plan énergétique. Avec la rénovation de l'école Scarron, pour laquelle nous avons même obtenu un prix, comme l'a rappelé Gabriela, pour la qualité environnementale du projet, nous allons faire 62 % d'économies d'énergie.

Excusez-moi, mais l'école des Ormeaux n'échappera pas à la règle : lorsque nous mettrons en place le projet, ce sera bien sûr l'un des objectifs. Globalement, à chaque fois que nous rénovons un bâtiment, nous nous fixons cet objectif. Le programme de rénovation est connu, nous vous l'avons communiqué puisque nous avons fait une analyse thermique de la performance énergétique de nos bâtiments, que nous avons fournie à l'ensemble des Conseillers municipaux, et très clairement, il y a, dans le PPI de la Ville, en projection, le fait de satisfaire aux objectifs de la loi dans le cadre du diagnostic que nous avons fait. On ne peut pas être plus transparent mais encore faut-il s'en souvenir d'un Conseil municipal à l'autre.

Je suis ravi en tout cas que vous ne partagiez pas l'analyse de M. MERGY puisque M. MERGY nous a démontré, pendant beaucoup de temps, que nous investissons de moins en moins, et vous, vous nous expliquez que nous avons une frénésie de dépenses d'investissement. C'est bien, parce qu'au moins, ce n'est pas du tout la même vision. Comme quoi, on peut avoir des visions totalement différentes, au sein de l'opposition, de la gestion municipale.

Ah si, vous nous avez expliqué que nous avons une frénésie de dépenses d'investissement. C'est exactement le contraire que nous a démontré M. MERGY en nous expliquant que, quand il regardait les chiffres, on investissait beaucoup moins qu'avant. Il faudrait donc vous mettre d'accord ; je pense que ce serait un petit peu plus cohérent.

M. MESSIER, je vous dis un peu les mêmes choses : nous n'avons pas promis de ne pas augmenter les impôts, nous avons promis de faire tout ce que nous pouvions pour ne pas le faire. C'est une nuance qui est quand même d'importance.

S'agissant des dépenses de prestige sur l'espace public, je vous ai déjà dit ce que j'en pensais.

Encore une fois, le misérabilisme dans l'action municipale... Si les Fontenaisiens veulent du misérabilisme, ils vous éliront la prochaine fois. Ils auront effectivement des trucs pas chers. »

M. MESSIER : « Vous confondez sobriété et misérabilisme. »

M. le Maire : « Écoutez, c'est ce que vous nous dites : on peut faire moins cher, toujours moins cher, mais non. Vous savez, le prix des matières premières augmente. Vous ne pouvez pas faire des projets comme ça, à l'économie, en permanence. Cela aboutit à ce qu'il s'est passé dans notre ville sous la mandature qui nous a précédés, c'est-à-dire qu'on a livré deux réalisations, sous la mandature 2008-2014 : la cuisine centrale, qui vieillit à vitesse accélérée, et qui est totalement inadaptée à ses usages, avec plusieurs niveaux de production, ce qui complique considérablement les conditions de travail de nos agents ; le marché couvert, qui est dans un état qu'on peut constater tous les jours. Je vous invite à le visiter ensemble samedi prochain, pour voir ce que ça donne et pourtant, ça a coûté de l'argent, mais les choix n'ont pas été faits correctement.

Moi, je veux faire les choses correctement. Quand on construit un gymnase, ce qu'on fait tous les cinquante ans, s'il faut mettre 500 000 euros de plus, on le fait, si cela nous assure d'avoir de la qualité pour les Fontenaisiens. Je pense que c'est véritablement une marque de fabrique et toute l'équipe, d'ailleurs, est sur cette ligne. Faire des économies, on le regrette toujours. "*Le prix s'oublie, la qualité reste*", comme on dit dans *Les Tontons flingueurs*.

Ce sont globalement les choses que j'avais à dire.

Sur la voirie, encore une fois, c'est VSGP, donc il est normal que l'investissement sur la voirie n'apparaisse pas dans le budget puisqu'il est désormais dans celui de VSGP. Il est normal que vous ne le trouviez pas dans le budget de la Ville de Fontenay : nous l'avons transférée à VSGP.

Quant aux arguments qui consistent à dire que le centre-ville recueille toute notre attention et que les quartiers sont délaissés, non, M. MESSIER, ou alors, nous ne vivons pas dans la même ville. Je viens de faire différentes annonces concernant Scarron, où l'on va quand même beaucoup travailler pendant cette mandature ; nous sommes en train de reconstruire le quartier des Blagis. Excusez-moi. Cela étant, il est vrai que, dans certaines zones pavillonnaires, nos concitoyens n'ont pas forcément envie que nous venions construire des équipements publics. Ce n'est pas non plus l'ambiance d'un quartier pavillonnaire. Mais dans les quartiers urbanisés de Fontenay, excusez-moi : nous allons refaire le stade du Panorama, nous sommes en train de lancer plein de choses à Scarron, nous sommes en train de rénover les Blagis. Je ne sais pas, j'aimerais que vous nous expliquiez ce que vous auriez fait de plus. Moi, je ne vois pas, honnêtement.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire après votre intervention.

M. SOMMIER, nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres, mais là encore, ce sont des choses que nous aurions pu régler dans la commission. Nos deux spécialistes budgétaires sont là et ne comprennent pas tout à fait votre question. Ils confirment que l'augmentation des dépenses est de 1,7 %, ce n'est pas 6, 7 ou 11 %, comme vous l'avez suggéré.

Pour le CCAS, c'est important, M. SOMMIER. Vous nous dites que vous n'êtes pas convaincu parce qu'on ne dépenserait pas assez d'argent au CCAS. Mais je vous rappelle que, pour le CCAS, c'est une subvention d'équilibre que nous votons. La subvention que nous votons est donc proportionnelle aux dépenses.

Je vous rappelle aussi qu'il existait en effet un certain nombre de lourdeurs de fonctionnement, que nous avons analysées et qui ont abouti à ce que nous revoyions le règlement des aides facultatives, qui a été voté à l'unanimité au CCAS.

Je pense que nous serons au moins d'accord sur le fonctionnement du CCAS, puisque vous l'avez validé à l'unanimité dans le cadre du CCAS. Ne venez pas me dire maintenant que, finalement, ça ne marche pas comme ça le devrait.

Je pense que tout cela mériterait peut-être plus de cohérence.

En tout cas, personnellement, je trouve que ce débat est intéressant. Je suis tout à fait prêt à ce que l'on échange de nouveau sur les différents aspects du budget, ce que nous aurons d'ailleurs à faire lors du vote du budget. Mais discutons vraiment des orientations et des moyens que l'on y met. Ce n'est pas la peine de se faire de faux procès et de prendre des postures. Je me doute bien que vous n'allez pas donner un quitus à la gestion municipale puisque vous êtes dans l'opposition, et que vous ne voterez probablement pas le budget. Nous sommes bien d'accord. Mais en même temps, nous pourrions avoir des débats constructifs et parfois, à mon avis, dans l'intérêt des Fontenaisiens, si nous essayions de le faire sans tomber dans les postures ou dans les affirmations, dirais-je, qui ne reposent sur aucun élément tangible, quand on regarde bien.

Voilà ce que je voulais vous donner comme réponse.

Mme BEKIARI voulait intervenir. »

Mme BEKIARI : « Merci de me donner la parole. Brièvement, parce que certaines choses ont déjà été dites, j'aimerais uniquement préciser deux ou trois points concernant la transition de bâtiments, eu égard à certains propos, puisque nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires.

Il y a plusieurs projets qui sont en cours. Qu'appelle-t-on projet ? il faut évidemment définir un besoin ; cela a été fait, comme M. le Maire l'a précisé. À partir de cela, il y a tout un travail de concertation, d'études et de réalisation. Nous ne sommes pas sur des projets à court terme, mais sur du long terme, ne serait-ce que par la nature de cette action.

Nous avons donc plusieurs bâtiments qui sont concernés au niveau de la ville. Cette politique publique est en plein déploiement. Évidemment, je réfute cette insinuation, mais je pense qu'il s'agit plutôt d'une maladresse, concernant une incompétence supposée quant au suivi de ces travaux. Je suis tout à fait à la disposition de tout un chacun, pour que l'on voie, projet par projet et pour donner toutes les explications nécessaires en commission, comme cela a bien été précisé. Les services de la Ville sont évidemment compétents et soucieux de bien faire.

Si je prends l'exemple de l'école Scarron, qui a déjà été donné, ce n'est pas uniquement parce que nous avons obtenu un prix, c'est parce que ce que nous disons a bien été certifié : il est bien question de 62 % de réduction de la consommation énergétique. C'est une volonté politique beaucoup plus globale.

Quant à la charte de l'environnement, je veux bien que des personnes beaucoup plus modestes que nous se croient constamment meilleures que nous. Je ne sais pas ce que veut dire "légèreté" : la charte n'est pas plus légère ou plus lourde ; la charte concerne des politiques publiques qui sont mises en place maintenant, donc nouvelles.

Merci. »

M. le Maire : « Merci, Mme BEKIARI. Mme LE FUR, M. MERGY, M. SOMMIER vont prendre la parole. Je propose qu'ensuite, mes chers collègues, nous prenions acte que le débat a eu lieu et que nous passions à la suite. Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Ça va être très rapide. J'ai simplement repris votre programme ; je suis page 6 : engagement n° 12, la Crèche fleurie sera rénovée, avec la création de 66 nouveaux berceaux et la diversification du mode de garde ; engagement n° 13 : installation d'un nouveau relais d'assistantes maternelles dans les locaux de la Crèche fleurie. Voilà. Je prends donc le programme, je lis votre ROB ; ça ne correspond pas.

M. le Maire : « Mais Mme LE FUR, ce n'est pas ce que nous avons dit. Globalement, les engagements que nous tenons sont dans le programme. Mais à l'éclairage d'un certain nombre d'éléments nouveaux qui surviennent, il arrive que certains engagements soient tenus différemment. En l'occurrence, c'est ce que je vous ai expliqué : nous les tiendrons en créant les berceaux à la crèche des Paradis.

Je veux bien que vous nous expliquiez que, quelque part, il faudrait ne jamais rien changer... »

Mme LE FUR, concomitamment : « On est bien d'accord : les choses changent. »

M. le Maire : « Cela dit, quand vous allez droit dans le mur parce que la route est gelée, finalement, vous prenez le virage plus lentement, vous faites différemment, vous vous adaptez ; c'est ce que nous faisons. Ce ne sont pas non plus les Tables de la Loi, Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Oui, donc on est bien d'accord que nos questions sont sensées. On est d'accord là-dessus. »

M. le Maire : « À l'inverse, que vous découvriez des projets qui figurent en clair dans notre programme, c'est surprenant quand même, vous voyez ce que je veux dire. (...) »

Mme LE FUR : « Bien sûr que non : je pose des questions, j'ai bien le droit, quand même. C'est l'objectif d'un Conseil municipal. »

M. le Maire : « Voilà, écoutez, comme ça, nous sommes tous deux à penser que nous ne perdons pas notre temps ici, c'est bien.

M. MERGY souhaitait intervenir. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je tiens à dire que je vous remercie vraiment de votre ouverture, c'est-à-dire que vous nous redonnez la parole quand on la demande et c'est assez rare ; je l'ai parfois dit et je tiens à le redire. »

M. le Maire : (*Intervention inaudible.*)

M. MERGY : « Dans votre intervention, vous avez asséné un certain nombre de jugements de valeur sans les démontrer. Je ne vais pas revenir dessus, sinon on n'en finira pas.

Je voudrais simplement signaler un point. Parfois, je vous reproche le train de vie de la Municipalité mais, voilà, je vais vous faire une proposition : si la Ville décide de vous abonner au journal *Le Monde*, je ne vous en voudrais pas. Si vous aviez lu l'édition d'aujourd'hui, vous auriez vu qu'il y avait un article très intéressant sur un rapport de la Cour des comptes au vitriol sur la vidéosurveillance à Paris. Ce n'est pas un rapport qui date de quinze ans : c'est un rapport d'aujourd'hui, qui montre l'inutilité de la vidéosurveillance pour lutter contre la délinquance. Voilà.

Je ne sais pas où vous avez vu que tous les professionnels étaient favorables à la vidéosurveillance ; en tout cas, la Cour des comptes est contre depuis des années et le dit. Le problème est que ce n'est pas un sujet d'apparence ou de sentiment ; c'est un sujet objectif. Je ne suis pas contre, dans l'absolu, la vidéosurveillance. Je dis qu'on dépense beaucoup d'argent public sans aucun retour sur investissement. Effectivement, il y a parfois un cas qui est traité avec la vidéosurveillance. Mais on mettrait des moyens sur le déploiement des forces de police dans l'espace public, sur la lutte contre

l'échec scolaire, sur la prévention, etc., ce serait mille fois plus efficace que d'installer partout des caméras de vidéosurveillance. La Cour des comptes l'a dit pour une ville dont je suis plutôt proche politiquement, c'est une ville de gauche. Je le dis clairement : la vidéosurveillance n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique de lutte contre l'insécurité, comme vous semblez le penser, et c'est la Cour des comptes qui l'a dit aujourd'hui et pas il y a quinze ans. »

M. le Maire : « C'est vrai, M. MERGY, que tous les spécialistes que je rencontre sont des banlieusards, plutôt. Peut-être que ce qui est vrai à Paris ne l'est pas en banlieue et vice-versa. Cela étant, je lirai avec attention l'article, croyez-moi, puis nous en reparlerons bien volontiers.

M. SOMMIER a la parole. Mes chers collègues, on sera encore là à deux heures du matin, si on continue. (...) »

M. SOMMIER : « Deux points rapides : sur le CCAS, depuis que je suis élu, je demande effectivement un assouplissement des aides. J'ai insisté, j'ai demandé, et j'avoue que les travaux qui ont été faits par les services et notamment le CCAS... »

M. le Maire : « Avec les élus, M. SOMMIER, avec les élus. »

M. SOMMIER : « Avec les élus, oui... »

M. le Maire : (*Intervention inaudible.*)

M. SOMMIER : « ... dont je fais partie. Je l'ai voté et j'ai félicité... »

M. le Maire : « À vous entendre, on a l'impression qu'il n'y a que les services qui travaillent, mais ce sont aussi les élus. »

M. SOMMIER : « Vous savez très bien que ce sont les services qui ont fait le travail, qui a été très bien fait, que j'ai approuvé, que j'ai voté en effet sans aucune réticence et en disant que, vraiment, ça allait dans le bon sens. On ne peut pas me faire le reproche inverse.

Je ne vais pas alourdir le débat sur les pourcentages d'augmentation, mais je vous donne simplement deux chiffres : 38,7 millions d'euros de dépenses prévues pour 2022, en page 20 ; 36,4 millions d'euros de dépenses en 2021, en page 10 ; cela fait 6,4 %. C'est vrai, j'ai dit 6,5, excusez-moi, c'est 6,4. Voilà, merci. »

M. le Maire : « Écoutez, moi, on m'explique – parce que je ne suis pas un pro, peut-être Jean-Luc nous donnera-t-il des éclaircissements – que globalement, vous ne parlez pas de la même chose parce qu'il y a une histoire d'intérêts de la dette et de charges exceptionnelles qui sont ou pas prises en compte. L'augmentation est bien de 1,7 %, d'après nos services, qui travaillent toujours très bien, y compris dans la finance. Je pense donc qu'ils ne se trompent pas.

Par ailleurs, M. SOMMIER, pour le CCAS, excusez-moi je comprends que vous êtes dans l'opposition et que donner un quitus à la majorité est toujours désagréable, mais vous avez quand même été élu municipal, vous avez suivi les affaires de la Ville depuis des années. L'administration municipale est là pour exécuter la commande politique. Quand elle fait quelque chose, c'est parce que les politiques le lui ont demandé. Si les politiques ne le lui demandent pas, elle ne le fait pas. Cela étant, il reste qu'elle fait du très bon travail, je suis d'accord avec vous ; nous avons d'excellents professionnels. Mais quand il se produit des choses qui sont produites par l'administration, c'est l'exécution de la commande politique. Je veux bien que vous fassiez à chaque fois le distinguo : dès que quelque chose vous plaît, ce sont les services ; dès que quelque chose vous déplaît, c'est de la faute des élus. Mais c'est un peu facile, quand même. On y est un tout petit peu pour quelque chose, voyez-vous, M. SOMMIER. Il y a eu un certain nombre de réunions de travail avec les élus qui ont contribué à ce résultat.

Écoutez, mes chers collègues, nous allons avancer. »

M. DELERIN : « M. le Maire, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Muriel, un mot, alors. »

M. DELERIN : « J'aimerais répondre à M. SOMMIER ; c'est Jean-Luc. »

M. le Maire : « Pardon, tu avais baissé la main. »

M. DELERIN : « M. SOMMIER, si vous lisez bien, en page 11, il est question des charges et dépenses courantes ; page 20, ce sont les dépenses globales. Ce n'est donc pas le même périmètre. Il y a notamment les charges exceptionnelles et les charges financières. Ce n'est pas tout à fait le même périmètre. »

M. le Maire : « Vous ne comparez pas les mêmes choses, en fait. Ce n'est pas la bonne ligne. Muriel, un mot, et après, on acte. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Promis, juré, un mot. Ce seront en fait des remerciements. Je voulais revenir et ne pas laisser passer les propos de Gilles MERGY sur la maîtrise d'ouvrage qui n'était pas au rendez-vous des travaux.

Nous avons des services et des nouvelles équipes aux services techniques qui sont d'une qualité exceptionnelle, avec un mode de travail qui a été totalement revu, avec des équipes qui maintenant travaillent ensemble dans différentes disciplines. Vraiment, merci à eux de pouvoir suivre justement la commande politique dont parlait M. le Maire, avec des équipes qui sont beaucoup plus structurées, qui ont peut-être une nouvelle énergie de travail, et qui nous suivent vraiment sur toute notre commande politique.

Je voulais aussi remercier, à l'instar de Mme POGGI, les Fontenaisiens, parce qu'effectivement, c'était une action solidaire, lorsque nous avons décidé d'augmenter les impôts. Nous en avons tous parlé et nous l'avons parlé comme une action solidaire, pour passer cette période difficile que nous traversons et que nous allons encore traverser. Remercions-nous tous d'avoir fait cet effort pour remettre une Ville en route dans de bonnes conditions, dans un contexte extrêmement difficile. Voilà, j'ai fini. Même pas une minute ! »

M. le Maire : « Merci, chère Muriel. Je vous propose, mes chers collègues, que nous prenions acte de ce que le débat – et quel débat ! – a eu lieu, autour des orientations budgétaires de notre Commune. Merci, encore une fois, aux services, en effet, pour la qualité du travail qui a été produit cette année. J'avoue, M. MERGY, que je partage entièrement votre analyse sur le fait que notre rapport d'orientations budgétaires est monté d'un cran en termes de qualité cette année. Je pense que c'est plus détaillé et plus construit, plus éclairant, en tout cas. Tout le monde l'a constaté. »

Le Conseil municipal **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2022 s'est tenu en séance le 10 février 2022 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline prennent acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022.]

2 - Modification d'une autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP)

M. le Maire : « Je passe la parole à Jean-Luc DELERIN. Ah, en revanche, il faut que l'on fasse une pause. »

M. HOUCINI : « Oui, M. le Maire, le secrétaire de séance veut bien une pause. »

M. le Maire : « On fait les AP/CP ou la pause ? »

M. DELERIN : « L'AP/CP, il y en a pour cinq minutes. »

M. le Maire : « Je vous propose un exercice de démocratie participative, je vais vous demander votre avis. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Faisons l'AP/CP ! »

M. DELERIN : « Allez, on fait un vote ? On vote la pause ou pas ? »

M. le Maire : « On fait la pause, je vois que tout le monde hoche la tête. »

Suspension de séance à 22 h 34.

Reprise de séance à 22 h 46.

M. le Maire : « Mes chers collègues, nous allons peut-être redémarrer. Nous avons fait une suspension de séance ; je me dois donc de refaire l'appel. »

M. le Maire procède à l'appel.

M. le Maire : « Nous pouvons poursuivre. M. DELERIN a la parole. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire. Ça va aller vite parce que je crois que vous commencez à connaître parfaitement la mécanique des AP/CP. Je rappelle brièvement que l'AP/CP offre la possibilité, de manière dérogatoire, d'étaler une dépense d'investissement sur plusieurs années lorsque le projet d'investissement se réalise sur cette durée. Normalement, pour chaque année, on regarde le montant des dépenses prévues et on y affecte les ressources prévues.

L'année dernière, des travaux ont été réalisés, pour 456 648,84 euros, mais ils n'ont pas été facturés. Il nous faut donc diminuer, de ce montant, le crédit de paiement affecté à 2021 pour le reporter à 2022. Nous allons transférer la dépense et la recette correspondante. C'est un simple jeu d'écritures comptables, qui ne modifie en rien le bilan financier de l'opération.

Pour le reste, je rapporte conformément à la délibération et je vous propose d'en délibérer. »

M. le Maire : « Très bien. Merci, M. DELERIN. Pas de commentaire particulier ? Je n'en vois pas, en tout cas. Je vous propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette délibération unanime. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, révisé la répartition des crédits de paiement (CP) pour l'opération de reconstruction du gymnase du Parc comme suit :

	Création 12 nov. 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 sept. 2019	Modification 10 juil. 2020	Modification 26 nov. 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 sept. 2021	Modification 10 fév.2022
Montant global de l'AP	6 909 424,00	6 909 406,00	6 909 406,00	7 617 184,00	7 617 184,00	7 617 184,00	7 162 597,23	7 162 597,23
CP 2018	767 378,00	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82
CP 2019	3 480 945,00	1 200 000,00	1 200 000,00	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65
CP 2020	2 661 101,00	5 312 968,18	5 312 968,18	2 700 000,00	2 944 000,00	1 921 034,76	1 921 034,76	1 921 034,76
CP 2021				3 925 621,53	3 681 621,53	3 620 000,00	3 850 000,00	3 393 351,16
CP 2022						1 084 586,77	400 000,00	856 648,84

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ ENVIRONNEMENT

3 - Approbation de la convention de partenariat entre l'association Environnement 92 et la Ville de Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « La parole est à Mme BEKIARI. »

Mme BEKIARI : « Cette délibération ne concerne pas un projet mineur mais un projet structurant, qui s'inscrit dans le cadre du déploiement d'une politique publique globale sur les questions environnementales de développement durable. C'est une précision que je souhaite faire.

En l'espèce, dans le cadre de sa charte locale de l'environnement, la Ville a pour ambition la mise en place de nombreuses actions en faveur du développement durable, notamment sur la valorisation de la place de la nature en ville. Consciente des enjeux en termes d'amélioration du cadre de vie et de lutte contre les îlots de chaleur, la Ville a décidé de s'entourer de partenaires experts dans le domaine.

L'association Environnement 92, grâce à son projet "Planter des arbres en ville" accompagne la Ville dans sa démarche. Ce projet initié et conçu par l'association et élaboré en partenariat avec l'association Espaces du groupe Emmaüs et l'entreprise SEB EXPERTS, vise à contribuer à végétaliser la commune en offrant de planter des arbres pour lutter contre la pollution atmosphérique, lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains, compenser les émissions de carbone et fournir des habitats à la faune locale. Environnement 92 finance l'achat des arbres grâce au mécénat et aux appels de fonds réguliers auprès d'entreprises privées. C'est la démarche de l'association.

Ce partenariat et les actions qui en découleront répondent aux attentes des plans Climat Air Énergie métropolitain, de la Métropole du Grand Paris, et territorial, de l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, ainsi que de la stratégie régionale de biodiversité de la Région Île-de-France.

Le premier projet identifié portera sur une végétalisation de la cour de l'école de la Roue. Un maximum de dix nouveaux arbres sera ajouté au parc arboré existant. De nouvelles fosses de plantation seront créées et permettront de désimperméabiliser une partie de cet espace.

Ce projet contribuera également à densifier la trame verte de la ville.

Environnement 92 assurera la fourniture de dix arbres au maximum, choisis chez un pépiniériste et adaptés aux contraintes environnementales. L'association assurera, en collaboration avec les services de la Ville, un travail de recensement des besoins, de suivi des opérations de plantation et d'entretien, notamment sur la question de l'arrosage, pour une durée de deux ans.

L'expertise apportée par l'association sera un réel avantage pour la mise en place de nos futurs projets.

La Ville s'engage, pour sa part, à créer les fosses de plantation et à assurer l'entretien des sujets plantés.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association Environnement 92 et la Ville de Fontenay-aux-Roses, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois pour la même durée, sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Bien entendu, je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « J'ai deux demandes d'intervention sur ce thème, de Mme LE FUR et de Mme POGGI. Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Merci, M. le Maire. Merci, Mme BEKIARI, pour cette présentation. Je trouve en effet que l'action et l'engagement de cette association depuis 2020, me semble-t-il, sont à saluer très largement. C'est un très beau projet d'allier insertion et action d'adaptation aux changements climatiques. Bien sûr, je voterai avec plaisir cette convention.

Je pense que leur expertise peut être une vraie plus-value. On a quand même de la chance de pouvoir compter sur un tel tissu associatif, aussi dynamique.

En revanche, ce qui m'étonne un peu, c'est le financement de l'action de cette association, par des dons de particuliers ou d'entreprises privées sur une dépense qui relève des compétences de la Ville.

La convention précise que l'association ne peut pas demander de compensation financière mais je me demandais s'il était prévu une subvention à cette association pour permettre son fonctionnement. La convention précise aussi que la communication sur cette action mentionnera le montant de l'action. Les financeurs sont-ils précisés ? Ma question va dans le sens du fait que je pense que l'équilibre financier d'une Ville ne peut pas reposer sur le travail de bénévoles et d'associations. »

M. le Maire : « Merci, Mme LE FUR. Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Je trouve que la finalité est très bien, mais ce sont les modalités qui me posent un problème ; je rebondis sur ce qui a été dit. C'est très bien, ce que fait cette association. Je n'ai aucun problème là-dessus. Maintenant, voilà, surtout après le débat qu'on a eu sur le budget, où on nous a expliqué que tout va bien, dans notre financement, puisque nous ne mettrons plus que douze ans à payer notre dette, si j'ai bien compris, je suis un peu étonnée qu'on fasse appel à une association de ce type.

J'ai l'impression qu'on n'a même pas les finances pour planter dix arbres. J'aimerais bien qu'on nous explique pourquoi nous avons eu besoin de faire appel à cette association et ce qui nous empêche, nous, en tant que Commune, de planter ces dix arbres, parce que là, si je comprends bien, c'est l'association Environnement 92 qui va payer ces arbres. Faire appel à leur expertise, ça, tout à fait, etc., mais dans la démarche, j'ai l'impression qu'on se déleste, finalement, d'une de nos compétences pour la faire reposer sur une association qui, peut-être, pourrait planter des arbres dans des endroits où il y a moins d'argent, si je puis dire. On est quand même dans le 92, le département le plus riche de France.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. LAFON. »

M. LAFON : « Je trouve qu'au contraire, cette démarche est extrêmement positive. Ce travail avec des associations est fondamental, en particulier sur le projet de l'école de la Roue. Vous savez que maintenant, dès que l'on fait un projet dans les écoles, notamment sur les arbres et le patrimoine arboré, nous associons les enfants. Il y a des ateliers ; ils contribuent aux choix. En particulier dans la déclinaison de ce partenariat sur l'école de la Roue, le fait que les enfants puissent prendre connaissance du fait qu'il existe des acteurs tels que les associations qui sont en responsabilité et se préoccupent des sujets de développement durable, c'est aussi un développement de la citoyenneté. Par ailleurs, le projet mené aussi comme sujet pédagogique pour les écoles – je parle pour celui-ci, mais il y en aura d'autres, en dehors des écoles – me paraît extrêmement positif. J'avoue que je me réjouis ; je trouve que c'est joindre l'utile à l'agréable et cela permettra de faire plusieurs sujets en même temps, pour les élèves. Je trouve cela extrêmement positif. »

M. le Maire : « Merci. Mme BEKIARI. »

Mme BEKIARI : « J'aimerais apporter quelques réponses et quelques précisions.

Déjà, sur l'aspect de la demande de subvention, l'association ne suit pas ce mode de fonctionnement. Elle ne demande aucune subvention à aucune ville. L'association fonctionne ainsi. C'est sa proposition de conventionnement et elle a ses propres partenaires.

Dans le rapport de l'action de l'association, vous trouvez, à chaque fois, quels sont les financeurs, que l'association choisit et assume. Cela ne concerne absolument pas une question de recherche de financement gratuit ou de souci de pallier des carences de la Ville. Ça arrive en plus.

D'ailleurs, si vous lisez attentivement la convention, il y a cette action phare de la plantation de dix arbres qui n'est pas une démarche qui se contente de prendre des arbres et de les planter : c'est une démarche d'analyse et d'expertise. L'association va accompagner la Ville dans certaines réunions publiques que nous souhaitons mener, apportant son expertise sur la question éminemment technique mais aussi très importante pour tous de la nature en ville.

C'est un partenariat beaucoup plus global, qui ne pallie absolument pas une quelconque carence concernant les financements de la Ville. »

M. le Maire : (*Intervention hors micro.*)

M. ROUSSEL : « Il faut allumer votre micro, M. le Maire. »

Mme REIGADA : « Il y a un bug ; on ne vous entend toujours pas, M. le Maire. Le micro se verrouille seul. »

M. le Maire : « Pardon ; merci. Philippe ? »

M. ROUSSEL : « Je voulais simplement ajouter que, sur la plantation à l'école de la Roue, il y a une superbe vidéo qui a été faite, qui est sur tous les réseaux sociaux de la Ville. Un agent des espaces

verts explique exactement comment ils ont choisi, avec les enfants, et toute la pédagogie qui a été faite avec eux. Voilà. Merci. »

M. le Maire : « Merci, Philippe. Je voudrais quand même préciser, car je sens l'inquiétude monter chez M. MESSIER sans doute, que cela ne résume bien évidemment pas les plantations d'arbres que fait la Commune. Je l'ai annoncé d'ailleurs tout à l'heure, quand on parlait du jardin public Scarron, où sera plantée une trentaine d'arbres ; nous en plantons dans toutes les cours d'école, nous allons en planter plus de deux cents dans le projet des Blagis. Nous plantons, à chaque fois que nous le pouvons, dans notre ville qui est déjà fort heureusement très arborée. Mais cela ne nous empêche pas de compléter notre patrimoine arboré chaque fois que cela est possible.

Je vous propose d'en délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de ce vote également unanime. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de partenariat entre l'association Environnement 92 et la Ville de Fontenay-aux-Roses pour une durée de deux ans, renouvelable une fois pour la même durée sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ VOIRIE

4 - Approbation de la convention de surveillance et d'entretien du passage supérieur Augustin Claude entre la Ville et la RATP

M. le Maire : « Cette convention fait suite à des contacts et à une concertation qui avait eu lieu entre les Communes des Hauts-de-Seine et la RATP au sein de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, en 2018, sur le problème de l'entretien des ouvrages d'art de franchissement des voies ferrées. Il est vrai que la responsabilité de l'entretien de ces ouvrages dépend des Mairies, alors même que tout ce qui est directement en rapport avec les voies (protections, caténaires, supports des caténaires) est à la charge de la RATP. À l'époque, un inventaire avait été réalisé sur l'ensemble des ouvrages. Il mettait d'ailleurs souvent en exergue la corrosion et les défauts qui résultaient du vieillissement de ces ouvrages (oxydation, rouille, etc.). Tout cela avait comme but d'assurer une sécurité optimale pour ces ouvrages.

La RATP nous propose de signer une convention de surveillance et d'entretien, permettant à la fois de cibler les entretiens urgents pour ces différents ouvrages, notamment ceux qui sont en rapport avec les voies, la réalisation d'inspections détaillées des ouvrages et éventuellement la réalisation de certains travaux qui peuvent rentrer également dans le champ de compétences plus particulièrement existantes à la RATP. Cela veut dire qu'il y aura une inspection et un procès-verbal d'inspection, avec éventuellement la liste des travaux à réaliser.

Nous proposons donc de passer une convention avec la RATP pour le passage supérieur Augustin Claude, qui appartient au domaine public communal, et pas à la RATP, pour une durée de cinq ans. Cela nous coûtera – parce que cette fois, il y a une contribution financière – 2 667,02 euros hors taxes par an, et nous permettra d'avoir une expertise sur l'état de cet ouvrage.

M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire.

Je ne ferai pas la même intervention sur la délibération suivante, qui est jumelle de celle-ci.

Je voudrais simplement, d'abord, répondre à Mme GUILLEMINOT qui a laissé entendre que j'avais critiqué la qualité de la maîtrise d'ouvrage de la Ville. Ce n'était pas du tout mon propos ; je pense qu'elle n'a pas bien écouté. J'ai simplement dit que la maîtrise d'ouvrage de la Ville était calibrée pour porter un programme d'investissement autour de 10 millions d'euros. Après, on peut porter un

programme d'investissement bien ou mal. Je ne porte pas de jugement de valeur et je pense que les équipes ont la capacité de porter bien un programme d'investissement de 10 millions d'euros, mais pas de 15 millions d'euros. Nous verrons au moment du compte administratif 2021, donc pas tout de suite, qui avait raison.

Sur ces deux conventions, en tout cas sur celle-ci mais mon analyse est la même sur la suivante, je trouve qu'elles relèvent d'une bonne démarche, d'ailleurs à peu près identique à celle qui existe entre SNCF RÉSEAU et des collectivités concernées lorsque l'on est sur le domaine public ferroviaire. Cela permettra effectivement à la Ville, comme vous l'avez dit, M. le Maire, de disposer d'audits réguliers sur l'état des ouvrages d'art concernés.

On va donc bien entendu voter pour, comme plus de 70 % de vos délibérations, ce qui montre bien que nous ne sommes pas du tout une opposition qui s'oppose systématiquement, comme vous le dites parfois.

J'avais deux questions et je vous prie de m'excuser, j'aurais pu les poser en commission mais je n'ai pas pu y assister.

La première question portait sur la périodicité des visites, telle qu'elle est prévue par la RATP.

La deuxième – si je n'ai pas la réponse tout de suite, ce n'est pas un drame – concerne les conditions d'articulation entre la Ville, qui reste en charge de la surveillance du second œuvre, des équipements et de la voirie, si j'ai bien compris le rapport de présentation, et la RATP. J'aimerais savoir si cette partie-là, si je puis dire, de la surveillance incombera aux services de la Ville ou si l'on transfère également la compétence à Vallée Sud - Grand Paris, qui est en charge de la voirie.

Ne vous embêtez pas, si vous n'avez pas la réponse, vous me la communiquerez ultérieurement. Ça ne va pas changer la face du monde.

Voilà, je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Je vous avouerai que je n'ai pas en tête la périodicité des visites. Je peux déjà vous répondre sur le fait que ce type d'ouvrages n'est pas concerné par le transfert de voirie car le transfert de voirie correspond à une liste définie de rues que nous transférons. Si nous voulions les transférer, il faudrait que nous le fassions à part, si j'ose dire. Ce n'est pas l'objet. S'agissant de la périodicité, je ne sais pas si elle est annuelle ou biannuelle, je ne l'ai plus en tête exactement.

Sur la capacité d'expertise de la Ville, M. MERGY, je vois que vous rejoignez progressivement nos positions puisque, en effet, la volonté d'augmenter la capacité de rénovation et de modernisation de notre ville, est aussi l'une des raisons qui nous ont poussés à faire le choix de transférer la voirie. L'on peut être d'accord ou pas sur l'opportunité de faire ce choix, bien sûr. Il y a la capacité d'investissement en propre de l'ETP mais il y a aussi le fait que l'expertise apportée est de très haut niveau. C'est aussi un aparté ; on va peut-être arrêter les apartés. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « M. le Maire, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Muriel, un mot. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Un mot, toujours, très rapide. Je voudrais simplement porter à connaissance à propos du travail des services techniques d'un élément que nous avons fait valoir dans notre tribune de la majorité. Je vous le relis parce que je crois que c'est important pour la transparence et pour le cas où quelques-uns ne le sauraient pas.

Côté services techniques de la Ville, le contexte sanitaire exceptionnel a imposé d'adapter les pratiques et d'inventer de nouveaux modes de gestion. Résultat : un taux de réalisation, à savoir le nombre de demandes traitées par rapport au nombre de demandes reçues, qui avoisine – M. MERGY – 96 %. Cela correspond à peu près à huit interventions clôturées par jour ouvré, cent interventions réalisées en moyenne par mois par la régie bâtiments, cinquante interventions réalisées en moyenne par mois par la régie logistique, quinze chantiers pilotés en moyenne par mois par les techniciens bâtiment, chauffage, gaz, électricité. Chapeau bas et hommage à toute cette équipe. Nous sommes totalement transparents ; nous avons les résultats, nous vous les donnons et nous remercions encore les équipes de notre Ville qui, sous la houlette de la commande politique, comme vous l'a dit M. le Maire, œuvrent au bien et au service des Fontenaisiens. »

M. le Maire : « Merci de cette précision, Mme GUILLEMINOT. Je propose que nous revenions à Augustin Claude, si j'ose dire. Je vous propose d'en délibérer. Concernant la convention de

surveillance et d'entretien du passage supérieur Augustin Claude, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de surveillance et d'entretien du passage supérieur Augustin Claude entre la Ville et la RATP pour une durée de cinq ans, renouvelable tacitement, et pour un montant annuel de 2 667,02 euros HT soit 3 200,42 euros TTC, et autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour.]

5 - Approbation de la convention de surveillance et d'entretien de la passerelle Pelnard entre la Ville et la RATP

M. le Maire : « Comme l'a très justement souligné M. MERGY, la délibération suivante est quasiment un copié-collé, à la différence près que le coût annuel n'est pas tout à fait le même puisqu'il s'agit de 2 148,41 euros, hors taxes, annuels. Pour le reste, c'est exactement le même principe et la même délibération.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Non ; je n'en vois pas. Je vous propose donc d'en délibérer directement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de surveillance et d'entretien de la passerelle Pelnard entre la Ville et la RATP pour une durée de cinq ans, renouvelable tacitement pour un montant annuel de 2 128,41 euros HT soit 2 554,10 euros TTC, et autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour.]

➤ ACCÈS AU DROIT

6 - Approbation de la convention de renouvellement relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit / Point-Justice des Blagis

M. le Maire : « Je passe la parole à Françoise GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Je vous remercie, M. le Maire. La convention a un objet assez simple : elle réactualise l'articulation de la Maison de Justice et du Droit, qui est une structure qui existe depuis 1993, sur le territoire des quatre villes que sont Bagneux, Bourg-la-Reine, Sceaux et Fontenay-aux-Roses. À l'origine, la Maison de Justice et du Droit est gérée par l'ADIB, qui est l'association intercommunale des Blagis. Cette réarticulation vise à permettre que se structurent, dans un travail un peu plus cohérent et coordonné, les points d'accès au droit et de les mettre plus en réseau.

Au passage, je précise qu'il y a une Maison France Services à Sceaux, la plus récente, et qu'il en existe également une à Bourg-la-Reine. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, M. le Maire, nous

sommes postulants à un dossier de labellisation afin que nous mettions nous-mêmes en place, à Fontenay, une Maison France Services.

Ce qui est intéressant, c'est de voir que toute cette organisation se tient dans une forme de cohérence que, bien entendu, l'État soutient. Je rappelle que cette structure a pour vocation de favoriser l'accès au droit, d'accompagner les familles, de prévenir la délinquance, de favoriser une proximité avec les services judiciaires. Elle est pilotée sous l'autorité de la présidente du Tribunal judiciaire de Nanterre. Il y a également des représentants du Parquet.

Le rapport de présentation, que chacun a pu lire, donne des informations intéressantes sur l'activité de la Maison de Justice, ce qui permet d'ailleurs de noter, au passage, que si l'année 2020 a subi un ralentissement, l'activité reste importante. Les Maisons France Services qui s'implantent le font dans une certaine coordination. Nous-mêmes, dans un prochain moment – je suppose que nous soumettrons au Conseil municipal, si cette labellisation aboutit, les conditions d'une convention avec l'État – nous avons à cœur de mettre en place de nouvelles instances parfaitement coordonnées aux précédentes.

Voilà, globalement, l'objet de ce rapport de présentation, qui introduit, par rapport à la convention très ancienne de 1993, qui avait été légèrement modifiée en 2004, quelque chose qui nous seulement établit la connexion avec les points justice, mais aussi une clause de renouvellement triennal.

Voilà, si vous le permettez, la synthèse très grande que je ferai de cette présentation.

Je vous remercie, bien sûr, de vouloir délibérer de ce projet de convention, qui vise à poursuivre l'activité existante avec la Maison de Justice et du Droit, et à organiser la nouvelle articulation avec les Maisons France Services.

Voilà, en résumé. S'il y a des questions, je suis tout à fait disposée à y répondre. »

M. le Maire : (*Intervention hors micro.*)

Mme REIGADA : « M. le Maire, votre micro ne fonctionne toujours pas. »

M. le Maire : « Pardon. Merci, Françoise, de ces explications. Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je vous propose donc d'en délibérer. Qui est contre ? Ah, pardon, j'ai parlé trop vite : M. KATHOLA voulait prendre la parole. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire. Je voulais simplement avoir une précision par rapport à ce renouvellement de contrat. Je voulais poser une question à Mme GAGNARD : est-ce que ce contrat a subi des modifications ou reste-t-il intact, par rapport à celui d'avant ? »

Mme GAGNARD : « Si vous le permettez, M. KATHOLA, il se trouve que j'ai participé à titre professionnel, il y a fort longtemps, mais comme je suis la doyenne de l'assemblée, cela me donne ce privilège de garder la mémoire de l'installation ; il y a très peu de modifications. En fait, à part l'adaptation qui est liée à une circulaire de décembre, afin que la Maison de Justice soit bien identifiée comme faisant partie du réseau Point-Justice, la seule modification notable est qu'elle prévoit une période triennale de remise en mouvement, ce qui n'existait pas dans l'ancienne convention. À une certaine époque, on ne mettait pas de clause de renouvellement ; on faisait une convention renouvelée par tacite reconduction annuelle. Là, c'est une clause nouvelle. Je reçois votre question avec intérêt parce que moi-même, je me suis interrogée sur cette clause triennale, qui est une nouveauté. Mais nous allons garder notre sérénité et imaginer que l'État continuera de soutenir ces Maisons de Justice, qui sont quand même tout à fait importantes. »

M. KATHOLA : « En fait, je suppose que l'État veut avoir un regard attentif par rapport aux activités de la Maison de Justice, et qu'en fonction de l'évaluation, de son besoin, il peut changer d'avis, réduire les activités voire la faire disparaître un jour. Cela reste toujours une probabilité. »

Mme GAGNARD : « M. KATHOLA, si vous le permettez, je rejoins votre question, comme je vous le disais, et je pense qu'il faut garder une certaine sérénité. Pour l'instant, l'État déploie beaucoup d'efforts pour installer des Maisons France Services, qui sont un petit versant de ce que fait déjà la Maison de Justice et du Droit.

Il est vrai aussi que, au terme d'une évaluation, il pourrait s'avérer que les fonctions de la Maison de Justice et du Droit sont déjà remplies, mais cela m'étonnerait, parce que le réseau Point-Justice et la Maison de Justice et du Droit ont une différence notable : c'est un établissement judiciaire et la présence des services de l'État, du tribunal, la représentation du Parquet, etc., ne se retrouveront pas dans les Maisons France Services, qui ont une autre vocation.

Je fais quand même le pari que, même si des choses bougent, elles le feront forcément dans le bon sens parce que l'État affiche une volonté très forte de favoriser l'accès au droit. Je pense que c'est

quelque chose que nous partageons ; c'est d'ailleurs pour cela que les Communes se sont engouffrées dans la possibilité d'ouvrir ces Maisons France Services, dont je rappelle que l'intérêt est qu'elles répondent à un besoin de proximité clairement constaté, que l'on a pu mesurer, pendant le confinement.

Pendant le confinement, on a découvert que la proximité de réponse était un élément extrêmement important pour la mobilisation des dispositifs. Je dirais que c'est presque un correctif que l'État a fait avec les Maisons France Services. On gardera cette plateforme, qui est quand même tout à fait intéressante, parce qu'il y a une représentation des services de l'État que sont la Justice et le Parquet, qui ne sera jamais, à mon avis, dans les petites Maisons France Services de chaque commune. Je crois qu'il faut être assez serein. D'ailleurs, l'expérience montre qu'il est rare que l'État bouge des structures qui sont installées et qui prouvent leur efficacité.

Juste en passant, parce que vous avez vu des chiffres qui ont un peu baissé, je trouve que cette Maison est très intéressante, pour les quatre Communes, mais on voit bien qu'elle attire aussi des demandes d'usagers des villes d'Arcueil, d'Antony, etc. Elle correspond donc à un vrai besoin. Je pense à quelque chose en particulier, qui est la négociation sur les amendes RATP, où des gens sont parfois acculés parce qu'ils ont commis un très grand nombre d'infractions. C'est un lieu de médiation, c'est un lieu d'accès au droit. C'est aussi un lieu de prévention de la délinquance. Il y a des rappels à l'ordre qui se font, par le Parquet, autant pour les majeurs que pour les mineurs. Ça, c'est assez unique. Il n'y a pas d'autre endroit où l'on fait ça, à part le Tribunal de Nanterre. Comme nous sommes dans le sud du département, la géographie de la MJD plaide en faveur de cette poursuite d'activités, à mon sens. »

M. le Maire : « Merci, Françoise. La convention devient triennale alors que la tacite reconduction était jusqu'alors annuelle, et cela n'avait pas empêché, il y a quelques années, l'État d'avoir quelque velléité de supprimer son soutien. Nous étions intervenus, avec les différents Maires des Communes voisines, pour rappeler justement l'utilité de cette structure. L'État avait alors revu sa copie et lui avait finalement à nouveau accordé son soutien.

Mais nous sommes d'accord qu'il faut toujours une grande vigilance, par les temps qui courent.

Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette délibération, une fois de plus, unanime. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de renouvellement relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit / Point-Justice des Blagis pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction et autorise le Maire à signer ladite convention.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ CULTURE

7 - Don d'une œuvre d'art « Hommage à Boris Vildé » de l'artiste Adomas SAMOGITAS

M. le Maire : « Cette délibération concerne le don d'une œuvre d'art, hommage à Boris Vildé, de l'artiste Adomas SAMOGITAS, un récidiviste. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je prends la parole, Laurent. »

M. le Maire : « Oui, pardon, vous avez la parole, Mme GUILLEMINOT, bien sûr. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Merci, M. le Maire.

Écoutez, c'est avec joie que je reprends la parole et que je vous parle à nouveau d'Adomas SAMOGITAS. Pour rappel, c'est un grand sculpteur qui est reconnu mondialement, qui a eu de nombreuses expositions, notamment à la Biennale de Venise en 1977, mais également au Grand Palais à Paris, ou au Centre d'art contemporain de Rouen en 1985. Il a été exposé en Italie, dans de multiples pays, et nous avons la chance qu'il soit résident de Fontenay-aux-Roses. En plus de son grand talent de sculpteur, c'est un homme d'un grand humanisme, qui est extrêmement généreux. Nous profitons, avec bonheur et joie, de cette générosité et de ce talent, puisque, comme vous le savez, il nous a déjà fait don de trois bas-reliefs, illustrant les *Fables* de La Fontaine, que vous pouvez toujours voir au château Laboissière, qui font suite à un manifeste qu'il a écrit, "*Nouvel Humanisme, La Fontaine*", en 2008. Il a monté ce mouvement artistique. Il nous a également fait don d'une sculpture absolument extraordinaire, un bronze superbe, que les enfants ont totalement adopté, que nous avons posé dans le nouveau parc Laboissière, que nous avons créé sous la précédente mandature. Je vous remercie encore une fois d'avoir voté de façon presque unanime, puisque je crois que Les Verts, Mme BROBECKER et M. MESSIER, s'étaient abstenus, sur le fait de rendre hommage au talent et à la générosité de ce sculpteur, en donnant le nom d'Adomas SAMOGITAS à l'allée de ce parc Boris Vidé, allée que nous baptiserons certainement très bientôt, au printemps.

Pourquoi je vous parle à nouveau d'Adomas SAMOGITAS : comme l'a dit M. le Maire, c'est que sa générosité continue à combler les Fontenaisiens, ce dont nous lui sommes redevables et très fiers. Il nous a proposé un bronze de grande qualité, qui est en ce moment dans les ateliers, en train d'être peaufiné, avant d'être posé. C'est un bronze en hommage à Boris Vildé, qu'il lui fait pour de multiples raisons. Comme M. le Maire vous l'a dit dans la présentation du DOB, nous allons poser cette sculpture dans le square du même nom – le square Boris Vildé, rue Boris Vildé – qui à terme, sera réaménagé et plus ouvert sur le quartier Vildé.

Je crois que je vous ai tout dit. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer, d'autoriser M. le Maire à accepter ce don et d'autoriser également le versement d'une somme de 5 000 euros à l'artiste au titre de la participation de la Ville à la fonderie nécessaire à la réalisation de l'œuvre.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Muriel. Je précise que cette somme n'est qu'une infime partie du coût total de la fonderie. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Oui, bien sûr. »

M. le Maire : « Mme BROBECKER a demandé la parole. »

Mme BROBECKER : « Rapidement, je voudrais apporter une précision à ce que vient de dire Mme GUILLEMINOT : on ne s'est pas du tout abstenu par rapport au nom de M. Adomas SAMOGITAS, c'est simplement qu'il y a des femmes artistes et que l'on pense qu'il fallait promouvoir la féminisation des noms de rues. C'était l'occasion et ce n'était donc pas du tout contre cet artiste. »

M. le Maire : « Si, parce que vous l'avez puni, comme ça. »

Mme BROBECKER : « Non. »

M. le Maire : « Vous l'avez puni de ne pas être une femme, finalement. »

(Rires.)

Mme BROBECKER : « Du tout ! »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Nous en avons parlé ; nous étions tous d'accord sur le fait que nous souhaitions tous valoriser les femmes artistes, sauf que le contexte qui vous était proposé était de baptiser cette allée du nom du sculpteur qui nous faisait le don d'une sculpture qui se trouvait à cet endroit-là. On arrive un petit peu à des raisonnements à l'absurde, où l'on s'abstient pour de bonnes pensées, que nous partageons tous. Il eût été plus élégant, plus royal, d'accepter et de faire valoir simplement l'idée que nous souhaitons que les femmes soient plus mises à l'honneur, idée que nous partageons absolument tous et toutes. »

M. le Maire : « D'ailleurs, Mme BROBECKER, si vous nous offrez une œuvre de 80 000 euros, je vous donne ma parole qu'on donne votre nom à l'une des allées de l'un des parcs de la ville, ça ne pose aucun problème. »

Mme BROBECKER : « Je n'ai pas de problème avec un quelconque culte de la personnalité, voyez. En revanche, on peut avoir la liberté de notre vote, quand même. Vous dites qu'on en a discuté tous ensemble, mais non, on n'en avait pas spécialement discuté. »

M. le Maire : « Très bien. Écoutez, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je ne vois ni vote contre, ni abstention, nous sommes bien d'accord ? J'en déduis que tout le monde est d'accord. C'est donc un vote unanime. Très bien. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, accepte le don de l'artiste Adomas SAMOGITAS, avec les charges, participe au paiement d'une partie de la fonderie en versant directement à l'artiste la somme de 5 000 euros TTC et autorise le Maire à signer le contrat relatif au don et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ RESSOURCES HUMAINES

8 - Actualisation du tableau des effectifs

M. le Maire : « Cette délibération vous est présentée par M. CHAMBON. »

M. CHAMBON : « Merci, M. le Maire.

Cette délibération concerne simplement la création d'un poste d'ingénieur à temps complet pour les fonctions de responsable du service des espaces verts. Il s'agit de remplacer l'ancien responsable du service des espaces verts, avec un profil de poste revu pour l'adapter à de nouvelles missions dont vous avez le descriptif dans le rapport de présentation.

Par ailleurs, je précise, avant que la question ne soit posée, que nous n'avons pas encore effectué le nettoyage annuel des créations et suppressions de postes. En effet, ce travail est actuellement en préparation et sera présenté prochainement au Comité technique, avant passage en Conseil municipal. À cette occasion nous vous présenterons un bilan détaillé des suppressions et créations de postes en 2021.

En attendant, je vous remercie de bien vouloir délibérer de cette actualisation du tableau des effectifs. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. CHAMBON. M. MERGY veut intervenir.

Avec le micro, on vous entendrait mieux. »

M. MERGY : « Pardon, excusez-moi. Emmanuel CHAMBON ayant répondu par avance à ma question, je n'ai plus de question et nous voterons pour cette délibération. »

M. le Maire : « Très bien ; merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Eh bien, c'est une délibération encore une fois unanime. On va terminer le Conseil avec presque uniquement des votes unanimes ! C'est presque vertigineux. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- Crée l'emploi suivant :
 - o Un poste d'ingénieur à temps complet

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Ingénieur (+ 1)	5	0	6	0

- Autorise que dans l'hypothèse où cet emploi ne pourrait être pourvu par des agents titulaires de la Fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1 et 3-2 de la loi, pour les emplois de catégorie A, B, C ou faisant référence à l'article 3-3 de la loi pour les emplois de catégorie A ou faisant référence à l'article 38. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

9 - Rapport dans le cadre du débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire

M. le Maire : « La parole est à nouveau à M. CHAMBON. »

M. CHAMBON : « Comme vous le savez, depuis 2007, les collectivités, de façon facultative, peuvent participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et de prévoyance. La Loi de transformation de la Fonction publique apporte de nouvelles obligations en matière de protection sociale, en rendant obligatoire la participation financière de la collectivité, au 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de prévoyance, et au 1^{er} janvier 2026 pour les contrats santé. Nous devons également organiser, au sein de notre assemblée délibérante, un débat sur la protection sociale complémentaire.

À Fontenay-aux-Roses, nous avons décidé, en Conseil municipal, de mettre en place les dispositifs suivants, aux termes d'une décision prise en juillet 2015.

Concernant le risque santé, nous avons choisi de participer au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents. Ces contrats étant labellisés, c'est-à-dire référencés par des organismes accrédités.

Concernant le risque prévoyance, nous participons directement auprès de prestataires mutualistes dans le cadre de conventions de participation.

Pour le risque prévoyance, nous avons mis en œuvre cette garantie à partir du 1^{er} janvier 2016, bien avant le caractère obligatoire. Nous l'avons renouvelé avec un nouvel opérateur à partir du 1^{er} janvier 2022. C'est donc une délibération que nous avons adoptée en septembre 2021 en Conseil municipal.

Je souhaite préciser que la participation de la Ville de Fontenay est très supérieure à la moyenne nationale, soit 15,20 euros minimum par mois, contre une moyenne de 12,20 euros au niveau national.

Les enjeux du dispositif de protection sociale complémentaire sont importants pour la Collectivité, à la fois en termes d'attractivité, d'efficacité au travail, de dialogue social, d'outil d'engagement en politique de ressources humaines. C'est aussi un enjeu pour les agents, compte tenu de l'allongement de la durée des carrières et des problèmes engendrés par des arrêts de travail prolongés ou répétés.

Vous avez, dans le rapport de présentation, toutes les informations complémentaires, qui sont des informations que nous avons déjà évoquées, notamment lorsque nous avons validé le choix du nouvel opérateur pour le risque prévoyance, en septembre 2021.
Il s'agit de prendre acte de ces informations. »

M. le Maire : « Très bien. Mes chers collègues, je vois que M. MERGY a toujours la main levée, peut-être demande-t-il la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Depuis plusieurs années, la valeur du point d'indice des fonctionnaires n'est plus valorisée. Hors promotions éventuelles, les fonctionnaires de l'État, des hôpitaux et des collectivités locales voient chaque année leur pouvoir d'achat se réduire comme peau de chagrin. Finalement la seule évolution positive, qui concerne les agents de la Fonction publique au cours de ces dernières années, porte sur le régime de protection sociale complémentaire.
Auparavant, comme l'a indiqué Emmanuel dans le rapport, il y avait un gros retard sur le secteur privé. Cela s'explique par le fait que les employeurs publics considéraient, explicitement ou du moins implicitement, que la sécurité de l'emploi et le fait de travailler pour l'intérêt général suffisaient à garantir l'attractivité sur le marché de l'emploi. Au fil du temps, ils se sont quand même aperçus d'une perte d'attractivité de la Fonction publique ; c'est pourquoi les questions d'amélioration des conditions de vie au travail, le recours au télétravail, dont on a parlé il y a quelque temps dans cette même enceinte, ou la création d'un régime de protection sociale complémentaire sont devenus des éléments prépondérants pour inciter les jeunes à rejoindre la Fonction publique.
Toutefois, le retard n'est pas totalement comblé parce que, par exemple, les enseignants n'ont toujours pas de médecine du travail en 2021, ce qui paraît tout à fait surprenant.

Merci des éléments qui ont été fournis dans le rapport. Sur le positionnement de la Ville de Fontenay-aux-Roses, je constate que notre Collectivité se situe au-dessus de la moyenne des collectivités sur le montant de la participation pour la prévoyance. En revanche, elle est très en dessous de la moyenne sur le montant de la participation santé. Ma question est de savoir si c'était un choix volontaire de la Municipalité de privilégier la prévoyance à la santé ou si c'était, en fait, le point d'équilibre de la négociation que vous avez eue avec les partenaires sociaux.

Sur le nombre d'agents couverts, je constate, comme l'a dit Emmanuel, qu'il augmente régulièrement. Finalement, en 2021, environ 35 % des agents ont une participation santé et 60 % une participation prévoyance. Je suppose que les agents qui ne sont pas couverts sont ceux qui ont déjà un contrat au titre de leur conjoint, mais je voulais savoir ce qu'il en était. Je vous remercie de vos réponses.

M. le Maire : « Merci. M. CHAMBON. »

M. CHAMBON : « Simplement, ce qui avait été validé en 2015 par la Collectivité au niveau des contrats, c'est qu'entre la complémentaire santé et la complémentaire prévoyance, on n'a pas choisi le même mode de fonctionnement. Pour la complémentaire santé, qui concerne le remboursement complémentaire occasionné par une maladie, une maternité ou un accident, dans le but de diminuer le reste à charge de l'assuré, il avait été décidé que la Municipalité participait au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents, alors que, pour la prévoyance, nous avons plutôt choisi de participer directement auprès de prestataires mutualistes, dans le cadre de conventions de participation. Le dispositif choisi n'a pas du tout été le même et je pense que ceci explique cela.
Ensuite, au niveau du nombre d'agents qui adhèrent au dispositif, il est vrai que si les conjoints ont des offres beaucoup plus intéressantes, bien évidemment, ils optent pour ces dispositifs-là. Voilà. »

M. le Maire : « Je crois me rappeler aussi – je n'en suis pas sûr, ma mémoire me fait défaut – qu'il était ressorti de nos échanges à l'époque que la prévoyance n'était pas toujours prise, voire rarement, alors que la complémentaire santé existait déjà souvent. L'un des éléments du choix était aussi d'inciter les gens à prendre une prévoyance, qui était souvent absente. C'est peut-être aussi pour cela que nous avons mis un peu plus l'accent sur la prévoyance.

Très bien. Il s'agit de prendre acte ; mes chers collègues, je vous propose donc de prendre acte. »

Le Conseil municipal **prend acte** du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc,

BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline prennent acte.]

➤ DROITS DES FEMMES

10 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. le Maire : « Je passe la parole, pour une intervention conjointe, à un homme et à une femme, ce qui, en termes d'égalité, me paraît tout à fait judicieux. Pour commencer, la parole est à Véronique RADAARISOA. »

Mme RADAARISOA : « Merci, M. le Maire.

Comme vous le savez, le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes répond à une obligation et il comporte deux parties. La première partie porte sur les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire, pour favoriser l'égalité femmes-hommes, et le plan d'action pluriannuel, tandis que la deuxième partie met en exergue les actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale. Ce volet sera présenté par Emmanuel CHAMBON, Adjoint aux ressources humaines.

La création d'une délégation spécifique aux droits des femmes témoigne de l'attention particulière que porte la Municipalité à cette question, à travers des actions particulières autour de trois axes.

- Axe 1 : la promotion de l'égalité femmes-hommes à travers les services publics.

Elle fait partie des objectifs poursuivis dans la mise en œuvre des services publics fontenaisiens, à travers, entre autres, la promotion d'une culture précoce de l'égalité entre les filles et les garçons auprès du jeune public, avec des projets pédagogiques intégrant cette dimension et des actions dédiées développées tout au long de l'année au sein de nos crèches, accueils péri et extrascolaires, et des équipements jeunesse.

La ludothèque, notre partenaire privilégié, est très investie et œuvre depuis longtemps dans ce domaine. Nous souhaitons pérenniser ces expertises dans cette thématique. De nouvelles actions sont prévues pour 2022.

Une politique petite enfance visant à faciliter l'articulation de la vie professionnelle et personnelle, avec une offre de 203 places en crèche collective et l'animation du réseau des assistantes maternelles, a pour objectif de favoriser la reprise et la poursuite de l'activité des jeunes mamans.

Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective, émotionnelle et sexuelle, sont portées par le CMS, avec le centre de planification et d'éducation familiale, lieu d'écoute et d'accueil, et des consultations gratuites de psychologue sont proposées afin d'accompagner les jeunes dans leur vie affective, émotionnelle et sexuelle.

- Axe 2 : la valorisation de la place de la femme dans la société et la promotion des droits des femmes.

Afin d'encourager l'émancipation, l'autonomie et la confiance en soi des femmes, la Ville porte une attention particulière à la valorisation de la femme dans la société, à travers l'organisation d'événements, d'expositions et d'actions de sensibilisation, notamment autour de la journée du 8 mars, journée internationale des Droits des femmes.

En 2021, malgré la situation sanitaire, de nombreuses actions ont été proposées par la Ville et les partenaires. Pour 2022, le thème est "Être femme : femmes multiples" et la programmation d'événements divers sera étalée sur trois à quatre semaines à partir de début mars. Le point d'orgue sera le partenariat entre la maison de quartier et le CCJL, le 8 mars après-midi, pour célébrer ensemble toutes les femmes et valoriser le savoir être et le savoir-faire de chacune.

L'objectif est de décliner une exposition numérique et une exposition itinérante sur les croquis de portraits de femmes réalisés au cours de l'événement. Bien entendu, tous les élus sont invités à cet événement.

De plus, le repositionnement de l'École française des femmes au centre-ville a impulsé une nouvelle dynamique, tant au niveau de notre territoire que pour les villes avoisinantes. J'en veux pour preuve le nombre croissant de femmes qui fréquentent l'École des femmes de Fontenay-aux-Roses.

Une journée sur la santé sera organisée par l'École des femmes le 8 mars prochain, suivie par une journée portes ouvertes, dont la date sera définie prochainement. Tous les élus y seront conviés et, plus particulièrement, toutes les personnes qui ne connaissent pas encore le lieu.

La page dédiée aux droits des femmes sur le site de la Ville sera enrichie en 2022.

- Axe 3 : la lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes.

On peut rappeler que le confinement a eu pour conséquence l'intensification des violences conjugales et intrafamiliales, pour les femmes déjà accompagnées, et a généré de nombreuses nouvelles demandes d'accompagnement, selon le Centre Hubertine Auclert.

Afin de prévenir et de lutter contre les violences faites aux femmes, la Municipalité a fait le choix de faciliter le parcours des femmes victimes de violences. L'objectif est de mieux identifier, orienter et accompagner les femmes victimes de violences par un travail en réseau, construire entre les professionnels et les partenaires qui aident les femmes, afin qu'elles trouvent soutien et accompagnement, dans un souci de cohérence.

Il s'agit aussi d'apporter un soutien aux actions de sensibilisation, organisées notamment autour de la journée du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour l'édition 2021, en partenariat étroit avec les élus du Département et les services du Département impliqués, la Ville a souhaité qu'une attention particulière soit portée à la lutte contre le risque prostitutionnel des jeunes. Ainsi, dans le cadre de la semaine départementale organisée sur ce thème, la Ville de Fontenay-aux-Roses a été sélectionnée pour accueillir un ciné-débat qui s'est tenu au cinéma Le Scarron le jeudi 25 novembre.

Quant au plan d'actions, conformément à la loi, la Ville de Fontenay-aux-Roses avait élaboré, l'an dernier, un plan d'actions pluriannuel, relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023, dont le contenu est rappelé dans le rapport.

Ce plan d'actions établi pour la période 2021-2023 comprend des actions qui sont régulièrement reconduites, d'autres, en cours de mise en œuvre ou à venir, d'autres encore, réalisées comme cela est également précisé dans le rapport.

Je vais laisser la parole à Emmanuel CHAMBON, Adjoint aux ressources humaines, pour présenter le volet 2 du rapport.

M. CHAMBON : « Merci, Véronique. Comme l'a dit très justement Véronique, il y a deux aspects dans ce type de rapport. Il y a un aspect qui donne un certain nombre d'informations et de données et une deuxième partie qui est plus axée sur le plan d'actions, sur l'année en cours et les années à venir.

Sur les données concernant les personnels de la Collectivité, je ne vais pas passer tellement de temps dessus, d'autant que ce sont des éléments que nous avons déjà évoqués lors du rapport social unique que nous avons vu au mois de décembre dernier, lors du précédent Conseil municipal.

Nous pourrions éventuellement, s'il y a des questions, rentrer un peu dans le détail de ces données, mais je pense que ce n'est pas le plus important.

Le plus important concerne le plan d'actions en matière de ressources humaines, qui va répondre à deux objectifs :

- D'abord, rendre l'information RH beaucoup plus transparente.

Cela passe par une meilleure information à destination des agents, concernant l'accès à l'emploi et le déroulement des carrières.

Nous souhaitons également valoriser les mobilités internes en permettant aux agents de connaître la liste de postes vacants ou la création de postes qui peuvent être pourvus par des recrutements tant internes qu'externes.

Il s'agit de travailler, dans le cadre du dialogue social, avec les représentants du personnel, afin de faire par exemple un bilan régulier des avancées en Comité technique. C'est également l'une de nos priorités.

- Le deuxième objectif est axé sur les conditions de travail des femmes et des hommes dans la Collectivité.

Ont été mis en place des dispositifs tels que le télétravail, que nous avons déjà évoqué à différentes reprises, avec la charte que nous avons adoptée, avec les représentants du personnel puis en Conseil municipal, ou l'accompagnement de l'agent dans ses démarches pour le congé parental, le temps partiel ou la prévention contre les discriminations, violences, harcèlement.

Ce sont autant de dispositifs qui ont pour finalité, d'une part, d'améliorer l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et, d'autre part, de garantir une qualité de vie au travail.

Sur ce dernier point, je me permets d'insister parce que nous avons entamé un audit, effectué par un cabinet extérieur, qui va auditer l'ensemble des services de la Collectivité pour réfléchir à une évaluation de la qualité de vie au travail dans la Collectivité, qui débouchera sur un plan d'actions qui sera mis en œuvre au cours de l'année 2022. C'est une démarche qui a débuté cette semaine, avec un cabinet extérieur, et qui va privilégier véritablement une réflexion et la mise en place d'un plan extrêmement précis en matière de qualité de vie au travail. Cela va concerner l'ensemble des agents et bien évidemment, tout ce qui relève de l'égalité entre les femmes et les hommes sera largement pris en compte dans cet audit.

Cet audit est mené, comme je l'ai dit, par un cabinet extérieur, mais y sont complètement associés les représentants du personnel, les chefs de service et les agents.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Emmanuel. Mme LE FUR a demandé la parole. »

Mme LE FUR : « Merci, M. le Maire. Je pense que ça va être notre rendez-vous annuel, avec Mme RADAORISOA.

Déjà, sur la forme du rapport, il est vrai qu'il est plus étoffé que celui de la dernière fois, c'est quelque chose dont je me félicite.

Il est toutefois dommage que les actions présentées dans le rapport ne soient pas reliées au plan d'actions prévisionnel sur les prochaines années, ce qui permettrait quand même un meilleur suivi entre les objectifs qui sont fixés et le retour sur ce qui est fait actuellement.

Sur la première partie, qui concerne le personnel, j'ai trouvé que cette partie était un peu maigre et comportait peu d'explications, surtout que les données exposées, qui sont des données statistiques, ne sont pas toujours pertinentes du fait du manque de représentativité, avec des effectifs qui sont parfois faibles. Par exemple, sur les données sur les évolutions des carrières, il aurait pu être intéressant d'avoir plus d'explications ou de légèrer davantage les graphiques.

Le sujet qui revient à chaque fois, et qui revenait déjà au dernier Conseil municipal, est le salaire net mensuel moyen. Les femmes, dans la ville de Fontenay-aux-Roses, perçoivent moins que les hommes et ce, sur les trois catégories. C'est quand même assez inquiétant.

À la fin du rapport, vous mentionnez le fait de vouloir investiguer sur ce sujet mais il est vrai qu'on en a déjà parlé il y a plus d'un an. Ce que j'aurais voulu savoir, c'est ce qui a été fait depuis ce dernier constat, quelles explications à ces différences ont pu être trouvées et comment on va remédier à cet écart de salaires, qui est quand même assez flagrant à chaque fois.

Sur la deuxième partie, qui concerne les politiques qui sont menées par la Commune sur son territoire, je vais commencer par les missions de la Conseillère municipale qui visent à faciliter l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie politique, économique et associative. Je pense qu'il manque les violences sexistes et sexuelles. Ensuite, en tant que Conseillère municipale dédiée à cette question, vous devez avoir une feuille de route et des objectifs ; il aurait été intéressant de les ajouter à ce rapport.

Une Conseillère municipale, c'est très bien, mais je me posais la question de savoir s'il y a une personne, parmi les agents, dédiée à cette thématique et, si oui, quelle est la quotité de son temps de travail consacrée à l'égalité femmes-hommes. Vu les objectifs qui sont fixés, je pense qu'il est absolument nécessaire que cette personne ait pas mal de temps dédié à cette tâche.

Enfin, il manque la question du budget, autant sur cette partie 2 que sur la partie 3. Ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes est demandé avant le vote du budget, c'est pour une raison :

c'est que les politiques dans le sens de l'égalité ont un coût, qu'on ne voit pas du tout apparaître dans ce rapport.

Ensuite, vous avez adhéré au Centre Hubertine Auclert, ce qui est une très bonne chose, mais à mon sens, cela intervient quand même très tardivement, puisque ce n'est intervenu qu'en 2021. Vous ne précisez pas, dans ce rapport, les actions qui ont pu être menées cette année avec le centre et quelles sont celles qui seront menées l'année prochaine.

Vous mentionnez, dans un paragraphe, la culture précoce de l'égalité et des actions de sensibilisation et de prévention. Plus de détails seraient bienvenus.

On sait qu'une enquête a été réalisée par le collectif #NousToutes, qui a mis en valeur que la loi exige qu'il y ait trois séances d'éducation sexuelle par an dans les collèges et les lycées, et ce chiffre serait, en fait, de 0,4 cours annuel, avec des limites sur les thématiques qui seraient abordées dans ces séances. Au vu de ce rapport, j'aimerais bien en savoir un peu plus sur le contenu et la fréquence des actions qui sont menées chez nous, notamment dans nos écoles primaires.

Vous avez mentionné la réflexion autour de la cour d'école du futur. On en avait parlé l'année dernière. C'est quelque chose de très intéressant, mais dans le rapport, on n'en sait pas plus : quelles ont été les conclusions ? Quelles ont été les réflexions ? Une transformation en actions va-t-elle avoir lieu et, encore une fois, avec quel budget ?

Vous avez aussi mentionné des ateliers ouverts auprès d'un groupe de filles, sur la question des limites de chacun. Je suis un peu étonnée de la timidité à utiliser la notion de consentement, puisque c'est de cela qu'il s'agit. Je voudrais aussi mentionner le fait que ces sessions sont très bien mais ce sujet s'adresse aussi aux garçons ; j'espère que cela fera partie des objectifs de l'année prochaine.

Sur l'École française des femmes, évidemment, c'est un très beau dispositif du Département, qui mérite d'être mis en valeur et qui, je n'en doute pas, fait un très beau travail dans la ville de Fontenay.

Sur la communication, il est vrai que, sur le site de la Ville, l'onglet dédié à la thématique s'appelle "Droits des femmes" ; il serait plus intéressant de l'appeler "Égalité femmes-hommes", si je peux me permettre une suggestion.

Plus largement, il faut massifier la communication sur ces thématiques, notamment sur les violences faites aux femmes, avec des affiches sur le 3919, un violentomètre plus répandu, même hors des commerces, dans les établissements publics, parce que l'on sait que les jeunes sont très touchés, notamment les 15-25 ans, par des violences au sein des couples et ce ne sont pas forcément ceux qui fréquentent le plus les commerces.

Je laisserai Mme BROBECKER parler plus précisément des violences faites aux femmes.

En tout cas, je salue le très beau travail qui est mené par les associations que sont la Ludothèque et la fondation de l'École des femmes, mais aussi par la maison de quartier.

À la lecture de cette partie 2, j'ai quand même une sensation que les actions qui sont menées se font surtout en direction de l'enfance. C'est une très bonne chose, parce que c'est là qu'on prépare le terrain de l'égalité. Mais on ne peut pas se limiter à ça. Il y a aussi des problématiques d'égalité qui touchent les adultes. Là, j'ai l'impression que l'approche est très concentrée sur ce qu'on appelle l'empouvoirement. Il faudrait peut-être se tourner davantage vers d'autres thématiques, par exemple le sujet de la sécurité est peu abordé ; on peut également suggérer le prisme de l'occupation de l'espace public.

Je trouve aussi que les interventions sont assez floues. Certaines reviennent plusieurs fois, donc on remplit le rapport avec plusieurs éléments souvent identiques.

Comme je vous le disais, on n'a aucune mention de coût, ni du nombre de formations, de sensibilisations. On ne sait pas non plus ce qui est mené dans le cadre de la politique du sport alors que, comme vous le disiez, M. le Maire, le sport permet vraiment pas mal de choses, notamment sur les questions d'égalité femmes-hommes.

Enfin, sur la troisième partie, concernant le plan d'actions 2021-2023, qui n'a pas changé, si je ne me trompe pas, depuis la dernière fois qu'on en a discuté, vous faites mention de la cellule de signalement au sein de la commune pour les agents. J'avais déjà posé la question au dernier Conseil municipal, avec le rapport social. On n'a aucune information sur la façon dont peut se faire ce signalement, sur son mode de fonctionnement. Vous avez mentionné, dans le rapport social, qu'il n'y

avait aucun signalement ; cela peut signifier soit que tout se passe très bien, soit que le système de signalement ne fonctionne pas.

Dernier ajout, j'aimerais que les actions soient beaucoup transverses dans la ville. Les problèmes d'égalité femmes-hommes n'existent pas que dans les quartiers : c'est vrai dans tout milieu social, dans tous les quartiers de notre ville.

Voilà ; j'en ai fini. »

M. le Maire : « Merci, Mme LE FUR. Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Moi, ça va être très court.

Il y a un sujet qui n'est pas abordé dans ce rapport, c'est le proxénétisme. Je vais vous expliquer pourquoi j'en parle. Je n'ai aucune information sur le sujet, je vous le dis tout de suite ; je n'ai que ce qui ressort du *Parisien*. Le 27 décembre dernier, il y a eu un article dans *Le Parisien*, assez court, sur l'assassinat d'un jeune homme, qui a eu lieu en avril 2021. Il est indiqué que ça se serait fait sur fond de proxénétisme. Je me demandais donc si la police municipale ou la police nationale avait identifié des cas et, si c'est le cas, si une politique d'égalité hommes-femmes était mise en place, parce que là, on est en plein dedans, le proxénétisme, c'est toujours la même chose : ce sont des hommes qui exploitent des femmes.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Mme POGGI. Je crois que Muriel GALANTE-GUILLEMINOT souhaite intervenir. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je vous remercie, M. le Maire. Je voulais remercier Véronique pour cet excellent dossier qu'elle nous a présenté. Je voulais être plus légère et rendre hommage à la beauté, à l'esthétique, à la femme qu'on fête et qu'on choie, parce qu'elle existe aussi. Nous vous proposons, dans le cadre la journée internationale de la Femme, à la médiathèque, une exposition qui s'appelle "Jeu de dames", qui se passera du 5 mars au 5 avril. Le vernissage, auquel je vous invite tous, se tiendra le vendredi 11 mars. Nous aurons des portraits de femmes absolument extraordinaires, mystérieuses, lumineuses, pleines de mystère, la femme belle dans tous ses états.

Je vous invite également à assister à la conférence, qui aura lieu, toujours à la médiathèque, sur une famille humaniste, autour de Ferdinand Lot et Boris Vildé et, surtout, de toutes ces femmes qui sont des femmes d'exception et qui portent des hommes héroïques. Il y aura quelques conférences sur la femme de Ferdinand Lot, qui était une spécialiste de l'époque du Moyen-Âge, et sur ses filles qui étaient des femmes extraordinaires puisque, au début du siècle, elles étaient soit professeur à la Sorbonne, soit archéologue ; elles sont vraiment des femmes d'exception, qui, sans être dans l'ombre, portent l'héroïsme et le courage d'hommes tels que Boris Vildé. C'est une conférence qui aura lieu à la médiathèque, et à laquelle je vous invite tous à venir également, le samedi 19 mars, dans l'après-midi. »

M. le Maire : « Merci, Muriel. Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Nous avons déjà dit, l'année dernière, que ce rapport égalité hommes-femmes comporte le diagnostic, suivi d'un plan d'actions, et que ce plan d'actions constitue plus, présenté comme cela, des déclarations d'intention. Dans un plan d'actions, et *a fortiori* dans la thématique de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, on veut savoir ce qu'on veut faire, quand, avec qui et avec quels moyens.

Je ne vais pas vous rappeler tous les chiffres parce qu'il est un peu tard, mais j'avais sorti tous les chiffres du Centre Hubertine Auclert, du Secrétariat d'État, etc. Mais en tout cas, il y a énormément de féminicides tous les ans, 513 en 2011 ; en Île-de-France, plus d'une femme sur dix déclare avoir été victime de violences conjugales au cours des douze derniers mois. On s'aperçoit que ces violences ont de multiples conséquences sur les victimes, sur leur entourage, sur les enfants, et qu'elles favorisent en plus des vulnérabilités sociales et contribuent à un risque élevé de violences répétées à l'âge adulte. Elles doivent vraiment être combattues et trouver une réponse forte des pouvoirs publics et des partenaires dans la prévention et la lutte contre ces violences, notamment les services sanitaires et sociaux et les associations mobilisées. Nous, on sait très bien que les services municipaux jouent un rôle central dans l'identification et dans l'orientation des situations de violence intra-familiale. Je ne sais pas pourquoi ça fait du bruit.

Je citerai le service logement, la maison de quartier, le CCAS, le service petite enfance, le service enfance, évidemment la police municipale, le commissariat, la Maison de Justice et du Droit, les équipes de l'Aide sociale à l'enfance du Département des Hauts-de-Seine.

L'année dernière, on a déposé une motion pour un plan d'actions en faveur de la lutte contre les violences intrafamiliales, motion qui n'avait pas été votée et vous avez mentionné, M. le Maire, que ce sujet était hautement sensible et nécessitait un diagnostic et une réflexion approfondie. Vous proposiez un groupe de travail avec les élus, dont les élus de l'opposition, et, à ce jour, le groupe de travail n'a pas été constitué.

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes constitue pourtant un levier essentiel vers l'égalité réelle entre hommes et femmes. C'est un défi qui nécessite un engagement de tous les acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Plusieurs Villes du département disposent de différents outils et moyens d'action. Oui, en effet, je regarde ce qui se passe ailleurs parce qu'il faut s'inspirer des bonnes pratiques qui peuvent exister. Ça peut être beaucoup de choses. Pauline l'a dit : une campagne de diffusion spécifique peut être organisée dans les lieux stratégiques de la ville, services municipaux, centres sociaux, locaux associatifs mais aussi locaux des professionnels de santé du territoire, cabinets médicaux, cabinets infirmiers, pharmacies ; j'en ai vu dans une maison médicale de garde, où apparaissaient tous les numéros. Si on est victime ou si on a une copine, une voisine, victime, parce qu'on a entendu des choses, on a les éléments.

Il y a aussi la signature d'une charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale.

Il peut y avoir des médiateurs sociaux, qui interviennent dans les espaces publics de la ville.

Il y a énormément de choses, je ne vais pas tout vous dire, mais il y a des pré-plaintes simplifiées, qui favorisent l'accompagnement des victimes dans les dépôts de plainte, des actions de prévention en direction des jeunes filles et des adolescentes. On a vu aussi l'augmentation de la prostitution des mineurs.

S'agissant du violentomètre, que vous avez mis à disposition dans certains endroits de la ville, des Villes ont décidé de financer sa diffusion via les sacs des baguettes de pain dans les boulangeries. Les gens ne regardent pas toujours les affiches mais si, en prenant leur baguette de pain, ils ont l'information, ils peuvent se dire que cela peut concerner une copine, leur fille, leur mère, ou eux-mêmes.

On espère vraiment que la Ville se mobilise encore plus pour renforcer ces actions dans ce domaine. Côté Département, vous pouvez compter sur moi pour avancer sur la signature d'un contrat local contre les violences sexistes et sexuelles que le Président SIFFREDI a déjà signé pour Nanterre, Suresnes et Châtillon la semaine dernière et qui constitue un acte fort d'engagement contre ces violences. »

M. le Maire : « Merci, Mme BROBECKER. Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire. Je constate que nous avons beaucoup de convergences – heureusement, d'ailleurs – sur ces questions et que toutes les remarques de nos collègues de l'opposition, qui viennent d'être faites, sont assez convergentes sur une chose, me semble-t-il : il faut une grande cohérence pour intervenir sur des questions d'une extrême complexité.

Je rejoins mes collègues sur le fait qu'on ne peut pas travailler les questions d'égalité hommes-femmes uniquement par le biais des violences. Ce serait, à mon avis, une erreur de positionnement. Quand on est une Ville, donner cette image d'une victimisation, c'est un grand danger. En tout cas, cela fait l'économie d'une problématique de fond qui est la question de l'emprise.

Mme LE FUR l'a assez bien pointé, sans trop le vouloir peut-être, ou sans trop le comprendre, mais nos récurrences à insister sur des processus d'éducation – éducation de genre, questionnements sur le respect entre les filles et les garçons – ont vocation à donner des outils aux enfants, assez précocement, pour qu'ils puissent exprimer, et leurs émotions, et parfois leur souffrance, et avoir des mots pour le dire. Le travail sur les phénomènes d'emprise, très précocement, est un travail fondamental.

Je crois effectivement qu'il faut que nous nous attachions à construire, de la place qui est celle d'une Ville, un déploiement d'interventions avec une très grande récurrence, une très grande constance. On ne construit pas un enfant, on ne construit pas un adolescent ou une adolescente, dans un temps court ; ça s'étale sur du temps, ça s'étale sur un certain nombre d'apports qui doivent se croiser et aboutir à des écoutes et à des prises en charge professionnelles. Je crois qu'il faut surtout éviter la confusion des places qui peut très vite se produire.

Pour revenir sur une question assez difficile et douloureuse, nous nous sommes beaucoup investis ; en fait, nous avons commencé, en mars, un travail avec le Département. Des colloques ont été portés par les élus du Département et ont donné lieu à trois séances, dont l'une à l'Orangerie du parc de

Sceaux, où un certain nombre d'entre nous était présent, ce qui était tout à fait intéressant. On a compris et on a vraiment perçu l'extrême complexité de travailler sur la prostitution des jeunes filles mineures, pour des raisons qui sont, là aussi, complexes : d'abord, c'est parce que ces jeunes filles ne se sentent pas victimes ; c'est aussi parce qu'il est extrêmement difficile de comprendre jusqu'à quel point elles sont prises dans une marchandisation de leur corps et que tout cela nécessite, à mon sens, beaucoup de précautions d'approche. À défaut, la relation ne s'établit pas et on peut passer à côté.

Là, je crois qu'on peut être assez fier – et remercier d'ailleurs, car je ne perds pas une occasion de remercier le Département – de la mise à disposition de personnes qualifiées pour travailler avec nous au quotidien, ce qui se poursuit encore : nous sommes toujours dans ce travail avec le Département, pour que chacun soit pleinement à sa place et, de sa place, agisse. C'est quelque chose qui ne se construit pas comme ça. Une Ville n'est pas là pour gérer du pénal : il y a des forces de police, il y a des tribunaux ; il y a, fort heureusement, une structuration sociale qui le prévoit.

La ville, c'est un territoire de proximité ; la ville, c'est un territoire relationnel. Cette place-là, quand on l'occupe de manière pertinente, peut produire des effets de mise en confiance, du fait que des personnes peuvent se mettre à parler, que ce soient d'ailleurs des femmes dans des situations de violence ou des enfants. Je crois qu'il faut bien comprendre qu'une agitation n'est pas une action. Si l'on veut avancer, il faut y aller effectivement avec compétence, avec prudence et pas tout seul.

Une Ville toute seule ne peut absolument pas traiter les phénomènes, notamment ceux que l'on appelle les phénomènes de risques pré-prostitutionnels.

Nous nous sommes attachés, avec les services du Département et les services de l'État notamment dans un autre cadre, en particulier dans la convention avec les Blagis, que nous sommes en train de préparer, à ce que chacun soit pleinement à sa place et je pense qu'il faut qu'on continue. Peut-être faut-il communiquer, mais de manière appropriée, quand c'est nécessaire, sur ces questions-là. La question notamment de ce qui se travaille avec les écoles et qui est en train, là aussi, d'évoluer, de donner la parole aux enfants en leur permettant de mettre des mots sur un certain nombre de choses difficiles qu'ils peuvent vivre, c'est déjà construire quelque chose.

Ma position est donc la suivante : nous travaillons intensément mais, pour travailler intelligemment et produire des résultats, c'est dans du temps que nous le ferons, et surtout en restant vigilant à occuper sa place, et uniquement sa place. De l'intempestif, à mon sens, peut être complètement contreproductif. »

M. le Maire : « Merci, Françoise. Mme POGGI voulait s'exprimer. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. J'ai senti, dans la dernière intervention, des jugements de valeur, du type "ce que vous n'avez pas compris". Je n'ai moi-même pas compris cette attaque, qui n'était sûrement pas voulue mais, pour un débat entre femmes, surtout au moment du rapport hommes-femmes, ce n'était ni le lieu, ni la place.

J'ai bien entendu ce qui a été dit juste avant, d'ailleurs mes propos ont encore une fois été déformés, je demandais juste des informations et s'il y avait quelque chose, mais ça, ce n'est pas grave.

Moi, ce que je vois, c'est que, quand on complexifie les choses et qu'on essaie de trouver midi à quatorze heures, c'est qu'en général, on essaie de se cacher derrière quelque chose. Soit on n'a pas envie d'avancer, je vais le dire, parce que franchement, je ne vois pas pourquoi on tourne vingt minutes autour du pot sur quelque chose ; soit on fait quelque chose, on le dit et voilà ; soit on ne le fait pas, et puis on l'assume également. Ce sont des politiques, comme vous dites si bien, vous avez été élus, donc vous avez la majorité, donc vous décidez. Mais on ne peut pas rester vingt minutes à dire que ce que proposent les gens, c'est intempestif ou qu'ils ne comprennent pas, par des espèces de jugements de valeur de ce type, des choses comme ceci.

Donc je vais le dire avec des trémolos dans la voix puisque ça m'a un peu émue, quand même, ces jugements de valeur dans le discours précédent. Je réitère ma question, mais je pense que M. PORCHERON, peut-être, pourra y répondre plus précisément du fait de sa fonction de Conseiller municipal délégué à la sécurité. Je vous remercie. »

M. le Maire : (*Intervention hors micro.*)

M. PORCHERON : « Vous m'entendez ? »

Mme REIGADA : « M. le Maire avait son micro coupé, je crois qu'il donnait la parole à M. MERGY, si j'ai bien lu sur ses lèvres. »

M. le Maire : « Je constatais la demande de prise de parole de M. MERGY, qui est le premier homme à participer au débat. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « C'est pour rétablir un peu l'égalité hommes-femmes, dans cette affaire. Je vous en prie, M. MERGY ; ensuite, ce sera M. PORCHERON. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. J'ai trouvé l'échange intéressant. J'étais un peu surpris par l'intervention de Mme GUILLEMINOT ; on parle d'égalité femmes-hommes et elle donne comme exemple une exposition sur la femme de Ferdinand Lot, comme si les femmes ne pouvaient exister qu'au travers de leur mari. Ça m'a fait penser à une réponse de Marie Curie, à qui on demandait ce que ça faisait de vivre avec un génie, et qui répondait que la question devrait être posée à son mari. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. PORCHERON. »

M. PORCHERON : « Simplement quelques mots pour répondre à Mme POGGI, qui s'inquiète de la situation aux Blagis. Elle ne nous a pas échappé non plus, avec le meurtre du jeune qui se faisait appeler "Dende" et l'arrestation de son meurtrier après un périple à travers toute la France. Nous nous sommes penchés sur ce cas et sur les rumeurs de prostitution de jeunes aux Blagis. Je rejoins Françoise GAGNARD : c'est très difficile. Des contacts que j'ai chaque semaine avec le commissaire de Châtenay, aucune plainte n'a abouti au commissariat. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de prostitution, mais aucune plainte n'est arrivée. Les services spécialisés se sont penchés sur le cas et on n'a pas pu établir vraiment d'infraction concernant ces jeunes qui se prostitueraient dans les appartements. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas ; ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Mais aucune plainte n'a été déposée et, pour l'instant, on n'a pas de fait de prostitution qui soit avéré aux Blagis. »

M. le Maire : « Merci, Jean-Claude. Il faut compléter : le jeune qui a été victime de cet assassinat avait purgé préalablement une peine pour prostitution aggravée sur mineur ».

M. PORCHERON : « Tout à fait. Il était aussi excellent footballeur, entre autres. »

M. le Maire : « M. CHAMBON. »

M. CHAMBON : « Je voulais simplement apporter une réponse à Mme LE FUR concernant l'écart de salaire entre les hommes et les femmes. C'est déjà la réponse que nous avons apportée la dernière fois que nous avons évoqué ce sujet : au niveau des salaires, pour les agents titulaires, il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes parce que le statut ignore les genres. Les salaires sont définis en fonction du grade, de l'échelon et sont donc identiques, que l'on soit un homme ou une femme.

En ce qui concerne les agents contractuels, ce sont les niveaux de diplôme, le nombre d'années d'expérience, qui déterminent la rémunération.

Dans le rapport, on parle de salaire net mensuel. Lorsque l'on fait le calcul, on tient compte aussi du fait que les femmes travaillent un petit peu "moins" que les hommes, au sens où elles prennent des temps partiels. Le salaire se trouve donc moindre.

Mais comme on parle de moyenne, on se retrouve avec ce décalage entre les hommes et les femmes.

Il est à noter quand même que, par rapport au niveau national, la différence moyenne que nous avons à Fontenay est moindre.

C'est ce complément d'information que je voulais apporter. S'agissant des salaires, lorsqu'on tient compte du statut, pour les agents titulaires, il n'y a aucune différence entre les hommes et les femmes. »

M. le Maire : « Merci, Emmanuel. C'est vrai qu'il faut toujours se méfier des statistiques brutes car cela peut aussi vouloir dire que la proportion d'hommes diminue, par exemple, si les plus jeunes personnes employées sont des femmes, elles ont aussi, par définition, des salaires moins élevés au temps T de l'étude. C'est toujours assez compliqué de faire la part des choses.

Mme GUILLEMINOT voulait intervenir à nouveau, puis Mme RADOARISOA ; je propose qu'ensuite, nous prenions acte de tout ce débat, qui était d'ailleurs fort intéressant. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Merci, Laurent. Je voulais simplement répondre à Gilles. J'étais sûre qu'il allait intervenir en disant quelque chose de totalement anecdotique par rapport à un débat

qui est extrêmement intéressant et que nous conduisons avec beaucoup d'intérêt les uns et les autres. Gilles a un talent particulier pour apporter le bon mot et l'anecdotisme dans les discours. Je voulais simplement saluer son intervention. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Mme RADOARISOA. »

Mme RADOARISOA : « Je voudrais simplement préciser que bien que le périmètre de l'égalité hommes-femmes soit très large, nous, Municipalité de Fontenay-aux-Roses, avons fait le choix d'axes majeurs dans notre plan d'actions 2021-2023, à savoir :

- Promouvoir et diffuser une culture d'égalité ;
- Valoriser la place de la femme dans la société ;
- Promouvoir les droits des femmes ;
- Lutter contre les violences faites aux femmes.

Bien que certains items tels que les violences sexistes et sexuelles ne soient pas énoncées clairement, ils font partie intégrante de notre démarche et de notre approche.

Notre plan d'actions est bâti sur l'éducation, la prévention, l'accès au droit et la sensibilisation du grand public.

En tout cas, l'égalité femmes-hommes est l'affaire de tous et je compte sur vous, y compris sur l'opposition, pour travailler avec moi, main dans la main, pour promouvoir cette belle cause.

Je voulais aussi répondre à Astrid BROBECKER par rapport à l'impression du violentomètre sur l'emballage des baguettes de pain : elle est programmée pour le 25 novembre 2022 sur le territoire de Fontenay-aux-Roses. Merci. »

M. le Maire : « Mme REIGADA. »

Mme REIGADA : « Merci, M. le Maire. Très brièvement, deux choses. Je voulais aussi répondre à M. MERGY. Le fait de retracer l'histoire et de rappeler que derrière chaque grand homme, il y a une femme, ça fait du bien aussi aujourd'hui, en 2022. Cette exposition est donc tout à fait pertinente en ce sens.

L'autre point porte sur une chose extrêmement pragmatique que fait la Ville au quotidien, depuis longtemps : notre CCAS est extrêmement actif sur ces sujets de violences faites aux femmes, très spécifiquement, même si l'égalité hommes-femmes est une thématique bien plus large. Notre CCAS a également ces missions. Il faut savoir qu'il accueille, dirige vers les bonnes institutions, les bonnes associations et que nous faisons aussi de la domiciliation de courrier pour des femmes qui sont dans un état de risque dans leur couple, c'est-à-dire que si elles ont besoin de recevoir des courriers que leur mari ne doit pas voir, de temps en temps, on leur offre cette possibilité.

C'est essentiel, on le fait depuis longtemps. Je tiens à rappeler le rôle majeur du CCAS au quotidien et en proximité sur ces problématiques qui sont extrêmement compliquées à manier, comme l'a rappelé très justement Mme GAGNARD. »

M. le Maire : « Estéban LE ROUZES. »

M. LE ROUZES : « Merci, M. le Maire. Puisque l'on parle du violentomètre, je voudrais simplement rappeler que, pas plus tard qu'en décembre dernier, plusieurs centaines de violentomètres, sous forme de petites réglottes, ont été diffusées dans les commerces de la ville. La réflexion est en cours sur d'autres dispositifs plus innovants et peut-être encore plus efficaces sur ces sujets, en lien avec les commerçants. »

M. le Maire : « Merci, Estéban. Pour ma part, je voudrais signaler à Astrid BROBECKER que nous partageons au moins un point : quand il y a de bonnes idées ailleurs, je suis tout à fait d'accord pour les adopter. Personne n'est propriétaire de ces idées, en général. S'il y a des exemples de campagnes de sensibilisation, qui auraient été faites ailleurs, qui vous paraissent avoir été particulièrement efficaces ou opportunes, je vous invite à vous mettre en rapport avec Véronique. Je suis tout à fait partisan que, si quelque chose a marché ailleurs, éventuellement on le reproduise à Fontenay, bien sûr. »

Mme BROBECKER : « Pas de souci. »

M. le Maire : « Merci à vous. »

Je vous propose de prendre acte de ce débat, qui fut riche, et qui clôture d'ailleurs l'ordre du jour officiel du Conseil municipal. »

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2021.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, prennent acte.]

➤ MOTION

Motion en faveur d'une annulation partielle de la hausse de la taxe foncière décidée en 2021, déposée par Gilles MERGY, Conseiller municipal

M. le Maire : « Sans transition, nous passons à la motion proposée par M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire.

Le 8 avril 2021, la majorité municipale de Fontenay-aux-Roses a décidé une revalorisation de la taxe foncière pour un montant prévisionnel de recettes supplémentaires de 1,3 million d'euros.

Pour justifier cette hausse de la fiscalité, les arguments suivants avaient été mis en avant :

- Risque d'explosion des dépenses sociales et de solidarité dans le cadre du contexte épidémique ;
- Risque de non-compensation intégrale par l'État de la suppression progressive de la taxe d'habitation ;
- Perte de la dynamique d'évolution des recettes fiscales.

Les premières estimations concernant l'accostage budgétaire de 2021 ainsi que les perspectives de croissance du produit des impôts et des taxes pour 2022 sont de nature à conduire à revoir cette décision.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement dans leur globalité n'ont augmenté que de 600 000 euros environ en 2021, comme on l'a vu tout à l'heure. En effet, si l'épidémie de la Covid a entraîné des dépenses supplémentaires, en partie compensées par des aides publiques, elle a aussi conduit à faire des économies (restauration scolaire, cérémonies).

L'application d'un coefficient correcteur aux nouvelles recettes de taxe foncière pour la Ville, qui relève d'une décision supracommunale, nous permet de bénéficier d'une dynamique d'évolution de la taxe foncière deux fois plus importante que celle qui était en vigueur pour la taxe d'habitation.

Enfin, comme l'a dit M. DELERIN tout à l'heure, la revalorisation des bases fiscales qui s'appliquera en 2022, et qui est indépendante de toute décision sur les taux, conduira à une hausse de la fiscalité de 3,4 %, ce qui est une hausse sans précédent depuis trente ans.

Dans ces conditions nouvelles de maîtrise des dépenses et d'explosion spontanée des recettes fiscales, il convient de revoir au moins partiellement la décision prise en 2021 afin de rendre aux Fontenaisiens une partie du pouvoir d'achat perdu.

Ce sont les raisons pour lesquelles je sou mets au vote de notre assemblée plénière la motion suivante.

Au regard de l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement de la Ville et de la forte croissance prévisionnelle des recettes, le Conseil municipal, réuni en séance plénière le 10 février 2022, demande à M. le Maire de Fontenay-aux-Roses de proposer au moment du vote du budget une diminution du taux de la taxe foncière de 27,73 % à 26,15 %, soit la moitié de la hausse décidée en 2021.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Je crois que nous avons déjà largement répondu à cette motion, dans le débat. M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire. Il va y avoir beaucoup de redites.

M. MERGY, à titre liminaire, je vous remercie du satisfecit que vous nous accordez, en tant que bons gestionnaires, puisque vous soulignez notre maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Toutefois, le côté exceptionnel de l'année 2021 ne peut servir de base fiable pour des projections futures. La révision des taux de la taxe foncière ne s'inscrit pas dans une vision conjoncturelle et court-termiste, que l'on adapterait année par année, mais bien dans une volonté de compenser des faiblesses structurelles liées aux caractéristiques spécifiques de la Ville de Fontenay-aux-Roses, au sein du département des Hauts-de-Seine.

Il s'agit aussi de se donner les moyens d'une gestion ambitieuse, s'inscrivant dans le long terme et articulant financement de projets structurants et actions au service de la population.

Le contexte inflationniste durable, principalement lié à la hausse des prix des matières premières, sur lesquels nous n'avons aucune visibilité, constitue un facteur d'incertitude pour les années à venir.

Le taux d'inflation pour 2021 est nettement supérieur à la hausse de nos tarifs, décidée en décembre (1,12 %). Cette révision des tarifs est à relativiser au regard de la hausse du coût de l'énergie que nous allons subir, estimée de 30 à 40 %, et des produits agricoles (près de 18 % à fin décembre), ainsi qu'aux récentes prévisions de l'INSEE prévoyant une accélération de l'inflation, qui pourrait atteindre 3,5 % à la fin de l'année. D'ailleurs, la Commission de Bruxelles est en train de revoir à la hausse les prévisions d'inflation.

La croissance des dépenses ne s'élève certes, pour 2021, qu'à 600 000 euros, mais il ne faut pas oublier, dans le raisonnement, que la Ville présentait un déficit d'épargne nette en 2020 de l'ordre de 700 000 euros. Les économies réalisées sur les dépenses, que vous soulignez, M. MERGY, notamment en matière de restauration du fait des impacts de la crise, ne compensent que partiellement un manque à gagner pour la Commune en matière de recettes de prestations de service, lié à la fermeture ponctuelle des écoles, des crèches, des activités périscolaires et bien d'autres.

Le manque de recettes a de fortes probabilités de se pérenniser car, tout d'abord, la crise sanitaire n'est pas finie : personne ne sait de quoi sera fait demain. Ensuite, comme je l'ai déjà dit, les habitudes d'une partie des familles ont durablement changé, notamment avec le développement du télétravail, qui concerne essentiellement les foyers relevant des quotients familiaux plus élevés. Cela risque de réduire, de fait, le recours aux prestations péri et extrascolaires.

Je souligne, d'autre part, que la tendance structurelle d'une partie de la population fontenaisienne vers un appauvrissement induit de fait des dépenses supplémentaires pour la Ville, qui agit comme un amortisseur. Par exemple, cela implique la nécessité d'actions nouvelles comme celles menées autour de la réussite scolaire ou encore de nouveaux services tels que France Services. De plus, cela entraîne un amenuisement des recettes, puisque les quotients de ces familles baissent régulièrement. Rarement propriétaires de leurs logements, ces dernières ne sont pas éligibles à la taxe foncière. 44 % de logements sociaux, cela correspond à 44 % d'habitants qui n'ont pas de taxe foncière.

La réforme des indicateurs financiers à partir de 2023, décision supracommunale, sur laquelle nous n'avons aucune visibilité, pourrait impacter à la baisse notre contribution du Fonds de solidarité régionale d'Île-de-France, et impactera très certainement à la hausse notre contribution au Fonds de péréquation intercommunal.

J'attire également votre attention sur la sensibilité imparfaite des dotations de l'État, qui ne distingue que faiblement la situation d'une ville comme Fontenay-aux-Roses de celle des Communes environnantes, disposant de ressources supérieures liées à la composition de leur population et au tissu d'entreprises sur le territoire.

En 2022, la poursuite de la baisse de la taxe d'habitation – 35 % de réduction en 2022 – rapportera le montant effectif supporté par les assujettis à 35 % de la valeur 2019, hors révision des valeurs à la base.

Enfin, je note que si votre motion était adoptée, la Collectivité serait dans une impasse financière car les recettes de la Ville seraient plus faibles, avec une baisse d'environ 650 000 euros, soit environ la moitié, voire davantage puisque l'on perdrait la hausse de 3,5 %, entraînant, de fait, un déficit d'épargne de l'ordre de 450 000 euros en 2022.

En conséquence, au regard de tous ces éléments, la majorité municipale votera contre votre motion. »

M. le Maire : (*Intervention hors micro.*)

M. DELERIN : « M. le Maire, on ne vous entend pas. Votre micro n'est pas allumé. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN. Je pense que nous avons déjà eu largement ce débat. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour la motion proposée par M. MERGY ? Toute l'opposition, on est d'accord ? Il n'y a pas de divergence au sein de l'opposition ? Très bien. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le reste. La motion est donc rejetée. »

"Motion en faveur d'une annulation partielle de la hausse de la taxe foncière décidée en 2021, déposée par MERGY Gilles, Conseiller municipal :

Rapport de présentation :

Le 8 avril 2021 la majorité municipale de Fontenay-aux-Roses a décidé une revalorisation de la taxe foncière pour un montant prévisionnel de recettes supplémentaires de 1,3 M€.

Pour justifier cette hausse de la fiscalité, les arguments suivants avaient été mis en avant :

- *Risque d'explosions des dépenses sociales et de solidarité dans le cadre du contexte épidémique ;*
- *Risque de non-compensation intégrale par l'État de la suppression progressive de la taxe d'habitation ;*
- *Perte de la dynamique d'évolution des recettes fiscales.*

Les premières estimations concernant l'accostage budgétaire sur 2021 ainsi que les perspectives de croissance du produit des impôts et des taxes sur 2022 sont de nature à conduire à revoir cette décision.

Ainsi :

- *Les dépenses de fonctionnement dans leur globalité n'ont augmenté que de 600 k€ environ en 2021 : si l'épidémie de la COVID a en effet entraîné des dépenses supplémentaires (en partie compensées par des aides publiques), elle a aussi conduit à faire des économies (restauration scolaire, cérémonies...) ;*
- *L'application d'un coefficient correcteur aux nouvelles recettes de taxe foncière pour la ville (qui relève d'une décision supra communale) nous permet de bénéficier d'une dynamique d'évolution de la taxe foncière deux fois plus importante que celle en vigueur pour la taxe d'habitation ;*
- *La revalorisation des bases fiscales qui s'appliquera en 2022 (indépendamment de toute décision des taux) conduira à une hausse de 3,4 %, ce qui est une hausse sans précédent depuis 30 ans.*

Dans ces conditions nouvelles de maîtrise des dépenses et d'explosion spontanée des recettes fiscales, il convient de revoir au moins partiellement la décision prise en 2021 afin de rendre aux Fontenaisiens une partie du pouvoir d'achat perdu

Ce sont les raisons je soumetts au vote de notre assemblée plénière la motion suivante :

Au regard de l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement de la ville et de la forte croissance prévisionnelle des recettes, le conseil municipal, réuni en séance plénière le 10 février 2022, demande à Monsieur le Maire de Fontenay-aux-Roses de proposer au moment du vote du budget une diminution du taux de la taxe foncière de 27,73 % à 26,15 %, soit la moitié de la hausse décidée en 2021."

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à LECUYER Sophie), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira votent contre.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

M. le Maire : « Avant de passer aux huit questions, un certain nombre de personnes me propose de prendre cinq minutes de pause puisque cela fait maintenant plus de deux heures que nous avons fait la précédente. Nous faisons donc une pause de cinq minutes, d'accord ? »

Suspension de séance à 00 h 35.

Réouverture à 00 h 44.

M. le Maire : « Après cette petite pause, il faut que je refasse l'appel. »

M. le Maire procède à l'appel.

M. le Maire : « Nous passons à l'examen des questions. »

➤ **Question orale déposée par Gilles MERGY - Réalisation du parc public Scarron**

M. le Maire : « La première question est posée par M. MERGY, sur la réalisation du parc public Scarron. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire.

Dans le magazine de février 2022, j'ai découvert le projet de création d'un nouveau parc public dans le quartier Scarron-Sorrières.

Je me réjouis bien entendu de la réalisation de ce nouvel espace public qui sera, selon vos termes, "un nouveau poumon vert" du quartier.

Je m'étonne en revanche de la présentation de ce projet dans le magazine sans la moindre information préalable des élus du Conseil municipal.

J'ai par ailleurs quelques questions sur les conditions de réalisation de ce projet.

Pourquoi la réalisation de ce parc public est-elle prévue en trois phases et pas en une seule phase ?

Pourquoi le pavillon du 30, rue des Bénards n'est-il pas détruit en 2022 mais ultérieurement au risque de ne pas pouvoir respecter les plans d'architecte et de faire un parvis raccourci ?

Enfin, pouvez-vous confirmer aujourd'hui publiquement qu'aucun projet de construction immobilière n'est prévu au 30, rue des Bénards ? Ce point est essentiel car cette zone est située en secteur d'aléa argile fort. Par conséquent, toute construction nécessitant un creusement, notamment pour des parkings, "déstabilisera à coup sûr" les pavillons voisins, ainsi qu'avait pu le souligner, en ces termes exacts, une géologue fontenaisienne lors de l'enquête publique ayant conduit au PLU 2017 et ce au sujet d'un aléa argile seulement moyen.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Mme BEKIARI va vous répondre. »

Mme BEKIARI : « Merci. Avant de commencer ma réponse sur le fond, je tiens à dire que je suis à mon tour, comme Gilles MERGY, étonnée de l'étonnement de Gilles.

On en est à se poser la question de savoir pourquoi l'exécutif agit et explique son action aux Fontenaisiens entre deux Conseils municipaux. Ça relève un peu de l'absurde, même si on aime ce trait littéraire.

Il y a le temps du Conseil municipal, pendant lequel on répond aussi aux questions, comme on le fait maintenant. Il y a aussi le temps de la présentation de telle action ou de tel projet dans le magazine municipal, entre autres. Surtout, il y a le temps, ou plutôt l'obligation, pour l'exécutif, d'agir au quotidien.

Sur le fond, en l'espèce, la Municipalité prévoit, en 2022 et 2023, en deux phases successives, la création d'un espace paysager de 2 300 mètres carrés, à l'angle de la rue des Bénards et de la rue des Saints-Sauveurs. Ce projet prévoit notamment la plantation de trente et un arbres et la conservation de vingt et un sujets existants. Le square actuel, situé à l'angle de la rue des Bénards et de la rue des Saints-Sauveurs, est la propriété du CROUS de Versailles.

Un diagnostic réalisé par les services de la Ville a permis de mettre en évidence une discontinuité importante de la trame verte et bleue dans les quartiers d'habitat situés à l'est de la commune, en particulier dans le quartier Scarron-Sorrières. La Ville souhaite donc aménager un espace vert de proximité, de grande taille (2 300 mètres carrés) à destination de toutes les générations, pour la promenade comme pour le loisir.

Cet espace vert permettra également le renforcement de la trame verte et une lutte efficace comme le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Afin de permettre l'aménagement d'un espace vert de grande taille, la Municipalité a décidé de regrouper plusieurs espaces, dont une parcelle aujourd'hui occupée par un pavillon propriété de la Ville. Le délai prévisionnel des diagnostics, déclarations préalables et procédures diverses ne permet pas d'envisager la démolition de ce dernier en 2022.

Dans le but de permettre aux Fontenaisiens de bénéficier de cet espace vert de qualité dès fin 2022, nous avons décidé de phaser le projet, ce qui n'a rien d'extraordinaire. C'est assez courant.

En 2022, les travaux de la phase 1 seront engagés, comprenant la rénovation du square dans son emprise actuelle.

En 2023, les travaux de la phase 2 seront engagés, comprenant la démolition du pavillon la création d'une aire de jeux et d'une grande pelouse d'agrément largement arborée, avec la plantation de trente et un nouveaux arbres, comme je l'ai indiqué précédemment, et la conservation des arbres existants, bien entendu.

La livraison de l'ensemble de l'opération est prévue en décembre 2023.

Ensuite, arrive la question sur cette hypothétique construction immobilière au 30, rue des Bénards. Dans le monde du réel, je tiens à souligner qu'il n'est pas prévu de projet de construction immobilière au 30, rue des Bénards. Ni mon collègue Michel RENAUX ni moi-même n'avons eu de contact avec aucun promoteur ou autre, concernant une telle construction.

Enfin, je ne peux pas donner de précision, car je n'ai aucune compétence divinatoire.

Pour terminer sur une note positive, ce nouvel espace public viendra renforcer la qualité de vie dans ce quartier, auquel la Municipalité apporte un soutien attentif avec, par exemple, la création cette année de la Maison France Services. »

M. le Maire : « Merci, Mme BEKIARI. Pour compléter, cette question est un peu curieuse. Si nous présentons des plans visant à créer un espace vert, je ne vois pas en quoi cela pourrait indiquer d'une quelconque manière qu'on a l'intention de construire à cet endroit. Voilà. C'est confirmé officiellement, M. MERGY. »

"Question orale déposée par Gilles MERGY - Réalisation du Parc public Scarron

Monsieur le Maire,

Dans le magazine de février 2022, j'ai découvert le projet de création d'un nouveau parc public dans le quartier Scarron-Sorrières.

Je me réjouis bien entendu de la réalisation de ce nouvel espace public qui sera, selon vos termes, « un nouveau poumon vert » du quartier.

Je m'étonne en revanche de la présentation de ce projet dans le magazine sans la moindre information préalable des élus du Conseil municipal.

J'ai par ailleurs quelques questions sur les conditions de réalisation de ce projet ;

- Pourquoi la réalisation de ce parc public est-elle prévue en trois phases et pas en une seule phase ?*
- Pourquoi le pavillon du 30 rue des Bénards n'est-il pas détruit en 2022 mais ultérieurement au risque de ne pas pouvoir respecter les plans d'architecte et de faire un parvis raccourci ?*
- Pouvez-vous confirmer aujourd'hui publiquement qu'aucun projet de construction immobilière n'est prévu au 30 rue des Bénards ? Ce point est essentiel car cette zone est située en secteur d'aléa argile fort. Par conséquent, toute construction nécessitant un creusement, notamment pour des parkings, « déstabilisera à coup sûr » les pavillons voisins, ainsi qu'avait pu le souligner, en ces termes exacts, une géologue Fontenaisienne lors de l'enquête publique ayant conduit au PLU 2017 et ce au sujet d'une d'aléa argile seulement moyen.*

Je vous en remercie."

➤ **Question orale déposée par Gilles MERGY - Température de la salle de danse - Gymnase J. Fournier**

M. le Maire : « Nous passons à la question suivante, qui est relative à la température de la salle de danse du gymnase Fournier. M. MERGY, vous avez la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je précise, par transparence, que M. BERTHIER m'a répondu hier ou avant-hier.

Le 16 janvier 2022, j'ai adressé un mail à M. le Conseiller municipal délégué aux sports pour appeler son attention sur la température trop basse mesurée dans la salle de danse du gymnase Jean Fournier.

En effet, plusieurs familles fontenaisiennes avaient appelé mon attention sur le fait qu'une température de 17 °C empêchait la pratique de la danse notamment pour les jeunes enfants et les seniors.

Plus de trois semaines après, je n'ai pas eu de réponse mais surtout les familles concernées n'ont observé aucune amélioration.

Je voudrais donc savoir s'il s'agit d'un problème technique lié à la chaudière ou à la tuyauterie ou d'un choix assumé de la Ville concernant la température de chauffage de nos équipements sportifs.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. La réponse est donc faite par M. BERTHIER. »

M. BERTHIER : « Merci, M. le Maire.

M. MERGY, à la suite de votre message, j'avais alerté nos services techniques pour analyser rapidement la situation. Effectivement, il a été constaté par notre prestataire une température comprise entre 14 et 15 °C. Je souligne que cet équipement est ancien et mal isolé. Cela confirme la nécessité de continuer à rénover nos équipements sportifs. Le marché de notre prestataire prévoit le maintien d'une température minimale de 16 °C dans les équipements sportifs, les températures pouvant varier en hiver de 16 à 18 °C.

Le Code de l'énergie dispose qu'une température minimale de 14 °C doit être assurée dans les équipements sportifs.

Il apparaît donc que les températures relevées, notamment dans la salle de danse, sont conformes aux prescriptions du marché mais également aux règles inscrites au Code de l'énergie, pour une bonne pratique des différentes activités.

Le service des sports a proposé des solutions alternatives aux usagers, notamment pour les accueillir dans le gymnase du Parc, dès son ouverture en janvier dernier.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et à celles de certains parents ou pratiquants. »

M. le Maire : « Merci, M. BERTHIER. »

"Question orale déposée par Gilles MERGY - Température de la salle de danse - Gymnase J. Fournier

Monsieur le Maire,

Le 16 janvier 2022, j'ai adressé un mel à Monsieur le Conseiller municipal délégué aux sports pour appeler son attention sur la température trop basse mesurée dans la salle de danse du Gymnase J. Fournier.

En effet, plusieurs familles Fontenaisiennes avaient appelé mon attention sur le fait qu'une température de 17° empêchait la pratique de la danse notamment pour les jeunes enfants et les seniors.

Plus de trois semaines après, je n'ai pas eu de réponse mais surtout les familles concernées n'ont observé aucune amélioration.

Je voudrais savoir s'il s'agit d'un problème technique lié à la chaudière ou à la tuyauterie ou un choix assumé de la ville concernant la température de chauffage de nos équipements sportifs.

Je vous en remercie."

➤ **Question orale portant sur la section football de l'ASF, déposée par M. MESSIER**

M. le Maire : « La question suivante porte toujours sur le sport. Elle est posée par M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Merci. Ma question est courte. L'Association sportive fontenaisienne a récemment décidé de dissoudre le bureau de la section football et de la placer sous tutelle à compter du 2 février 2022.

Ma question est double. Pouvez-vous, d'une part, nous expliquer les raisons qui ont amené l'ASF à prendre cette décision et, d'autre part, nous dire quelles sont les orientations prévues pour remédier à cette difficulté et assurer la pérennité de la section football de l'ASF ?

Merci. »

M. le Maire : « La parole est à M. BERTHIER. »

M. BERTHIER : « Merci.

M. MESSIER, ma réponse aussi sera assez courte. L'Association sportive fontenaisienne nous a informés, le 7 février dernier, que son Comité directeur avait décidé, à compter du 2 février, la dissolution du bureau dirigeant de la section football, et la mise sous tutelle de cette section à la suite de divergences sur le mode de gestion.

L'ASF est une association autonome, Loi 1901, avec laquelle nous avons une convention, mais nous n'avons pas d'ingérence à faire dans sa gestion quotidienne.

Je vous invite à vous rapprocher du Comité directeur de l'ASF pour connaître plus en détail les raisons de cette décision, et la suite de la vie de la section football.

Nous serons naturellement attentifs au devenir de la section football et accompagnerons au mieux cette association dans son ambition de développer le sport pour tous. »

M. le Maire : « Merci, M. BERTHIER. »

"Question orale portant sur la section football de l'ASF"

Monsieur le Maire

L'ASF a récemment décidé de dissoudre le bureau de la section football et de placer cette section sous tutelle à compter du 2 février 2022. Pouvez-vous :

- *Nous expliquer les raisons qui ont amené l'ASF à prendre cette décision ?*
- *Nous dire quelles sont les orientations prévues pour remédier à cette difficulté et assurer la pérennité de la section football ?*

Je vous remercie pour votre éclairage."

➤ **Question orale de Jean-Yves SOMMIER relative à la programmation des réunions**

M. le Maire : « Nous avons une question de M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Ça va être très rapide. Je ne sais pas si je dois la lire. Je n'aurais pas posé la question si nous n'avions pas eu quelques critiques au dernier Conseil et encore aujourd'hui, sur la présence ou la non-présence d'élus notamment aux commissions municipales de décembre dernier.

Auparavant, il me semble qu'il y avait un planning précis des réunions, ce qui permettait d'avoir une programmation et aux élus de se préparer convenablement aux réunions.

Ma question est là : ne pourrait-on pas avoir un rétroplanning précis de l'ensemble des réunions qui concernent les élus ? Cela existait auparavant ; c'était une bonne pratique et je pense qu'elle pourrait être reprise.

Merci. »

M. le Maire : « M. SOMMIER, je ne peux qu'entendre votre souhait d'avoir un programme des réunions, c'est bien évident. Je m'étonne que cet élément ne vous ait pas déjà été fourni par les services mais nous allons vérifier.

Quant au reste de votre question, que vous n'avez pas lue, sur les problèmes de distanciel et de présentiel, quand nous pouvons faire une réunion en distanciel sans que cela pose de problème de formalisme particulier, nous la faisons en distanciel, dans la période actuelle. La solution est différente lorsque l'on sait que le distanciel, c'est-à-dire la visioconférence, pourrait amener éventuellement à une mise en cause du formalisme de la réunion, ce qui a été par exemple le cas du PLUI où on a vu des gens parfois très attentifs à essayer de créer des anomalies susceptibles d'être le support de recours ultérieurs, notamment dans la mise au point du PLU, pour lequel des gens sont par exemple venus pour déposer des remarques sur l'enquête publique à 19 h 01, c'est-à-dire après la clôture officielle de la séquence. Dès qu'un certain formalisme est requis, il vaut mieux respecter la forme habituelle et rester en présentiel, ce qui permet aussi d'avoir une meilleure qualité d'échange, avec la possibilité d'échange de documents. Tout cela est quand même de meilleure qualité.

Quand on peut le faire en distanciel, par mesure de précaution, on le fait en distanciel.

J'espère à vrai dire que toutes ces considérations seront rapidement obsolètes et que nous pourrons reprendre toutes les réunions en présentiel, si les chiffres liés à l'épidémie se confirment.

Voilà ce que je peux vous dire. Mais nous allons vérifier, pour ce qui concerne le programme. C'est effectivement une demande légitime. »

"Question orale de Jean-Yves Sommier relative à la programmation des réunions"

Monsieur le Maire,

Une programmation rigoureuse des réunions diverses associant les élus est un gage d'un bon fonctionnement de la démocratie. Depuis quelque temps il semble que cette programmation soit pour le moins désordonnée, avec des réunions qui sont soit simultanées, soit qui s'enchaînent, avec des délais de convocation réduits.

C'est ainsi que les commissions préparatoires au Conseil municipal de décembre dernier ont été fixées en même temps que la réunion de réflexion sur le diagnostic territorial dans le cadre de l'élaboration du prochain PLUI, obligeant les élus de l'opposition à faire un choix entre ces deux moments forts de la démocratie.

Ce jour, 10 février 2022, vous avez programmé outre la réunion de ce conseil à 19 h 30 en distanciel, une commission d'appel d'offres à 14 h 30 également en distanciel et une commission urbanisme à 17 h 00 en présentiel.

Vous comprendrez que pour un élu concerné par les trois, le télescopage n'en facilite pas une préparation sérieuse. De même la course contre la montre qui est imposée avec des modalités différentes (j'avoue ne pas comprendre les convocations en distanciel) ne permet pas une participation sereine.

Je pense que cette difficulté concerne également les services.

Aussi, Monsieur le Maire, je demande que les différents événements reposent sur un rétroplanning clair, avec une répartition judicieuse dans le temps.

Je vous remercie de votre attention."

➤ **Question relative aux moyens matériels et humains supplémentaires, déposée par Mme BROBECKER**

M. le Maire : « Nous avons une question de Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Merci, M. le Maire. Ma question est très longue ; je vais essayer de la synthétiser. C'est une question relative aux moyens matériels et humains supplémentaires, à la suite de la pandémie.

Depuis plus de deux ans, les enfants, les enseignants, les agents et les parents doivent faire face à cette crise sanitaire. Évidemment, nous remercions les enseignants, les ATSEM, les animateurs, les agents de restauration, tous les agents municipaux pour leur implication. Je pense que les parents se rendent compte que tous font au mieux et sont présents. Mais évidemment, il y a la Covid, les enfants qu'il faut garder s'ils sont malades, notamment. On sait les difficultés.

Néanmoins, la mise en sécurité sanitaire et la protection des élèves et de tous les personnels éducatifs ne peuvent pas se passer de moyens matériels et humains supplémentaires.

En mars 2021, nous avons déposé une motion pour la mise en place de masques gratuits ; la motion n'avait pas été soumise au vote.

En novembre 2021, nous avons déposé un vœu pour la mise en place de capteurs de CO₂ dans les écoles. Le vœu a été rejeté, alors que l'État rembourse une partie de ces capteurs, qui sont recommandés par l'Académie de médecine, par la Haute autorité de santé publique, par le ministère de l'Éducation nationale. Je ne vais pas refaire un point sur les capteurs mais cela permet quand même de mesurer les taux de CO₂ et de prendre les mesures correctives qui s'imposent.

On sait que c'est aussi décrié, parce que dans les établissements, et notamment au collège, où il y en a trois, c'est parfois un peu énervant parce que ces capteurs bipent souvent, ce qui peut interrompre les cours parce que l'on s'aperçoit qu'on n'aère pas assez souvent. C'est vrai, il fait froid et, parfois, on n'aère pas souvent.

Les purificateurs d'air, pour capter ou stériliser les microgouttelettes, peuvent aussi être une mesure efficace. Cela avait d'ailleurs été évoqué par Dominique LAFON en Conseil municipal le 30 septembre 2021 comme une mesure pour protéger les élèves et les professionnels.

Le mois dernier, les élus EELV, PRG-Ateliers fontenaisiens, PS et citoyens ont demandé par courrier à vous, M. le Maire, des moyens supplémentaires pour donner, aux enfants des crèches des conditions sereines d'accueil, aux élèves les moyens d'étudier plus sereinement et aux équipes des bonnes conditions de travail, c'est-à-dire :

- L'installation de capteurs ou purificateurs ;
- La distribution de masques pour les élèves, ce qui a été fait en partie, vous l'avez mentionné en préambule de ce Conseil ;
- La distribution de masques FFP2 pour les animateurs, ATSEM et plus généralement tous les agents en contact avec du public ; apparemment, cela a été fait via le Territoire Vallée Sud - Grand Paris ;

- Le recrutement d'agents supplémentaires, notamment des animateurs ; on le sait, dans la vraie vie eux aussi sont malades et, finalement, il y a eu des pauses méridiennes qui n'ont pas pu être assurées en janvier à cause de l'épidémie. Cela pourrait arriver à nouveau, si eux-mêmes ou leurs enfants sont malades, par exemple. Des parents ont été très embêtés parce qu'il n'y avait pas de cantine ;
- Réfléchir à la distribution de repas froids. Ce serait une possibilité ponctuelle pour éviter que les parents soient embêtés par rapport à la cantine.

À ce jour, nous n'avons pas eu de réponse.

C'est la raison pour laquelle nous reposons la question oralement. Nous ne nions pas du tout que la crise engendre une grande adaptation et aussi des moyens à mettre en place mais nous déplorons que certaines actions n'aient pas été mises en place. Je vais reparler des pratiques ; j'ai regardé un peu ce qui se passait à côté, parce que ce sont des contextes similaires. Je n'ai pas pris Marseille ou Lille, mais Châtillon, Bagneux.

À Châtillon, par exemple, ils ont un centre de vaccination, ils ont recruté du personnel supplémentaire pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires successifs, ce qui est un point très important, ils ont réussi à recruter. S'y ajoutent l'installation de détecteurs de CO₂ dans les écoles, l'ouverture de la vaccination pédiatrique, les autotests dans les écoles, les FFP2.

À Bagneux, le centre de vaccination a des horaires très étendus depuis janvier 2022 et permet des dépistages sans rendez-vous. Est également prévue la distribution de colis alimentaires pour certaines familles.

À Bourg-la-Reine, dès le 15 janvier, des kits ont été distribués dans tous les foyers, avec autotest et masque FFP2.

Nous demandons donc en Conseil municipal, face à la gestion de cette crise qui est la même pour toutes les communes avoisinantes, une réponse aux demandes des habitants et des professionnels mobilisés auprès des enfants et des élèves, demandes que nous relayons.

Je ne vais pas vous les citer à nouveau mais je voudrais savoir quelles suites vous allez donner à ces propositions, que nous avons déjà faites par écrit. Pourrait-on être autour d'une table, avec l'ensemble de la communauté éducative ? Je sais que Dominique LAFON a rencontré deux ou trois fois les parents d'élèves en janvier. Il s'agirait d'associer parents, enseignants, agents et élus, dont, pourquoi pas, un élu de l'opposition, pour trouver les meilleures solutions en s'inspirant des bonnes pratiques des villes avoisinantes.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Mme BROBECKER. M. LAFON va vous répondre. »

M. LAFON : « Merci. Effectivement, cela fait deux ans que nous sommes dans une crise, qui doit quand même nous apprendre quelque chose : c'est l'humilité. Cette crise nous a montré que nous étions plongés dans un véritable inconnu, et on a appris en marchant. C'est la première chose.

La deuxième chose, Mme BROBECKER, c'est que je crois que tout le monde, ici, ne peut que remercier les fonctionnaires territoriaux, quels qu'ils soient, les directeurs d'école, les enseignants, l'inspection, les enfants, qui ont fait et qui font encore énormément d'efforts, les parents d'élèves.

Ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons traversé des périodes assez différentes, depuis deux ans. Nous avons traversé des périodes que je qualifierai de normales ; des périodes où nous étions en mode dégradé ; des périodes où nous étions en mode de crise. J'exclus les crises qui sont liées au confinement parce que, lors des confinements, nous nous sommes trouvés dans un autre système.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que depuis janvier, nous n'avons pas vécu en mode normal, ni en mode dégradé, mais véritablement en mode de crise. Effectivement, tout le monde a été touché et nous-mêmes, nous avons été touchés puisque, dans certains secteurs, nous avons eu jusqu'à 42 % d'absentéisme. Cet absentéisme est lié aux gens qui étaient atteints pas la maladie, mais aussi aux gens qui étaient atteints par les conséquences qu'avait le fait que d'autres gens étaient atteints par la maladie, notamment au niveau des enfants.

Vous avez fait beaucoup de comparaisons avec les autres villes. On vous remercie, parce que la question va nous permettre de lire tout ce qui a été fait. À Bourg-la-Reine, effectivement, chaque foyer a reçu un autotest et un masque – un exemplaire de chaque. Je vous rappelle que nous avons distribué, à plusieurs reprises, des ensembles de masques. D'ailleurs, nous avons récemment distribué une boîte de masques et un kit de cinq autotests pour les familles les moins favorisées de la ville ; cela, nous l'avons fait déjà à plusieurs reprises.

Sur les centres de vaccination, je ne vais pas vous répondre, mais ce n'est pas nous qui décidons d'ouvrir ou pas un centre de vaccination. En tout cas, pour les tests et les vaccinations, nous avons fait tout ce que nous pouvions, notamment en ouvrant récemment un centre de tests, comme Laurent VASTEL l'a expliqué, au Centre municipal de santé, avec des professionnels de santé, de manière que les gens puissent faire des tests, y compris des tests salivaires pour les élèves.

Nous, ce que nous avons toujours essayé de faire, ce qui nous a toujours guidés, ce sont quelques principes : anticiper au maximum, concerter et informer.

Vous dites que nous avons rencontré les parents deux ou trois fois ; non, nous les avons vus beaucoup plus que ça, nous avons fait beaucoup plus de réunions avec eux. Nous avons essayé de les informer et, surtout, de coconstruire, avec eux, des solutions. Voici pourquoi : parce que nous nous rendions compte, parfois, qu'une solution que nous mettions en place pouvait être améliorée. Cela a été le cas notamment dans la dernière crise, qui a probablement été la plus dure, parce que les parents nous ont suggéré un certain nombre de choses et, en particulier, le fait de pouvoir leur annoncer le plus tôt possible les conséquences éventuelles de la situation.

Je vais reprendre, rapidement car il est très tard, certains éléments.

Sur la restauration, nous sommes passés à deux doigts de la fermeture complète, pour deux raisons très simples. Quinze à dix-sept personnes travaillent à la cuisine centrale ; dix ont été atteints par la Covid, notamment les cuisiniers, et nous sommes passés à côté de la catastrophe. Nous avons anticipé en commandant des repas froids, des repas surgelés, notamment.

Nous avons effectivement été obligés, parce que nous n'arrivions pas à produire et à fournir toutes les écoles, de fermer, pendant deux à trois semaines, la restauration, un jour par semaine dans une école. Nous ne pouvions pas faire autrement. Nous avons essayé de le faire de la façon la plus équitable possible, entre les écoles.

Nous reparlerons des capteurs de CO₂ et je remercie Gilles MERGY d'avoir posté récemment son changement d'avis sur les capteurs de CO₂, le sujet pourrait donner lieu à débat.

Sur le soutien aux familles, nous avons distribué des masques, nous avons dépanné l'Éducation nationale chaque fois que cela a été nécessaire, à la fois pour les enseignants et pour les élèves. Nous sommes même intervenus parfois en médiation vis-à-vis de parents qui refusaient que leurs enfants portent un masque, en coopération avec l'Éducation nationale.

Nous avons distribué des masques FFP2 ; ils sont notamment distribués aux agents à la demande. Nous avons également distribué plusieurs milliers de masques chirurgicaux aux agents.

S'agissant des postes, nous avons parlé du budget, nous avons parlé de la situation qui s'est améliorée financièrement, mais il faut savoir que, pour cette crise, et notamment parce que nous devons respecter le non-brassage, qui fait que l'unité est la classe, nous avons recruté, pour les pauses méridiennes, au moins un poste supplémentaire par école. Nous avons déployé quatre agents supplémentaires dans nos offices pour pouvoir répondre aux problèmes de la pause méridienne. Vous savez sans doute que le non-brassage nous conduit à multiplier les services et à faire en sorte que la distanciation soit conservée. L'effort a été extrêmement important.

En ce qui concerne les repas, nous avons fait fonctionner nos offices et nos restaurants. Parfois, nous avons fait un peu de production dans les offices, quand la cuisine centrale était un peu en difficulté. Nous avons fait de notre mieux pour que les familles soient touchées le moins possible et il nous est arrivé, parfois, de distribuer des repas froids. Par ailleurs, des familles sont venues au CCAS, lorsqu'elles étaient en difficulté, afin que nous puissions leur proposer un certain nombre d'aides par rapport à tout cela.

Je vais revenir au sujet des capteurs CO₂. Vous savez que la Ville a mené tout un travail sur la qualité de l'air dans les écoles. D'ailleurs, quand on parle du projet Scarron, c'est à la fois un projet de rénovation, un projet de remise en conformité, pour être énergétiquement vertueux, mais ce sont

aussi tous ces systèmes de ventilation que nous n'avons pas dans les écoles et qui sont mis en place, avec des doubles ventilations. C'est encore la possibilité de connecter des capteurs CO₂.

Je reviens sur ce sujet parce que, d'abord, nous avons eu une discussion avec les enseignants. Je ne veux pas faire une démonstration trop longue mais, vous savez, c'est très simple : un adulte produit 20 litres de CO₂ par heure, si vous mettez 50 enfants qui en produisent la moitié dans une classe de 50 mètres carrés, comprenant 150 mètres cubes, en gros, au bout de 17 ou 20 minutes, vous arrivez à un taux de CO₂ qui approche les 1 000. Je rappelle que l'OMS fixe la norme à 1 200 ; l'Éducation nationale parle de 1 000. La zone critique se situe à 2 000. L'on sait très bien, les enseignants le savent et le disent : ils savent qu'il faut ouvrir les fenêtres et ils le font. Évidemment, ensuite, c'est l'injonction paradoxale parce que, quand on ouvre la fenêtre, il fait froid. C'est une difficulté, sachant que, d'un côté, on fait des salles de plus en plus isolées pour ne pas avoir de déperdition énergétique et que, de l'autre, il faut aérer.

En revanche, j'ai fait le chemin inverse de Gilles MERGY ; j'en discuterai avec lui. Personnellement, j'étais assez opposé aux capteurs de CO₂, puis en regardant un peu les choses, je me suis rendu compte que la Covid avait mis les capteurs CO₂ en avant mais qu'en fait, le problème du CO₂ n'est pas qu'un problème de Covid. C'est aussi un problème de saturation et de perte d'efficacité cognitive. Je suis allé lire, on a regardé, et je pense que c'est plutôt une bonne idée.

En revanche, effectivement, l'État donne 50 euros. Nous allons le faire ; nous allons mettre un capteur CO₂ dans chaque école pour faire des tests et des mesures. Mais voyez-vous, on nous a proposé, comme vous le disiez, Mme BROBECKER, des capteurs passifs, c'est-à-dire qui hurlent tous les quarts d'heure ; là, vous ouvrez la fenêtre mais ça continue à hurler quand même parce qu'il faut que tout se stabilise. Ce n'est donc pas terrible.

Nous avons plutôt souhaité installer des capteurs actifs. Je vous en montre un, que j'ai avec moi. C'est un capteur sur lequel la mesure de CO₂ apparaît là. Nous pensons que c'est aussi un très bon outil pédagogique. Nous allons pouvoir faire faire des calculs aux enfants, un peu de mathématiques, un peu de proportionnalité, regarder ce qu'est le cubage. Plein de choses se font.

Cela va donc se faire mais cela ne signifie pas qu'il y aura une généralisation des capteurs de CO₂. Toute une partie de la communauté enseignante est extrêmement réservée par rapport à ça.

En revanche, il s'agit qu'il y en ait dans les écoles, que puissent être menées des expérimentations. C'est assez simple : si moi, dans ma classe, je sais que toutes les demi-heures, le capteur hurle, ça veut dire que je dois ouvrir une fenêtre pour aérer toutes les demi-heures.

C'est ce que nous allons faire ; c'est en cours.

Sur les purificateurs d'air, effectivement, nous nous étions posé la question et nous ferons l'an prochain une expérimentation dans une école pour certaines zones. Il y a des endroits qui sont plus critiques que d'autres. C'est parfois la restauration ; ça peut être, dans les écoles maternelles, les dortoirs. Il faut que l'on regarde les choses et on est en train de le faire.

Je vous rassure, si vous voulez "benchmarker", comme vous le dites, pour ma part, tous les benchmarks que je fais avec tous mes collègues des autres Villes montrent que nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait.

Évidemment, on peut toujours faire mieux ; c'est pour cela que je dis qu'il faut beaucoup d'humilité. Il est vrai que ce n'est pas toujours aussi simple que ça.

En tout cas, cette crise nous a appris beaucoup de choses et j'espère que nous allons en sortir parce que l'autre phénomène plus grave aujourd'hui, c'est quand même l'épuisement collectif de toutes les parties prenantes de ce système de l'éducation, directeurs, enseignants, personnel communal, et un peu élus aussi parce qu'on commence à fatiguer. Voilà. »

M. le Maire : « Merci, Dominique. Je voudrais quand même rappeler que nous avons effectivement embauché des gens en plus dans les offices, comme tu l'as rappelé, mais que nous avons aussi beaucoup fait appel à FARAIDE. Si la cuisine centrale a pu continuer à tourner, au moment où il y avait quasiment la moitié des personnes hors-jeu, si j'ose dire, c'est parce que nous avons pu faire appel à des moyens humains supplémentaires. La Ville a mis les moyens qu'il fallait pour assurer la continuité du service public. D'ailleurs, comme l'a rappelé Dominique, puisque vous avez fait des comparaisons, vous avez pu constater qu'aussi bien dans les crèches que dans le service des cantines, nous sommes l'une des villes qui ont le mieux tenu la continuité du service public.

Vous vous faites porte-parole des parents, mais on ne sait pas de qui parce que nous les rencontrons aussi et ils ne nous disent pas la même chose. Peut-être ne vous disent-ils pas la même chose qu'à nous, en fait. Ça doit être pour ça. »

M. LAFON : « Je ne crois pas ! »

M. le Maire : « Je ferai une petite précision sur les centres de vaccination : il ne faut pas confondre les vaccinothèques, qui ont été décidés au grand moment de la réaction face à la première vague de Covid, et qui pour la plupart ont fermé, d'ailleurs, objectivement, et les centres de vaccination. Nous, nous avons un centre de vaccination, qui est agréé pour la vaccination et qui fonctionne : c'est le Centre municipal de santé. On peut très bien prendre rendez-vous et se faire vacciner au Centre municipal de santé, gratuitement, comme dans toutes les autres villes. Il n'y a pas besoin de vaccinothèques qui, encore une fois, ont fermé quasiment partout où ils avaient ouvert. Peut-être celui de Bagneux est-il toujours en fonctionnement, mais il n'y a pas beaucoup d'intérêt aujourd'hui, à ce stade de l'épidémie, à avoir des vaccinothèques en fonctionnement. À partir du moment où l'on peut se faire vacciner, par un simple coup de fil ou par une simple connexion à *Doctolib*, au Centre municipal de santé, très honnêtement, pour une ville de notre importance, je pense qu'on est déjà plutôt pas mal. Nous avons aussi un centre de dépistage, au rez-de-chaussée du CMS, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Nous pouvons aussi nous faire dépister gratuitement dans les pharmacies, au laboratoire. Il y a quand même beaucoup de centres de dépistage dans la ville. Le besoin est satisfait, en tout cas. Je crois que nous avons mis tous les moyens nécessaires pour que ça se passe bien.

Je pense que c'est d'ailleurs globalement l'avis des Fontenaisiens que je rencontre ; peut-être que je ne rencontre que des gens qui viennent me dire des choses gentilles, c'est possible, mais je n'ai pas toujours eu cette expérience non plus car malgré tout, ce n'est pas complètement la vérité non plus.

Écoutez, nous allons avancer. Nous avons trois questions de Mme POGGI. »

"Question orale relative aux moyens matériels et humains supplémentaires

Touchés de plein fouet par la pandémie depuis maintenant presque deux ans, les enfants, les enseignants, les agents et les parents doivent faire face à cette crise sanitaire.

Nous tenons à remercier les enseignants, les ATSEM, les animateurs, les agents de restauration, et les agents municipaux pour leur implication.

Néanmoins, la mise en sécurité sanitaire et la protection des élèves et de tous les personnels éducatifs ne peuvent aujourd'hui se passer de moyens matériels et humains supplémentaires.

En mars 2021, nous avons déposé une motion pour la mise en place de masques gratuits : la motion n'avait pas été soumise au vote.

En novembre 2021, nous avons déposé un vœu pour la mise en place de capteurs CO2 dans les écoles. Le vœu a été rejeté, alors que depuis le 28 avril 2021, le remboursement par l'État est possible et se fonde sur l'un de ces trois critères : un montant forfaitaire de deux euros par élève ; 50 euros par capteur ; le coût réel d'acquisition des capteurs. Ce dispositif est prolongé jusqu'en avril 2022.

Les capteurs CO2 sont recommandés par l'Académie de médecine et par la Haute autorité de santé publique ainsi que par le ministère de l'Éducation nationale, ils sont des outils de mesure utiles dans la lutte contre la propagation du Covid, particulièrement dans les établissements scolaires. Leur usage pourrait même dépasser le cadre de l'actuelle crise sanitaire. Ce dispositif permet de mesurer les taux de CO2 au sein des établissements, notamment dans les espaces de demi-pensions, et prendre les mesures correctives qui s'imposent conformément aux orientations préconisées par le protocole sanitaire publié par le ministère de l'Éducation nationale. Le conseil départemental des Hauts-de-Seine, a voté, le 20 septembre dernier, pour l'équipement des collèges en capteurs de CO2.

Pourquoi les capteurs de CO2 sont-ils nécessaires ? En respirant, nous éliminons naturellement des microgouttelettes qui restent en suspension dans l'air et s'accumulent dans la pièce. Si une personne est infectée par le virus du COVID, il a été montré que ces gouttelettes sont un facteur de contamination majeur pour les autres. Il est donc recommandé d'aérer la pièce pour éviter l'accumulation de ces gouttelettes. Mesurer directement ces gouttelettes nécessite des moyens très spécialisés. En revanche, nous expirons également du CO2 qu'il est facile de doser dans la pièce. La mesure du CO2 est donc un reflet indirect de l'accumulation potentielle de ces gouttelettes. Compte tenu des configurations très différentes rencontrées, il est difficile, même pour un spécialiste de déterminer le mode d'aération suffisant pour éviter une accumulation significative de ces gouttelettes. Ceci dépend en effet de la géométrie de la pièce, du nombre, de la taille et de la position des ouvertures, des ventilations mécaniques éventuelles, de la température, du vent, du nombre et de la position des occupants, de leur activité... Mesurer le CO2 dans la pièce en conditions réelles est donc un moyen simple et efficace pour déterminer de manière opérationnelle les bonnes conditions d'aération, ce qu'il est autrement impossible de faire à moins d'être un spécialiste de ce domaine.

Utiliser des purificateurs d'air pour capter ou stériliser ces microgouttelettes est aussi une mesure efficace ; cela avait d'ailleurs été évoqué par Dominique LAFON en conseil municipal du 30 septembre 2021.

Le mois dernier, les élus EELV, PRG-Ateliers fontenaisiens, PS et citoyens avons demandé par courrier au maire, des moyens supplémentaires pour donner aux enfants des crèches, des conditions sereines d'accueil, aux élèves les moyens d'étudier sereinement et aux équipes des bonnes conditions de travail pour qu'ils puissent remplir leurs missions et donc

- L'installation de capteurs CO2 dans les crèches et les écoles,
- La distribution de masques pour les élèves, ce qui a été fait pour partie,
- La distribution de masques FFP2 pour les animateurs, les ATSEM et plus généralement tous les agents en contact avec du public, ce qui est possible via le territoire puisque Vallée sur Grand Paris,
- Le recrutement d'agents supplémentaires, notamment des animateurs pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires successifs,
- La distribution de repas froids.

À ce jour, nous n'avons pas eu de réponse. Nous ne nions pas que la crise engendre une grande adaptation et des moyens à mettre en place mais nous déplorons que les actions mises en place dans les villes avoisinantes ne le soient pas à Fontenay-aux-Roses.

À Châtillon,

- Ouverture d'un centre de vaccination après avoir lutté pour l'obtenir ;
- Déploiement d'une des premières campagnes de dépistage du département dans un groupe scolaire de la Ville, sans aucun soutien de l'État ;
- Recrutement de personnels supplémentaires pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires successifs, pourtant parfois inapplicables ;
- Installation de détecteurs de CO2 dans les écoles ;
- Ouverture de la vaccination pédiatrique pour ceux qui le souhaitent,
- Distribution de masques aux élèves ;
- Distribution d'autotests dans les écoles ;
- Distribution de masques FFP2 à tous les animateurs et ATSEM et à tous nos agents en contact avec du public

À Bagneux,

- Les horaires du centre de vaccination ont été étendus dès début janvier 2022.
- Depuis le samedi 15 janvier, le centre de vaccination est devenu également un centre de dépistage par tests antigéniques, sans rendez-vous.
- Des créneaux de vaccination dédiés aux enfants de 5 à 11 ans ont été ouverts
- Le Centre communal d'action sociale distribuera des colis alimentaires.

À Bourg-la-Reine,

- Distribution gratuite à 10 000 foyers de kits comprenant chacun un autotest payé par la ville et un masque FFP2 fourni par le territoire Vallée Sud – Grand Paris, le 15 janvier 2022

Nous demandons donc en conseil municipal, face à la gestion de cette crise, qui est la même pour toutes les communes avoisinantes, une réponse sur les demandes des habitants et des professionnels mobilisés auprès des enfants et des élèves, demandes que nous relayons

L'installation de capteurs CO2 ou de purificateurs d'air dans les crèches et les écoles,

La distribution de masques pour les élèves, ce qui a été fait pour partie,

La distribution de masques FFP2 pour les animateurs, les ATSEM et plus généralement tous les agents en contact avec du public, ce qui est possible via le territoire puisque Vallée sur Grand Paris,

Le recrutement d'agents supplémentaires pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires successifs,

La distribution de repas froids.

Quelles suites allez-vous donner à ces propositions, que nous avons déjà faites, le mois dernier par écrit ?

Pensez-vous mettre autour de la table l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, parents, agents) et des élus, avec un élu de l'opposition pour trouver les meilleures solutions ensemble en s'inspirant des bonnes pratiques des villes avoisinantes ?"

M. HOUCINI : « M. le Maire, une petite information, je dois vous quitter. »

M. le Maire : « Ciel ! Nous n'avons plus de secrétaire, alors. »

M. HOUCINI : « Je peux céder ma place – j'allais dire mon mandat – à Estéban. (Rires.) »

M. le Maire : « Peut-être pas le mandat, mais le poste de secrétaire de séance. »

M. HOUCINI : « Absolument. Vous me pardonnerez ce petit écart de langage, à cette heure-ci. Ça va faire vingt-quatre heures que je suis debout. »

M. le Maire : « Décidément, Estéban n'échappera pas au secrétariat de séance. »

(...)

M. HOUCINI : « Voilà. Merci beaucoup. Bonsoir à tous. »

M. le Maire : « Bonsoir. »

➤ **Question n° 1 portant sur la création d'un marché le mercredi après-midi**

M. le Maire : « Nous passons aux questions de Mme POGGI ; je vous en prie. »

Mme POGGI : « Simplement, j'ai apprécié les réponses qui avaient été données de manière très factuelle. Je trouve que, même si on fatigue un peu à ce moment du Conseil municipal, je pense que c'est la fatigue mais certains traits d'esprit et autres petites choses, pour moi, n'ont pas lieu d'être, ne sont pas vraiment factuelles et n'apportent vraiment rien aux Fontenaisiens. Nous, ça nous irrite plus qu'autre chose.

Ma première question – je vais aller assez vite – porte sur la création du marché du mercredi après-midi. Je vous ai un peu refait le laïus sur ce qu'on avait évoqué la dernière fois, le fait qu'il avait été évoqué que le marché de Fontenay était 25 % plus cher que celui d'autres communes. Si ça sort de quelque part, je veux bien les chiffres et le document de travail.

Je me suis un peu renseignée sur le sujet, notamment au niveau des casseurs qui, finalement, achètent la marchandise juste avant qu'elle ne soit mise à la poubelle et qui, ensuite, revendent en grande quantité sur le marché. Ce n'est pas toujours de qualité et je ne suis pas certaine – en tout cas, c'est mon avis – que ça puisse être apprécié par les Fontenaisiens, en sachant, en plus, que la moitié de ces produits vont généralement à la poubelle. Ce n'est pas pour rien qu'ils sont à ce prix-là.

Je me pose donc la question de savoir si cette idée de mise en concurrence avec des casseurs a été évoquée, oui ou non, et si vous aviez pu avancer sur des pistes de réflexion concernant les modalités du marché du mercredi après-midi ou mercredi soir, je ne sais pas, je n'ai pas trop identifié pour l'instant où ça en était.

Merci. »

M. le Maire : « M. LE ROUZES. »

M. LE ROUZES : « Merci, M. le Maire. J'apprécie, Mme POGGI, votre intérêt pour ce projet.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en Conseil, le marché du mercredi après-midi va être mis en place avant tout dans une logique, qui est celle de développer l'animation et l'attractivité du centre-ville et de permettre à toute une partie des Fontenaisiens de se rendre au marché, puisqu'ils ne peuvent pas se rendre aux autres séances aujourd'hui en place, notamment celles du mardi et du jeudi matin.

Ces Fontenaisiens, ce sont des familles, des actifs, des gens qui travaillent en semaine. Ce ne sont pas ceux qui fréquentent les séances du mardi et du jeudi matin ; ce sera donc l'occasion pour eux de pouvoir faire leur marché. Faire son marché, aujourd'hui, pour la majorité des habitants, c'est une activité de loisirs, ce que l'on pourrait appeler un marché plaisir : on ne va plus tant au marché aujourd'hui pour remplir son frigo que pour déambuler, profiter d'une ambiance, croiser ses connaissances et on profite de cette occasion pour faire ses courses et bénéficier de l'offre de commerçants, disponible sur la séance en question.

Concernant cette offre commerciale, il n'est évidemment pas question de casser les prix au détriment de la qualité. L'offre qui sera mise en place sera très différente de celle proposée les mardis, jeudis et samedis : ce sera une offre qualitative et une offre qui n'existe pas, en grande majorité, aujourd'hui, lors des séances du matin.

Ce marché du mercredi après-midi est un véritable complément, en réalité, de ce qui existe aujourd'hui.

Où en est le projet à ce jour : ce que je peux vous dire, c'est que 90 % des commerçants ont déjà été recrutés, en vue d'un démarrage début avril. Le projet à ce jour prévoit plusieurs zones sur le marché extérieur : une zone de traiteurs, une zone de spécialités, une zone de foodtrucks et une zone pour artisans et créateurs. C'est vraiment une offre complémentaire.

Le marché du mercredi après-midi, c'est réellement un beau projet, dans l'intérêt de tous. C'est un projet conséquent et il n'est évidemment pas question de mettre en péril les séances déjà en place. C'est un projet à destination des Fontenaisiens avant tout, qui va permettre d'accroître leur qualité de vie, d'accroître le dynamisme du centre-ville. Ce que nous voulons, c'est que les Fontenaisiens puissent bénéficier d'une offre commerciale plus importante encore qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous voulons tout simplement, par ce projet et par l'ensemble de notre action, que les Fontenaisiens disposent d'un véritable choix et ce, en restant dans leur ville, à laquelle ils sont très attachés. »

M. le Maire : « Merci, M. LE ROUZES. J'ajouterai qu'en effet, il est de notoriété publique que le marché de Fontenay est un peu plus cher que les marchés de villes voisines. D'ailleurs, d'innombrables Fontenaisiens nous le disent. Le fait de vouloir éventuellement faire baisser un peu les prix, ce n'est pas le projet du marché du mercredi. Éventuellement, on pourrait être amené à augmenter le nombre d'exposants, pour qu'il y ait un peu plus de concurrence, c'est possible. Encore une fois, mon mandat n'est pas de représenter les commerçants du marché : c'est de défendre les Fontenaisiens. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Tout ceci, bien sûr, avec le plus grand respect pour les commerçants qui exercent aujourd'hui, qui sont d'ailleurs tous des gens qui proposent des produits de très grande qualité. Je trouve que le marché de Fontenay est aussi un bon marché de ce point de vue. »

"Questions de Mme Léa-Iris POGGI - Conseillère municipale indépendante

Question n° 1 portant sur la création d'un marché le mercredi après-midi

Il a été annoncé par divers élus appartenant à la majorité, qu'un marché serait mis en place les mercredis après-midi. Lors de la commission consultative des services publics du 5 décembre 2021, j'avais demandé que les commerçants habituels de la halle aux comestibles soient interrogés sur ce point, les témoignages que j'avais recueillis étant très différents de ceux évoqués en commission. Lors du conseil municipal du 18 décembre 2022, la mise en place d'une séance le mercredi soir a été justifiée par le fait que le marché de Fontenay-aux-Roses serait 25 % plus cher que les marchés des villes environnantes. Aucune étude n'a été transmise confirmant les 25 % de différence par rapport aux marchés des autres villes. Je comprends donc que pour faire de la concurrence, la séance du mercredi soir serait réservée à des "casseurs", terme désignant des commerçants qui cassent les prix car ils achètent les produits encore comestibles juste avant que les produits soient mis à la poubelle. Ces produits sont ensuite vendus en grande quantité à une clientèle, persuadée de faire une bonne affaire mais qui pourrait être amenée à jeter à la poubelle une grande partie de la quantité achetée. Pourriez-vous indiquer si l'idée d'une mise en concurrence des commerçants actuels avec des casseurs est une piste envisagée et plus généralement pouvez-vous nous indiquer où en est la réflexion sur le marché du mercredi soir ?"

➤ **Question n° 2 portant sur la verbalisation des dépôts sauvages de déchets aux Blagis**

Mme POGGI : « Nous sommes d'accord, sur le marché, vous voyez, nos idées se rejoignent, finalement.

La question n° 2 fait suite à l'échange que j'ai eu avec M. PORCHERON. Samedi dernier, un habitant des Blagis m'a transmis des photographies d'un véhicule utilitaire qui a débarrassé un certain nombre de lavabos, de pots de peinture, avant de partir ; ce n'est pas quelqu'un qui vit dans le quartier.

Les photos ont été prises avec l'immatriculation du contrevenant.

Comme je ne suis pas un agent verbalisateur, j'ai envoyé à qui de droit, M. PORCHERON, pour que les mesures puissent être prises.

Il y a simplement un point que je voulais éclaircir avec vous tous, parce que je pense que ça va se reproduire et il faut qu'on soit tous au clair là-dessus.

M. PORCHERON m'a indiqué que cette personne aurait dû se rendre à la police municipale pour faire une déposition, finalement. Mais du coup, je n'ai pas eu d'information sur les suites qui allaient être données par la Municipalité.

Déjà, merci, M. PORCHERON, de m'avoir répondu aussi rapidement. Mais ce que je reproche un peu à cette réponse, c'est qu'elle fait reposer tout le travail de suivi de ce dépôt sauvage d'ordures sur la personne du témoin, alors que c'est un habitant, vous savez, ce n'est pas un policier ; c'est simplement quelqu'un qui habite là, qui est locataire, qui n'est pas propriétaire de la voirie ou des parties communes, et qui voit des gens qui mettent leurs déchets partout et qui veut seulement faire passer l'information.

Je voulais donc savoir, puisque le Maire a des pouvoirs de police pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, si vous alliez faire quelque chose en plus, et quelle procédure il faut suivre pour les prochaines fois.

Je vous remercie. »

M. PORCHERON : « Merci, Mme POGGI. Effectivement, nous avons échangé sur le sujet. Ce qu'il aurait fallu faire, c'est que la personne qui vous a envoyé les photos les envoie directement à la police municipale ou contacte la police municipale, ou, si elle ne voulait pas donner son identité, le fasse sous le régime de l'anonymat. S'agissant des photos, bien entendu, je m'en suis occupé et nous avons tout de suite identifié le fauteur de troubles, disons. J'ai transmis au commissariat. Malheureusement, le commissaire m'a rappelé que, en lien avec l'article 429 du Code de procédure pénale, il faudrait avoir un témoin pour dénoncer l'infraction. Or, nous ne l'avons pas eu. C'est un peu regrettable.

Ceci étant, je vous rassure, nous avons fait identifier la voiture ; nous savons parfaitement de qui il s'agit. Le bailleur, en l'occurrence HAUTS-DE-SEINE HABITAT, a enlevé tous les débris à sa charge.

À l'avenir, si ça se reproduit, c'est bien de vous en aviser, c'est gentil ; c'est bien aussi de m'en aviser, c'est gentil. Mais il vaut mieux respecter la procédure et saisir la police municipale, qui a, effectivement, vous avez raison, tout pouvoir pour faire cesser cette infraction. »

Mme POGGI : « Merci. »

"Question n° 2 portant sur la verbalisation des dépôts sauvages de déchets aux Blagis

Le samedi 29 janvier 2022, un habitant des Blagis a pris des photographies d'un véhicule utilitaire déposant de grandes quantités de déchets de chantier (lavabo, pots de peinture) rue Charles Péguy au niveau du parking souterrain. Ces photographies font apparaître l'immatriculation du contrevenant. J'ai transmis ces éléments à M. PORCHERON le 30 janvier 2022 qui m'a indiqué avoir transmis les photographies au commissariat de Châtenay-Malabry, ce dont je le remercie. M. PORCHERON m'a également indiqué que la personne à l'origine des photographies aurait dû se rapprocher de la police municipale, je cite :

"Pour pouvoir rédiger un rapport, il faudrait que ce témoin se rapproche de la PM (art. 429 du CP) - Tout procès-verbal ou rapport n'a de valeur probante que s'il est régulier, si son auteur a agi dans l'exercice de ses fonctions et a rapporté sur une matière de sa compétence, ce qu'il a vu, entendu ou constaté personnellement en la forme. En un mot, l'auteur de ces photos (ô combien précieuses) aurait dû sans délai se rendre à la PM où l'on aurait pu (également sans délai) identifier les auteurs."

Autrement dit, la réponse fait reposer sur le témoin, simple particulier, la suite à donner à cette constatation d'infraction, ce qui est étonnant compte tenu des nombreux pouvoirs en cette matière dont dispose le maire. En effet, en application de l'article L. 2212-2-1 du code des collectivités territoriales et de l'article L. 541-3 du code de l'environnement, le maire détient un pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune. Ainsi, toute personne ou toute association peut dénoncer au maire un dépôt sauvage de déchets et lui demander de mettre en demeure le responsable de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation sous un délai raisonnable. Ce pouvoir de police administrative du maire peut être délégué à ses adjoints ainsi qu'à la police municipale. L'ensemble de ces pouvoirs sont détaillés précisément dans le Guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets du ministère de la transition écologique.

Après lecture de ces articles et du guide, pouvez-vous m'indiquer si la commune a procédé à une action vis-à-vis de ce dépôt sauvage d'ordures ou seule une simple information au commissariat de police a été effectuée ?"

➤ **Question n° 3 portant sur la collecte des déchets sur les voies privées des résidences**

Mme POGGI : « Pour ma dernière question, on reste dans les déchets, mais c'est une compétence première des collectivités.

Le ramassage des encombrants à la demande a été mis en place depuis plusieurs mois. Personnellement, je trouve ça très bien, je vous le dis, mais des personnes m'ont fait remonter quelque chose. C'est une phase test, en ce moment ; je ne sais pas si vous avez pu avoir des choses qui remontent, des petites choses à modifier, à adapter, etc.

J'ai vu que le site internet de Vallée Sud - Grand Paris semblait également l'évoquer, entre les lignes. Il semblerait que, dans certaines résidences, bien que les voies soient accessibles par le camion qui ramasse les encombrants, ces voiries ne font pas partie du périmètre de ramassage parce qu'elles sont des voies privées, qui n'ont pas été rétrocédées à la collectivité et ne font dès lors pas partie du domaine viaire public.

Sur le site internet de Vallée Sud - Grand Paris, est mentionné, et je pense que ça corrobore ce qui m'a été remonté, le cas des résidences, des voies piétonnes ou étroites, qui ne permettent pas aux

véhicules de ramassage de manœuvrer. Mais la voirie qu'on m'a indiquée, aux Sorrières, est manœuvrable pour un camion. La preuve en est qu'il y a des endroits pour mettre les encombrants de ces résidences qui s'y trouvent. Cela veut dire que les camions peuvent y accéder.

La conséquence de ces difficultés, si elles existent, ce que vous me confirmerez ou pas, est que les personnes sont obligées d'amener leurs déchets jusqu'à la voirie publique. Cela peut nécessiter de les transporter sur une plus longue distance, ce qui fait une petite différence de traitement entre les Fontenaisiens, qui payent pourtant des impôts pour ce même service public.

Je voulais savoir si vous aviez entendu parler de ce genre de problématique et, si c'est le cas, s'il était possible, d'une part, d'indiquer à Vallée Sud - Grand Paris que certaines voiries sont quand même bien accessibles aux camions de ramassage et, d'autre part, de préciser, peut-être grâce à un panneau, les endroits où les habitants pourraient déposer leurs déchets.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Mme POGGI. Il y a plusieurs choses dans votre question.

Il y a déjà un point que je souhaite préciser : le fait que l'on soit sur une voie privée ne contre-indique ou n'interdit pas que le camion de Vallée Sud - Grand Paris passe pour ramasser les ordures, que ce soit pour les encombrants ou pas.

C'est le cas par exemple au Val-Content ; c'est le cas aux Blagis. Ce sont des espaces privés.

D'ailleurs, dans le cadre de la résidentialisation du Val-Content, une étude a été faite justement pour que cette démarche ne compromette pas la capacité du camion des ordures ménagères à procéder à leur ramassage.

Cela étant, il peut y avoir des voies qui sont trop étroites ou trop complexes, ou dont la structure ne garantit pas de supporter le poids du camion, ce qui ferait qu'elles n'auraient pas été inscrites dans le cahier des charges au départ.

Effectivement, depuis quelques mois – trois mois, je crois – un nouveau recensement est fait, avec les services de VSGP, de toutes les voies qui posent une difficulté, de façon à voir si celles-ci sont confirmées, contraignant à un ramassage à distance, ou s'il est possible d'y procéder sur place.

Si une voie s'est trouvée ne pas être inscrite dans le parcours du camion, elle sera recensée. Par ailleurs, si vous nous donnez exactement le descriptif, nous ferons passer le message, cela ne pose bien sûr aucun problème. Mais en pratique une espèce de mise à jour reste en effet à faire.

Plusieurs raisons peuvent exister. La plus fréquente est la difficulté à manœuvrer car, théoriquement, les camions de ramassage n'ont même pas le droit de faire une marche arrière, même si, parfois, ils la font quand même car à certains endroits, il est difficilement possible de procéder autrement. En tout cas, il faut que le camion puisse manœuvrer sans danger. Il y a aussi des problèmes de structure de la chaussée car, dans certaines voies privées, cette structure n'est pas forcément apte à absorber le poids d'un camion poubelle, qui est très important.

Cela étant, le problème des encombrants a déjà été évoqué en début de Conseil. Nous sommes passés d'une collecte des encombrants une fois par mois à une collecte sur rendez-vous, sur simple appel. Cela présente des avantages, comme je l'ai signalé, avec notamment une capacité à tout ramasser, quelle que soit la nature des encombrants. Il est vrai que dans certains lieux, cela peut poser problème, notamment rue Boucicaut ; c'est pour cela que nous avons ajouté deux passages hebdomadaires pour les commerçants qui ont souvent une grande quantité d'emballages à écouler et qui, souvent, débordaient des poubelles. Après cette intensification des passages, j'ai pris un arrêté qui va aussi être un peu plus ferme, sur le volet sanction, concernant les dépôts qui ont lieu de façon non conforme. C'est vrai pour les dépôts sauvages, puisque l'on peut aller jusqu'à 1 500 euros d'amende quand même, mais c'est vrai aussi pour des choses plus simples, notamment pour certaines résidences, qui parfois prennent beaucoup de libertés avec les bacs poubelles : des déchets débordent des bacs, les bacs ne sont pas fermés, des bacs sont sortis très longtemps avant le passage et restent très longtemps après, ce qui incite les gens à déposer des choses dans les bacs voire à côté des bacs. Ça aussi, ce sera l'objet d'une amende potentielle, de 35 ou 68 euros.

Par ailleurs, les policiers municipaux sont habilités à verbaliser, au vu des images de vidéoprotection, comme cela figurait dans votre programme je crois. Les caméras de vidéoprotection serviront donc aussi à verbaliser des dépôts sauvages et à sanctionner les contrevenants.

C'est quand même un énorme problème car globalement, en 2020, nous avons ramassé 229 tonnes de déchets sur l'espace public et, en 2021, 214 tonnes. Ce sont donc plus de 200 tonnes de déchets qui sont largués sur l'espace public, en dehors des règles souhaitées et mises en place par la collectivité. C'est un réel problème. C'est pour cela que nous portons une vraie attention sur ce sujet et que nous réinterrogeons à chaque fois toutes les causes qui pourraient inciter les gens à ne pas respecter les règles. Vous voyez que nous sommes tout à fait dans cette même démarche.

S'il y a effectivement des endroits où le camion pourrait passer mais ne passe pas pour l'instant, sur certaines collectes, je vous invite à transmettre l'information, ou à la transmettre à Pierre-Henri CONSTANT, qui est chargé de cette question. Nous ferons ainsi remonter en direct, sur les adaptations. Cela est d'autant plus indiqué qu'un nouveau marché va être conclu pour le ramassage des ordures ménagères ; nous avons donc l'opportunité d'affiner le service qui nous est proposé.
Merci à vous. »

"Question n° 3 portant sur la collecte des déchets sur les voies privées des résidences

Depuis plusieurs mois, il est désormais possible aux fontenaisiens de solliciter le ramassage à la demande des encombrants. Il a été remonté que certains encombrants n'étaient pas ramassés dès lors que les déchets étaient déposés sur les voies privées de leur résidence, voies privées pourtant carrossables et accessibles à tous. Cette situation rend compliquée voire impossible pour les habitants le transport des encombrants jusqu'à la voirie publique qui peut se situer à une longue distance.

Cet état de fait semble être confirmé par le site internet de Vallée Sud Grand Paris qui indique "Pour les résidences, les voies piétonnes, ou étroites (qui ne permettent pas aux véhicules de ramassage de manœuvrer) le lieu de dépôt sera sur la voie accessible la plus proche."

Cette situation conduit donc à ce que des ensembles privés s'étendant sur de grands espaces ne puissent pas bénéficier de ce service alors même que les impôts sont payés par tous pour ce service. Dans ce contexte, serait-il possible 1/ d'indiquer aux services de VSGP que les résidences privées disposent de voiries carrossables accessibles à des camions de ramassage et 2/ de préciser aux habitants, grâce à un plan, les espaces de ces résidences qui peuvent recevoir le dépôt des déchets ?"

M. le Maire : « Écoutez, voilà qui clôture le Conseil municipal.

Je vous propose de nous retrouver le 4 avril 2022, pour la prochaine séance du Conseil municipal.

Merci à vous et bonne nuit à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 h 36, le 11 février 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 11 AVR. 2022



(Signature)
Le Maire
Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie